



ARMP AUTORITÉ DE
RÉGULATION DES
MARCHÉS PUBLICS
PRESIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Évaluation du système de passation des marchés publics

VOLUME III



MAPS

Méthodologie d'évaluation des systèmes de
passation des marchés

Novembre 2023

- **Annexe No 4 : Réponse de la société civile et du secteur privé au questionnaire**
- **Annexe No 5 : Analyse des Plans de Passation de marchés des autorités contractantes sélectionnées**
- **Annexe No 6 : Echantillon des marchés sélectionnés pour examen**
- **Annexe No 7 : Fiches d'examen des marchés de l'échantillon**
- **Annexe No 8 : Rapport de l'atelier de validation par les acteurs du secteur privé et de ceux des organisations de la société civile**

Réponse de la Société Civile et du Secteur Privé au Questionnaire

1. **Introduction** : Cette analyse résume les réponses du Secteur Privé et de la Société Civile au questionnaire qui leur a été remis lors de l'atelier du 7 septembre 2022 qui a réuni 21 représentants du secteur privé et 14 représentants de la société civile – soit au total 35 participants – voir ci-dessous :

Secteur Privé	Fournitures Services, Travaux	Fournitures	Services	Travaux	Prestations Intellect.
21	3	5	6	1	6
Société Civile	OSC	Association de Femmes	ONG	Gestion de Fonds	
14	6	1	6	1	
Total					
35					

- 1.1. Grandes lignes des résultats : Dans l'ensemble, le secteur privé et la Société Civile estiment que des progrès ont récemment été réalisés mais qu'il reste encore beaucoup à faire pour obtenir un système de passation efficace, transparent, économique et durable au Bénin. Certaines interventions, notamment de la Société Civile mettent l'accent sur la corruption et l'ingérence politique. Cela étant, il faut faire des recommandations positives qui seront prises en compte dans le rapport pour poursuivre les réformes.
- 1.2. Résumé : Le résumé suivant donne un aperçu détaillé des réponses du secteur privé et de la Société Civile au questionnaire qui leur a été remis lors de l'atelier du 7 septembre 2022. Il comporte également des remarques.

Réponses des Participants

Questions	Réponses du Secteur Privé	Réponse de la Société Civile	Remarques
1. Jugement global des marchés publics			
1.1 Estimez-vous que la programmation, passation et gestion des marchés publics sont effectuées d'une manière compétente, efficace, et en toute indépendance ?	Oui 9 Non 13 Défaut de publication à temps des documents ; La corruption reste un obstacle à une attribution équitable des marchés, malgré les efforts entrepris pour améliorer le système ; Manque d'efficacité dans la procédure ; Des efforts considérables sont effectués ces derniers temps qui restent à perfectionner ; Reste à parfaire le travail déjà accompli ;	Oui 8 Non 6 La programmation, passation et gestion des marchés ne se déroulent pas comme cela est recommandé dans les textes ; L'étape d'évaluation des offres est sujette à la corruption ; De mieux en mieux au niveau des communes, mais au niveau de l'Etat il y a trop de marchés de gré à gré, même si permis par la Loi ; Manque de transparence à cause des relations ; Il y a toujours des jeux et influences de relations personnelles ; Désormais, les marchés sont mieux exécutés à la suite d'une meilleure passation de marchés ; Pas toujours si l'on regarde les plaintes ; Opacité dans la passation de certains marchés ;	Tandis que le secteur privé estime que des progrès sont en cours, la société civile semble rester concernée par la persistance de la corruption ;
2. Les procédures régissant le processus de traitement des recours prévoient-elles que les décisions soient équilibrées et impartiales en tenant compte de l'information pertinente			
2.1 Savez-vous que vous avez le droit de déposer une plainte ou un recours en cas de	Oui (19)	Oui (11) Oui, mais comment soutenir une plainte qui a	

	vice de forme dans un processus de passation de marché public ?		profité d’influences politiques ; Non (3)	
2.2	Avez-vous eu l’occasion de déposer une plainte en recours en tant que soumissionnaire pour vice de forme dans un appel d’offres ?	Oui (4) Non (4)	Non (9) ; Oui (2)	Les recours au niveau du secteur privé ne semblent pas fréquents ; Est-ce à dire que les recours ne sont pas efficaces ?
2.3	Si oui, quel était l’objet de votre plainte ? Si non, pour quelle raison vous êtes-vous abstenus de déposer une plainte ?	Offre anormalement basse et rejet de l’offre pour non-conformité de critères non éliminatoires ; Contestation de la décision d’attribution ; Spécifications techniques orientée en faveur d’une marque bien connue ; L’attribution du marché a été effectuée avant la communication du résultat de la plainte ;	Oui à propos d’une surfacturation ; Oui pour un refus d’accès au contenu d’un marché qui devrait être accessible selon les textes en vigueur ;	Aucune réponse n’a évoqué l’abstention de déposition d’une plainte ;
2.4	Est-ce que votre plainte a été traitée dans un temps raisonnable et d’une manière qui vous semble	Considère que le délai d’un mois n’est pas raisonnable ;	Oui (1) Non (1)	La perception du secteur privé est partagée entre un traitement

professionnelle et impartiale ?	Tandis que certains estiment que la plainte a été traitée dans un temps raisonnable et d'une manière professionnelle et impartiale ;		impartial et dans les délais et entre des délais pas raisonnables ; Il y a certainement à faire un effort sur les délais ;
2.5 Percevez-vous en tant que fournisseurs (soumissionnaires) que le système de contestation et de recours est digne de confiance, et que les décisions relatives aux recours sont pertinentes ?	Non (2) ; Oui (4) Le Système doit encore être amélioré – notamment en matière de délai de traitement des plaintes ;	Oui (2) ; cependant, Le niveau actuel reste à améliorer ; En tant qu'observateur, nous constatons que des efforts sont fait dans le sens de l'amélioration du système de contestation, mais il y a encore beaucoup à faire ;	Le secteur privé, comme la société civile, estime qu'il reste encore beaucoup à faire ;

2.6 Dans le cadre des marchés publics, avez-vous /votre entreprise jamais vécu une situation où l’institution normative et de régulation (ARMP) faisait face à un conflit d’intérêt ? [Oui / non]	Oui (2) Non (17)	Oui (1) Non (7)	Dans l’ensemble, l’ARMP semble ne pas connaître de situation de conflit d’intérêts .																								
2.7 Dans l’affirmative, à quoi est lié le conflit d’intérêts ? Veuillez choisir parmi les options suivantes :	<table border="1"> <tr> <td>Séparation obscure des tâches entre les institutions ;</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Des compétences peu claires des fonctionnaires ;</td> <td>X</td> </tr> <tr> <td>Une position officielle est utilisée incorrectement pour un avantage privé et un gain personnel inadéquat ;</td> <td>X</td> </tr> <tr> <td>Famille d’un fonctionnaire ou d’autres relations personnelles ;</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Affinités avec un responsable politique ;</td> <td>X</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> </table>	Séparation obscure des tâches entre les institutions ;		Des compétences peu claires des fonctionnaires ;	X	Une position officielle est utilisée incorrectement pour un avantage privé et un gain personnel inadéquat ;	X	Famille d’un fonctionnaire ou d’autres relations personnelles ;		Affinités avec un responsable politique ;	X			<table border="1"> <tr> <td>Séparation obscure des tâches entre les institutions ;</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Des compétences peu claires des fonctionnaires ;</td> <td>X</td> </tr> <tr> <td>Une position officielle est utilisée incorrectement pour un avantage privé et un gain personnel inadéquat ;</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Famille d’un fonctionnaire ou d’autres relations personnelles ;</td> <td>X</td> </tr> <tr> <td>Affinités avec un responsable politique ;</td> <td>X</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> </table>	Séparation obscure des tâches entre les institutions ;		Des compétences peu claires des fonctionnaires ;	X	Une position officielle est utilisée incorrectement pour un avantage privé et un gain personnel inadéquat ;		Famille d’un fonctionnaire ou d’autres relations personnelles ;	X	Affinités avec un responsable politique ;	X			
Séparation obscure des tâches entre les institutions ;																											
Des compétences peu claires des fonctionnaires ;	X																										
Une position officielle est utilisée incorrectement pour un avantage privé et un gain personnel inadéquat ;	X																										
Famille d’un fonctionnaire ou d’autres relations personnelles ;																											
Affinités avec un responsable politique ;	X																										
Séparation obscure des tâches entre les institutions ;																											
Des compétences peu claires des fonctionnaires ;	X																										
Une position officielle est utilisée incorrectement pour un avantage privé et un gain personnel inadéquat ;																											
Famille d’un fonctionnaire ou d’autres relations personnelles ;	X																										
Affinités avec un responsable politique ;	X																										

2.8 A votre avis, quel est l'écart des prix unitaires entre un marché passé avec l'Etat et un marché passé avec une structure du secteur privé – ou ambassade ou organisation internationale -- de solide réputation ?	Ecart moyen de 0% ; 10% ; 50% ; 70% ; Les prix unitaires facturés à l'Etat incluent les frais d'enregistrement et services connexes ainsi que les droits et taxes ;	L'écart de prix est évident et peut être très grand ; L'écart de prix est le résultat des retards de paiement et de la corruption ;	Le secteur privé semble plus conscient de la réalité dans ce domaine ;
2.9 Pouvez-vous exprimer en pourcentage le facteur « risques commerciaux¹ » appliqué par les soumissionnaires sur les prix unitaires de leurs offres ? En somme, en l'absence de ces risques commerciaux vos prix unitaires pourraient être réduits de quel pourcentage.	Facteurs risques commerciaux de 0%, 5% ; 10% ; 15% ; 25% ; Certains ne peuvent pas exprimer le facteur « risques commerciaux » (3) ; 0% car l'offre reviendrait trop chère et donc non-compétitive.	5% ; 30%	Le facteur « risques commerciaux » semble bien mesuré par le secteur privé et la société civile. La dernière remarque du secteur privé laisserait à penser qu'une offre pourrait ne pas refléter pleinement le coût pour le prestataire qui aurait à trouver

¹Par “risques commerciaux” il est compris les aléas du circuit de paiement, et toutes les sollicitations auxquelles sont soumis les soumissionnaires et attributaires de marchés.

			ensuite des moyens pour rentrer dans ses frais.
3. Accès du secteur privé aux marchés publics			
3.1	Perception des entreprises sur la pertinence des conditions du marché face aux marchés publics.		

3.1.1 Dans le cas du pays, pensez-vous que les conditions suivantes dans les marchés publics sont rencontrées ?	Rubriques	Oui	Non	Rubriques	Oui	No n	Il ne semble pas y avoir une grande différence de perception sur ces points entre le secteur privé et la société civile ;
	Accès au financement	4	9	Accès au financement	8	3	
	Des méthodes de passation de marchés qui sont proportionnées aux risques et valeur en question, y compris les règles qui sont simples et souples.	7	8	Des méthodes de passation de marchés qui sont proportionnées aux risques et valeur en question, y compris les règles qui sont simples et souples	8	3	
	Des dispositions des marchés qui peuvent aider à distribuer équitablement les risques (plus précisément ces risques liés à l'exécution du contrat)	9	6	Des dispositions des marchés qui peuvent aider à distribuer équitablement les risques (plus précisément ces risques liés à l'exécution du contrat)	6	5	
	Des dispositions de paiement justes	11	5	Des dispositions de paiement justes	8	3	
	Un mécanisme efficace pour les recours et le règlement des différends	10	3	Un mécanisme efficace pour les recours et le règlement des différends	9	2	
	Une division des marchés en plusieurs lots	12	1	Une division des marchés en plusieurs lots	9	2	
3.1.2 Quelles conditions devraient être améliorées au sujet des conditions du marché face aux marchés publics en ce qui concerne les entreprises privées / soumissionnaires [champ libre]	Améliorer l'accès au financement des entreprises ; Respect des plans de passation de marchés ; Système de paiement ;			Accès aux financements pour les entreprises privées ; Egalité de traitement des soumissionnaires et transparence ;			Les points forts semblent être : (i) l'accès aux financements ; (ii) l'amélioration du système de paiement ;

	Equité et impartialité dans l'évaluations des offres ; Les acteurs doivent se familiariser avec les textes en vigueur ; Simplification et transparence des procédures administratives ; Division du marché en plusieurs lots ; Dématérialisation (1 original + 1 copie) ; Amélioration des délais de traitement des recours ; Réponse à temps des demandes de clarification ;	Ne pas appliquer aux OCS les principes des marchés publics ; Améliorer les modalités de paiement ; Diviser les marchés en lots ;	(iii)l'alotissement ; Il faut noter du côté du secteur privé la proposition de dématérialisation de l'offre ;
3.2 Répondez-vous fréquemment à des appels d'offres pour des travaux et fournitures, ou à des demandes de propositions pour des services de consultants ? Si non, pourquoi.	Oui(13) Oui, mais nous avons cessé en 2020, car nous n'étions plus sélectionnés au détriment des entreprises étrangères ; Non depuis des années ;	Non – pas en tant que membres de la Société Civile Oui(3)	
3.3 Avez-vous eu l'occasion de gagner un marché dans le cadre d'un appel ?	Non (8) Oui (8)	Non (4)	Pour le secteur privé, l'accès à des marchés

d’offres international ? Si oui, combien de fois et pour quel/s montant/s ?			passés par appel d’offres international montre une certaine compétitivité de leur part ;
3.4 Quelle est votre perception du caractère approprié des conditions du marché des acquisitions publiques ?	Bonne, mais il faudrait revoir le processus ; Pour certains, c’est un nid de corruption où le copinage conduit à un manque d’équité et d’efficacité ;	Peu approprié ; Il faudrait appliquer intégralement et d’une façon impartiale les règles de passation de marchés ; Les conditions de la commande publique sont cependant assez encourageantes pour les opérateurs économiques ;	Certes des améliorations restent à faire notamment dans le domaine de la lutte contre la corruption ;
3.5 Que conseillerez-vous au Gouvernement pour améliorer la transparence, l’équité, l’efficacité et l’économie de la programmation, passation et de la gestion des marchés publics ?	Publication des tous les DAO en temps réel dans les journaux et le site SIGMAP ; Associer le secteur privé à l’évaluation des offres avec voix délibérative ; Instaurer l’examen des décisions de l’ARMP par une instance indépendante ;	Eviter que les autorités politico-administratives soient en collusion avec les soumissionnaires ; Combattre la persévérance de l’impunité ; Réduire les marchés de gré à gré pour permettre la compétition ;	Le secteur privé, comme la société civile ont de nombreux conseils qui vont pour le secteur privé de la rigueur à la simplification des procédures administratives et à l’adoption

	Sensibiliser les acteurs publics et privés sur le respect des textes et lois ; Réviser l’article 70 du CMP qui autorise l’ouverture d’une offre unique ; l’autorité contractante se cacherait derrière cette disposition pour orienter les spécifications techniques en faveur d’une seule marque ; Mettre en place des personnes intègres ; Appliquer plus de sanctions et renforcer le système ; Revoir les procédures administratives à la baisse, tout en privilégiant la qualité et le prix ; Adopter l’E-Procurement ; Garantir un accès plus équitable à la commande publique ainsi qu’aux jeunes entrepreneurs ; Fournir les raisons de la non-attribution aux soumissionnaires non retenus ;	Prendre les sanctions lorsque les conditions ne sont pas respectées ; Accepter des observateurs indépendants de la Société Civile dans les commissions d’ouverture des offres ; Mettre à la disposition de la Société Civile les informations nécessaires ; Considérer les propositions des acteurs de la société civile ; Neutralité du choix d’une structure pour la supervision de l’exécution d’un marché ; D’avantage de transparence/neutralité ; Créer un cadre de concertation pour que tout le monde soit au même diapason ; Favoriser le suivi des marchés publics par la société civile ;	de l’E-Procurement ; Pour la société civile, les préoccupations portent plus sur la corruption et la participation de la société civile ;
--	---	--	---

	Revoir la politique en matière de marchés de gré à gré ;	Améliorer l'accès à l'information sur la passation des marchés publics ; Impliquer des observateurs indépendants ;	
3.6 Auriez-vous des avis ou des conseils sur la façon de gérer l'exécution et la supervision des marchés ?	Garantir l'exécution des marchés dans les règles de l'art ; Séparer les équipes – une équipe gestion et une équipe supervision ; Eliminer les acteurs nuisibles au système ; Comités de réception plus étoffés pour que les PV de réception reflètent la réalité ; Accompagner les acteurs pendant l'exécution ; Dématérialiser le processus de dépôt en ligne ;	Non (2) Oui Supervision régulière des marchés ; Il faut que la Société Civile soit impliquée dans le processus de passation et la supervision des marchés ; Confier la supervision à deux entités et varier les équipes ; Impliquer la Société Civile Proposition de suivi par l'ARMP (ce qui est contraire à son statut) ;	Le secteur privé, comme la société civile, préconise le renforcement et l'indépendance des équipes de gestion de l'exécution des marchés ;
3.7 Quelle est votre expérience en tant qu'exécutant d'un marché ?	Expériences partagées allant d'une bonne exécution de marchés de services, à une expérience amère d'une durée de plus	Les prix ne sont pas les mêmes sur le marché ; Retards de paiement ;	La question de la lenteur dans la signature des marchés est capitale

	de 20 ans ; la lenteur des paiements ou n'avoir même pas été payé après avoir effectué la prestation ; Lenteurs dans la signature des marchés, mettant la pression sur la livraison des fournitures en fin d'année fiscale ;		pour une bonne exécution des prestations durant l'exercice budgétaire ;
3.8 Avez-vous eu un litige avec l'Administration au cours de l'exécution d'un marché ? Si oui, quelle a été votre expérience sur le règlement du litige ?	Non (11), par contre, d'autres réponses évoquent les modifications des termes du marché à sa signature ; ou un marché annulé et passé en gré à gré avec un autre soumissionnaire qui n'était même pas conforme lors du dépouillement ;	Non(5) Plaidoyer qui n'a toujours pas abouti ;	Le Secteur privé est, de toute évidence, plus exposé aux litiges que la Société Civile ;
4. Le gouvernement encourage-t-il un dialogue ouvert avec le secteur privé.			
4.1 Quelle est votre perception de l'ouverture et de l'efficacité en matière de collaboration avec les secteurs public et privé (cf. Dialogue et Partenariat entre secteur public et privé)	Bonne perception dans le cadre des nouvelles réformes ; L'ouverture se fait sentir récemment – il faut continuer ; Par contre, certains évoquent le manque de dynamisme ;	C'est une bonne initiative ; Bonne collaboration pour le moment ; Cependant, il faudrait que les décisions soient prises ; Varie en fonction des liens et affinités entre les acteurs ;	Certes, cette collaboration est lancée, mais il reste à la renforcer ;

		Les marchés sont attribués généralement aux mêmes structures – sans promouvoir d’autres structures ; La théorie est différente de la pratique – selon les informations c’est l’appartenance à un groupe politique qui faciliterait les choses ; Pour certains, le dialogue ne serait pas structuré, peu ouvert et peu efficace ;	
4.2 Savez-vous que vous avez des représentants au sein du Conseil de Régulation de l’ARMP ? Si oui, quel rôle pensez-vous qu’ils devraient jouer ou mieux jouer.	Oui (11) mais on ne les connaît pas ou on ne connaît pas leurs rôles (2); Non (3); Les représentants du secteur privé au sein de l’ARMP doivent mieux s’imprégner des difficultés rencontrées par les entreprises pour mieux les défendre, et partager l’information ; Veiller à ce que la délibération des plaintes soit équitable ;	Oui(10) Ils devraient nous rendre compte périodiquement – ce qui n’est pas le cas ; La désignation des membres de l’OSC dans le Conseil de Régulation de l’ARMP doit se faire par élection ; Ils devraient jouer le rôle de veille – être l’œil de la société civile et rendre compte de la gestion de leur fonction ;	De toute évidence, les représentants de la Société Civile et du Secteur Privé au sein du Conseil de Régulation de l’ARMP doivent mieux communiquer ;

		Ils devraient dénoncer les irrégularités ; Nous avons l'impression qu'ils ne sont pas écoutés ;	
4.3 Le gouvernement encourage-t-il un dialogue ouvert avec le secteur privé.	Oui (6) Non (4)	Oui ; Oui depuis un certain temps ; Aucune idée ;	Le secteur privé, comme la société civile reconnaît la volonté du gouvernement d'ouvrir le dialogue ;
4.3.1 Perception de la transparence et l'efficacité dans l'engagement avec le secteur privé.	Amélioration nécessaire ;	Amélioration nécessaire ;	
4.3.1.1 Le gouvernement entre-il en contact avec des associations privées pour communiquer les changements dans le cadre des marchés publics ? [4: Oui, toujours – 3 : Oui, pour la plupart du temps – 2 : non, pas vraiment – 1 : non, pas du tout]	Varie entre oui toujours et non pas du tout ; Un 4 ; Deux 3 ; Neuf 2 ; et Un 1	Varie entre oui pour la plupart du temps et non pas du tout ; Cinq 3 ; Six 2 ; et Un 1 ; Revoir les échanges périodiques pour faciliter l'accès à l'information des OSC ;	Il semble de toute évidence que des efforts restent à faire en matière de communication ;

4.3.1.2 Pensez-vous que les modifications apportées au cadre des marchés publics soient difficiles à suivre ? [4 : Oui, toujours – 3 : Oui, en général – 2 : non, pas vraiment – 1 : non, pas du tout] 4.3.1.3 Avez-vous les moyens nécessaires pour suivre les modifications apportées au cadre légal ? [4 : Oui, toujours – 3 : Oui, en général – 2 : non, pas vraiment – 1 : non, pas du tout] 4.3.1.4 Le gouvernement vous aide-t-il à vous tenir à jour des réformes des marchés publics ? Etes-vous au courant des programmes de renforcement des capacités organisés par le	Varie entre oui toujours et non pas du tout ; Deux 4 ; Deux 3 ; Trois 2 ; et Cinq 1 ; Varie entre oui toujours et non pas du tout ; Quatre 4 ; Deux 3 ; Quatre 2 ; et Trois 1 ; La majorité (10) estiment que non, tandis que deux participants estiment que l’information à travers le site de l’ARMP et le Patronat et les réseaux sociaux permet de se tenir à jour ;	Varie entre oui toujours et non pas du tout ; Un 4 ; Deux 3 ; Sept 2 ; Deux 1 ; Varie entre oui toujours et non pas du tout ; Un 4 ; Un 3 ; Six 2 ; Un 1 ; La Société Civile veille au vote des Lois ; La majorité (6) estiment que non, tandis que deux participants estiment que l’information à travers les courriers électroniques et/ou des formations permet de se tenir à jour ;	Le secteur privé semble plus apte à suivre les modifications apportées au cadre des marchés publics ; Il ne semble pas y avoir une grande différence entre le secteur privé et la société civile pour suivre les modifications apportées au cadre légal ; De toute évidence, la communication pour la mise à jour des réformes reste insuffisante et doit être renforcée ;
--	---	---	---

gouvernement pour entreprises et pour les PME ? [Si oui, comment ?]	La majorité répond Non (10) par ce que pas informés		
4.3.1.5 Si oui : avez-vous participé à des sessions de formation ou d'information de tels programmes ? [Oui / non,] Dans l'affirmative, qui l'avait organisé et quelle était l'efficacité ? Si non, pourquoi ?	Non (6)	Non car nous ne sommes pas informés ; Oui en 2019	Il convient de prévoir un calendrier des sessions de formation et/ou information ;
4.3.1.6 Le gouvernement aide-t-il le secteur privé à comprendre comment participer dans les marchés publics ? Êtes-vous au courant des programmes de renforcement des capacités en cours organisés par le gouvernement pour des entrepreneurs privés et pour des PME ? [Si oui, comment ?]		Non, Aucune idée (3) ; Oui – par les médias et à travers la Chambre d'Industrie et du Commerce du Bénin (CICB) ;	Il convient de de mettre en place des programmes de renforcement des capacités en cours organisés par le gouvernement pour des entrepreneurs privés et pour des PME ;

4.3.1.7 Si oui : à des sessions de formation ou d’information de tels programmes ? [Oui / non,] Dans l’affirmative, qui l’avait organisé et quelle était l’efficacité ? Si non, pourquoi ?			
4.4 Avez-vous déjà participé à un Atelier de formation ou de discussion sur les marchés publics ? Si non, seriez disposés à participer si l’occasion se présentait ?	Non (11) – c’est la première fois, mais disposé à participer à l’avenir ; Oui mais très rarement (3) ;	Non (9), mais disposé à participer ; Oui (3) Oui en 2020 avec l’ARMP sur les principes de la commande publique ; toujours disponible pour d’autres ateliers ;	De toute évidence, ces formations et/ou discussions méritent d’être plus fréquentes et mieux disséminées ;
4.5 Quelle est votre expérience de dialogue avec les autorités gouvernementales en matière de marchés publics ?	Aucune (8) ou très mauvaise ; Il faudra élargir le dialogue ;	Aucune Plaidoyer de Social Watch Benin fait à l’endroit du secteur public ;	De toute évidence, le dialogue avec les autorités gouvernementales en matière de marchés publics est un domaine à améliorer ;
5. Est-il prouvé que les lois sur la fraude, la corruption et autres pratiques interdites sont appliquées dans le pays par l’application de sanctions prévues à cet effet ?			

5.1 Quelle est votre opinion sur l'efficacité des mesures anti-corruption mises en place par le Gouvernement ?	C'est inefficace et le mesures ne sont pas appliquées à 100% ; En revanche, certains estiment que ces mesures semblent efficaces et ont conduit à une forte baisse de la corruption -- commençant petit à petit à porter des fruits ; Certains (2) vont même jusqu'à dire que c'est une très bonne décision qui devrait favoriser les entrepreneurs ;	Ces mesures sont nécessaires et ne pas les appliquer ralentirait le développement du pays ; Les mesures anti-corruption sont efficaces, mais cette efficacité se heurte à la politique ; elles méritent d'être pérennisées ; Les mesures ne sont pas suffisamment efficaces ; A améliorer et rendre impartial ; Nous avons l'impression que c'est un filet de pêche qui laisse passer les gros poissons et retient les menus fretins ;	Le secteur privé, comme la Société Civile, reconnaît que les mesures anti-corruption mises en place par le Gouvernement vont dans le bon sens, mais qu'il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine ;
5.2 Avez-vous dénoncé, ou seriez-vous disposés à dénoncer, des comportements frauduleux, de corruption, et/ou contraire à l'éthique ?	Oui (10). Nous sommes disposés à dénoncer d'une manière anonyme ; Non (2) mais nous sommes disposés à le faire si nous disposons de preuves suffisantes;	Oui(8) Non mais disposé à le faire (2);	Le secteur privé, comme la Société Civile, sont disposés à dénoncer ;
5.3 Estimez-vous que le secteur privé et/ou la société civile peut avoir un rôle substantiel dans le	Oui (15) ; Par contre, un participant dit « Non » car les acteurs	Oui(11)	Le secteur privé, comme la Société Civile, sont

contrôle social de la passation des marchés et la lutte contre la fraude et la corruption.	du secteur privé et de la société civile peuvent eux-mêmes se livrer à la corruption ;	C'est un rôle capital car « qui se sent surveillé se méfie » ; La Société Civile doit être l'œil du gouvernement central au niveau local et rendre compte du respect des clauses contractuelles ; La Société Civile continuera à jouer ce rôle si elle a accès à l'information publique ; Oui car « la peur du gendarme sera le début de la sagesse » mais à condition que la législation puisse en donner la force aux OSC ;	convaincus que le secteur privé et/ou la Société Civile peut avoir un rôle substantiel dans le contrôle social de la passation des marchés et la lutte contre la fraude et la corruption ;
5.4 Seriez-vous disposés à avouer des pratiques contraires à l'éthique y compris l'offre de cadeaux ? Si oui, citez les mobiles qui vous conduiraient à agir de la sorte.	Non (3) ; Oui (8), pour plus de transparence ; Par contre, l'un des participants estime que si les conditions l'amènent à offrir des cadeaux, il ne peut pas avouer car il risque de tomber sous le coup de la Loi – témoignant le manque de confiance dans l'anonymat ;	Non (1) Oui pour permettre au système d'améliorer son intégrité et pour contribuer à une gestion optimale des ressources ; Oui pour une égalité des chances et un service de qualité ; Oui, la veille et la participation citoyenne	Le secteur privé, comme la Société Civile, sont unanimes pour dire oui ; Les mobiles sont essentiellement la bonne gouvernance ;

		sont garantes d’une bonne gouvernance ; Oui en fonction du Code d’Ethique ;	
6. Organisation du secteur privé			
6.1 Quelles sont les priorités du secteur privé pour mieux répondre à la commande publique ?	Accès équitable à la commande publique ; Diffusion des Dossiers d’Appel d’Offre (DAO) ; Efficacité du traitement des recours ; Accès aux marchés de prestations de services ; Plus de collaboration ; Simplification des procédures administratives ; Délais de livraison raisonnables ; Délais de validité des offres raisonnables ; Être mieux informé à travers un canal sûr ; Intégrité et professionnalisme des acteurs ; Païement dans les délais ;	Assurer le suivi citoyen de la commande publique par les OSC ; Remplir les conditions de la commande publique ; Être en règle vis-à-vis de la fiscalité ; Être accepté dans les Commissions d’Ouverture des Offres en tant qu’observateur ; Atteinte des résultats ;	L’accès équitable à la commande publique et la qualité des prestations sont les éléments essentiels pour mieux répondre à la commande publique ;

	Respect rigoureux des divers délais ;		
6.2 Pensez-vous que la mise en place d'un mécanisme ou une procédure de catégorisation des entreprises dans l'accès aux marchés publics peut améliorer l'efficacité ou la performance dudit système ? et dans quels secteurs d'activités prioritairement ?	Non (3) ; Non sauf pour le secteur BTP ; Oui (10) ; Pour le secteur fournitures de bureau ; Il faut veiller à la définition des critères en fonction des spécifications de chaque marché ; Oui pour équilibrer le jeu de la concurrence ;	Oui (4) ; Oui pour le BTP ; Oui pour tous les secteurs ; Oui, cela améliorera le paysage des entreprises ; Cela permettra d'éviter d'avoir les mêmes entreprises pour tous les marchés ;	La mise en place d'un mécanisme ou d'une procédure de catégorisation des entreprises dans l'accès aux marchés publics est discutable car c'est à double tranchant ;

■ ■ ■

Analyse des Plans de Passation de marchés des autorités contractantes sélectionnées

	Nombre de marchés	Nombre par voix compétitive	% par voix compétitive	Par demande de renseignement de prix et demande de cotations	% de renseignement de prix et demande de cotations	Par entente directe (marché de gré à gré)	% par entente directe (marché de gré à gré)	Marchés exécutés	% marchés exécutés
Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique en 2019									
Ensemble	185	63	34.1%	117	63.2%	5	2.7%	15	8.1%
Fournitures	72	25	34.7%	45	62.5%	2	2.8%	4	5.6%
Travaux	10	10	100%	0	0%	0	0%	0	0.0%
Consultants	26	23	88.5%	3	11.5%	0	0%	3	11.5%
Services	77	5	6.5%	69	89.8%	3	3.9%	8	10.4%
Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique en 2020									
Ensemble	192	72	37.5%	114	59.4%	6	3.1%	74	38.5%
Fournitures	91	34	37.4%	54	59.3%	3	3.3%	35	38.5%
Travaux	10	9	90.0%	1	1.1%	0	0%	0	0.0%
Consultants	28	23	82.1%	5	5.5%	0	0%	2	7.1%
Services	63	6	9.5%	54	59.3%	3	3.3%	37	58.7%
Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique en 2021									
Ensemble	104	27	26.0%	74	38.5%	3	2.9%	-	-
Fournitures	49	2	4.1%	44	48.4%	3	6.1%	-	-
Travaux	1	1	100.0%	0	0.0%	0	0%	-	-
Consultants	10	8	80.0%	2	2.2%	0	0%	-	-
Services	44	16	36.4%	28	30.8%	0	0.0%	-	-
Ministère des Infrastructures et des Transports en 2019									
43.5	203	135	66.5%	57	28.1%	13	6.4%	4	2.0%
Fournitures	53	33	62.3%	19	35.8%	1	1.9%	3	3.3%
Travaux	18	11	61.1%	2	11.1%	5	27.8%	0	0.0%
Consultants	85	69	81.2%	9	10.6%	7	8.2%	0	0.0%
Services	47	22	46.8%	27	57.4%	0	0.0%	1	1.1%
Ministère des Infrastructures et des Transports en 2020									
Ensemble	154	88	57.1%	46	29.9%	20	13.0%	0	0.0%
Fournitures	40	24	60.0%	15	37.5%	1	2.5%	0	0.0%
Travaux	23	12	52.2%	1	4.3%	10	43.5%	0	0.0%
Consultants	59	42	71.2%	8	13.6%	9	15.3%	0	0.0%
Services	32	10	31.2%	22	68.8%	0	0.0%	0	0.0%
Ministère des Infrastructures et des Transports en 2021									
Ensemble	54	16	57.1%	21	38.9%	17	31.5%	-	-
Fournitures	16	1	6.3%	15	93.8%	0	0.0%	-	-
Travaux	11	6	54.5%	1	9.1%	4	36.4%	-	-
Consultants	16	9	56.3%	1	6.3%	6	37.5%	-	-
Services	11	0	0.0%	4	36.4%	7	63.6%	-	-
Ministère de l'Energie en 2019									
Ensemble	20	15	75.0%	5	25.0%	0	0%	11	55.0%
Fournitures	9	6	66.7%	3	33.3%	0	0%	9	100%
Travaux	9	7	77.8%	2	22.2%	0	0%	1	11.1%
Consultants	2	2	100.0%	0	0.0%	0	0%	1	50%

Bénin – Rapport d’Evaluation MAPS – Juillet 2023

	Nombre de marchés	Nombre par voix compétitive	% par voix compétitive	Par demande de renseignement de prix et demande de cotations	% de renseignement de prix et demande de cotations	Par entente directe (marché de gré à gré)	% par entente directe (marché de gré à gré)	Marchés exécutés	% marchés exécutés
Services									
Ministère de l'Energie en 2020									
Ensemble	46	18	39.1%	27	58.7%	1	2.2%	22	47.8%
Fournitures	13	4	30.8%	9	69.2%	0	0.0%	13	100.0%
Travaux	20	3	15.0%	17	85.0%	0	0.0%	4	20.0%
Consultants	13	11	84.6%	1	7.7%	1	7.7%	5	38.5%
Services									
Ministère de l'Energie en 2021									
Ensemble	61	18	29.5%	39	63.9%	1	2.2%	-	-
Fournitures	17	1	5.9%	15	88.2%	0	0.0%	-	-
Travaux	24	12	50.0%	10	41.7%	0	0.0%	-	-
Consultants	8	4	50.0%	3	37.5%	1	7.7%	-	-
Services	12	1	8.3%	11	91.7%	1	8.3%	-	-
ACISE en 2019									
Ensemble	43	30	69.8%	9	20.9%	4	9.3%	22	51.2%
Fournitures	8	3	37.5%	5	62.5%	0	0.0%	5	62.5%
Travaux	28	25	89.3%	0	0.0%	3	10.7%	12	42.9%
Consultants	5	2	40.0%	2	40.0%	1	20.0%	3	60.0%
Services	2	0	0%	2	100.0%	0	0%	2	100.0%
ACISE en 2020									
Ensemble	71	31	43.7%	35	49.3%	5	7.0%	26	36.6%
Fournitures	10	0	0.0%	8	80.0%	2	20.0%	9	90.0%
Travaux	29	10	34.5%	16	55.2%	3	10.3%	13	44.8%
Consultants	27	21	77.8%	6	22.2%	0	0.0%	1	3.7%
Services	5	0	0%	5	100.0%	0	0%	3	60.0%
ACISE en 2021									
Ensemble	21	11	52.4%	6	28.6%	4	19.0%	-	-
Fournitures	6	3	50.0%	3	50.0%	0	0.0%	-	-
Travaux	9	6	66.7%	0	0.0%	3	33.3%	-	-
Consultants	3	2	66.7%	0	0.0%	1	33.3%	-	-
Services	3	0	0%	3	100.0%	0	0%	-	-
PAC en 2019									
Ensemble	80	9	11.3%	72	90.0%	0	0.0%	45	56.3%
Fournitures	21	3	14.3%	19	90.5%	0	0.0%	5	23.8%
Travaux	29	4	13.8%	25	86.2%	0	0.0%	12	41.4%
Consultants	9	1	11.1%	8	88.9%	0	0.0%	3	33.3%
PAC en 2020									
Ensemble	142	5	3.5%	113	79.6%	24	16.9%	72	50.7%
Fournitures	44	2	4.5%	42	95.5%	0	0.0%	26	59.1%
Travaux	66	1	1.5%	43	65.2%	22	33.3%	29	43.9%
Consultants	10	1	10.0%	8	80.0%	1	10.0%	2	20.0%
Services	22	1	5%	20	90.9%	1	5%	15	68.2%
PAC en 2021									
Ensemble	35	2	5.7%	14	40.0%	18	51.4%	-	-
Fournitures	12	1	8.3%	7	58.3%	4	33.3%	-	-
Travaux	9	0	0.0%	0	0.0%	9	100%	-	-
Consultants	4	0	0.0%	0	0.0%	2	50.0%	-	-
Services	10	1	10.0%	7	70.0%	3	30.0%	-	-
SONEB en 2019									
Ensemble	58	43	74.1%	34	58.6%	0	0.0%	45	77.6%
Fournitures	35	28	80.0%	5	14.3%	2	5.7%	34	97.1%
Travaux	5	4	80.0%	0	0.0%	1	20.0%	5	100.0%
Consultants	9	6	66.7%	3	33.3%	0	0.0%	9	100.0%
Services	9	5	56%	1	11.1%	3	33.3%	7	77.8%
SONEB en 2020									

Bénin – Rapport d’Evaluation MAPS – Juillet 2023

	Nombre de marchés	Nombre par voix compétitive	% par voix compétitive	Par demande de renseignement de prix et demande de cotations	% de renseignement de prix et demande de cotations	Par entente directe (marché de gré à gré)	% par entente directe (marché de gré à gré)	Marchés exécutés	% marchés exécutés
Ensemble	88	59	67.0%	11	12.5%	11	12.5%	59	67.0%
Fournitures	28	19	67.9%	5	17.9%	2	7.1%	22	78.6%
Travaux	23	21	91.3%	2	8.7%	1	4.3%	9	39.1%
Consultants	37	19	51.4%	4	10.8%	7	18.9%	28	75.7%
Services	0	0	0%	0	0.0%	0	0%	0	0.0%
SONEB en 2021									
Ensemble	88	59	67.0%	11	12.5%	10	11.4%	-	-
Fournitures	28	19	67.9%	5	17.9%	2	7.1%	-	-
Travaux	23	21	91.3%	2	8.7%	1	4.3%	-	-
Consultants	37	19	51.4%	4	10.8%	7	18.9%	-	-
Services	0	0	0%	0	0.0%	0	0%	-	-
Commune de Parakou en 2019									
Ensemble	18	5	27.8%	14	77.8%	0	0.0%	17	94.4%
Fournitures	3	0	0.0%	3	100.0%	0	0.0%	3	100.0%
Travaux	13	5	38.5%	8	61.5%	0	0.0%	12	92.3%
Consultants	2	0	0.0%	2	100.0%	0	0.0%	2	100.0%
Services	0	0	0%	1	0.0%	3	0.0%	0	0.0%
Commune de Parakou en 2020									
Ensemble	28	5	17.9%	23	82.1%	0	0.0%	26	92.9%
Fournitures	11	2	18.2%	10	90.9%	0	0.0%	11	100.0%
Travaux	14	3	21.4%	10	71.4%	0	0.0%	13	92.9%
Consultants	3	0	0.0%	3	100.0%	0	0.0%	2	66.7%
Services	0	0	0%	0	0.0%	0	0%	0	0.0%
Commune de Parakou en 2021									
Ensemble	22	6	27.3%	16	72.7%	0	0.0%	11	50.0%
Fournitures	2	0	0.0%	2	100.0%	0	0.0%	2	100.0%
Travaux	6	3	33.3%	6	66.7%	0	0.0%	3	33.3%
Consultants	9	3	33.3%	6	66.7%	0	0.0%	5	55.6%
Services	2	0	0%	2	0.0%	0	0%	1	50.0%
Commune de Kandi en 2019									
Ensemble	36	31	86.1%	5	13.9%	0	0.0%	36	100.0%
Fournitures	2	1	50.0%	1	50.0%	0	0.0%	2	100.0%
Travaux	23	22	95.7%	1	4.3%	0	0.0%	23	100.0%
Consultants	10	8	80.0%	2	20.0%	0	0.0%	10	100.0%
Services	1	0	0%	1	100.0%	0	0.0%	1	100.0%
Commune de Kandi en 2020									
Ensemble	31	14	45.2%	17	54.8%	0	0.0%	30	96.8%
Fournitures	7	4	57.1%	3	42.9%	0	0.0%	7	100.0%
Travaux	15	9	60.0%	6	40.0%	0	0.0%	15	100.0%
Consultants	8	1	12.5%	7	87.5%	0	0.0%	7	87.5%
Services	1	0	0%	1	100.0%	0	0%	1	100.0%
Ensemble	31	14	45.2%	17	54.8%	0	0.0%	30	96.8%
Commune de Kandi en 2021									
Ensemble									
Fournitures									
Travaux									
Consultants									
Services									

Annexe No 6**Echantillon des marchés sélectionnés pour examen****Résumé des seuils de passation, de sollicitation de prix, de dispense et de contrôle des marchés publics – voir Décret n° 2020-599 du 23 décembre 2020.**

Seuils de passation des marchés pour toutes autorités contractantes à l’exception des communes, et pour les communes :

	Nature des Marchés	Seuils en FCFA pour toutes les autorités contractantes	Seuils en FCFA pour les communes
1	Travaux	100.000.000	35.000.000
2	Fournitures ou Services	70.000.000	25.000.000
3	Prestations Intellectuelles (firmes)	50.000.000	20.000.000
4	Prestations Intellectuelles (individus)	20.000.000	15.000.000

a : A l’exception des communes

Seuil pour la demande de renseignements et de prix, la demande de cotations et seuil de dispense pour simple facture après consultation de trois (3) entrepreneurs, fournisseurs ou prestataires de services

	Nature de la méthode	Seuils en FCFA
1	Demande de renseignements et de prix	≥10.000.000
2	Demande de cotations	>4.000.000 et ≤10.000.000
3	3 factures	<4.000.000

Seuils communautaires de l’UEMOA pour publication au niveau national et international

	Nature des Marchés	Seuils de publication en FCFA pour les collectivités territoriales	Seuils de publication en FCFA pour les sociétés nationales et sociétés anonymes à participation publique majoritaire
1	Travaux	≥1.000.000.000	≥1.500.000.000
2	Fournitures ou Services	≥500.000.000	≥750.000.000
3	Prestations Intellectuelles	≥150.000.000	≥200.000.000

Seuils de contrôle de la DNCMP pour toutes autorités contractantes, à l’exception des communes, et pour les communes

	Nature des Marchés	Seuils de contrôle de la DNCMP en FCFA pour toutes autorités contractantes ^a	Seuils de contrôle de la DNCMP en FCFA pour les communes
1	Travaux	500.000.000	300.000.000
2	Fournitures ou Services	300.000.000	150.000.000
3	Prestations Intellectuelles (firmes)	200.000.000	120.000.000
4	Prestations Intellectuelles (individus)	100.000.000	80.000.000

a : A l’exception des communes

Seuils de contrôle des directions départementales de contrôle pour les communes

	Nature des Marchés	Seuils de contrôle des communes à statut particulier et structures rattachées	Seuils de contrôle des communes sans statut particulier et les établissements publics à caractère administratif dont les chefs des cellules de contrôle ne sont pas des délégués de contrôle des MP
1	Travaux	≥200.000.000	≥150.000.000
2	Fournitures ou Services	≥100.000.000	≥50.000.000
3	Prestations Intellectuelles	≥60.000.000	≥30.000.000

Les cellules de contrôle des MP sont chargées des procédures de marchés < seuils de compétence de la DNCMP et des Directions départementales.

Les marchés qui n’ont pas fait l’objet de contrôle a priori sont soumis au contrôle a posteriori de l’organe compétent avant la fin de l’exercice budgétaire suivant.

Sélection des marchés constituant l'échantillon des marchés 2021
(avec indication de leurs montants en FCFA)

	Travaux par Appel d'Offres	Travaux par Entente Directe	Travaux par Demande de Renseignements et de Prix	Travaux par demande de Cotation	Fournitures par Appel d'Offres	Fournitures par Entente Directe	Fournitures par Demande de Renseignements et de Prix	Fournitures par demande de Cotation	Prestations de Services par Demande de Renseignements et de Prix	Prestations intellectuelles passées par demande de propositions techniques et financières	Prestations intellectuelles passées par entente directe
Ministère des Infrastructures et des Transports	3,400,676,564	30,694,769,695			82,000,000					836,277,618	353,610,467
Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique						334,544,750	68,803,420	10,000,000	24,960,000	11,746,900	
Ministère de l'Energie	5 633 686 143		116,985,925				69,000,000			840,534,674	1,953,414,208
Port Autonome de Cotonou (PAC)		103,040,818 120,360,623,038				119,180,000			33,448,681	45,312,000	1,517,019,800
SONEB	3,562,543,812	1,084,929,486				773,908,796					265,071,494
ACISE	158,106,080	111,201,706			105,251,655			7,982,799	9,458,000	18,000,000	25,496,260
Commune de Parakou	109,775,160		72,761,545				11,040,000		68,230,000	15,270,00	
Commune de Kandi	54,758,160		40,630,938		108,647,261					9,439,056	
Ministère de la Santé											
Ministère Enseignement maternel et primaire											
Ministère											

Marchés additionnels ajoutés à la demande de la Banque mondiale en date du 12 avril 2022

Autorités Contractantes	Catégories	Type de Sélection	Financement	Montant du Marché en FCFA	Date Approbation du marché
Ministère de la Santé					
	Travaux	Appel d’Offres Ouvert	Emprunt	770.270.000	4/28/21
	Travaux	Demande de Renseignt. et Prix	Don	16.254.000	4/19/21
	Fournitures	Gré à Gré	Budget Nat.	397.000.000	10/07/21
	Fournitures	Appel d’Offres Ouvert	Budget Nat.	109.300.000	10/08/21
	Prest. Intell.	AMI-DP	Budget Nat.	22.397.934	2/09/21
	Prest. Intell.	AMI-DP	Autonome	5.000.000	3/24/21
Ministère de l’Enseignement Maternel et Primaire					
	Travaux	Demande de Renseignt. et Prix	Budget Nat.	57.197.667	9/03/21
	Travaux	Demande de Renseignt. et Prix	Budget Nat.	6.459.320	5/21/21
	Fournitures	Demande de Renseignt. et Prix	Budget Nat.	7.552.090	5/10/21
	Fournitures	Appel d’Offres Ouvert	Budget Nat.	20.986.300	4/19/21
	Prest. Intell.	AMI -DP	Budget Nat.	33.000.000	11/12/21
	Service	Demande de Cotation	Budget Nat.	4.976.600	10/26/21
Ministère de l’Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique					
	Travaux	Appel d’Offres Ouvert		529.711.808	
	Travaux	Entente Directe		22.009.023	
	Fournitures	Demande de Cotation		59.319.000	
	Fournitures	Appel d’Offres Ouvert		508.474.576	
	Prest. Intell.	Demande de Cotation		8.474.576	
	Prest. Intell.	Demande de Cotation		14.000.000	

**ANNEXE N°7 : Fiches d'examen des marchés de
l'échantillon**

7.1. Fiches d’examen des marchés passés par Le Ministère de l’Energie (ME)

7.1.1. Prestations intellectuelles : Contrat : N°1057/MEF/ME/DNCMP/SP

Date de la Revue : 22/10/2022		Nom et Administration d’origine de l’Evalueur : sous-comité d’évaluation	
Maitre d’ouvrage : Ministère de l’Energie Nom du marché : Supervision et contrôle des travaux de mise aux normes des postes HT/MT des sous-stations de Dassa-Zoumè, Glazoué, Paouignan et des réseaux souterrains de la ville de Porto-Novo Contrat : N°1057/MEF/ME/DNCMP/SP Méthode : Financement : Date d’approbation : Délai d’exécution :		Consultants	Montant du Contrat en FCFA 840.534.674 TTC Equivalent :
Nom et Nationalité de l’Attributaire : GOELERS SOLUTIONS			
N°	Points relatifs à la conformité du cycle de la passation des commandes	Commentaires et points saillants de la revue	Scores ²
1	Plan de passation de contrats	Documentation non fournie	01
2	Avis de non-objection de la DNCMP ou CCMP sur le dossier de consultation	Documentation non fournie	01
3	Analyse du processus de la consultation : - Publication de l’avis d’Expression d’Intérêts ; - Constitution de la liste restreinte ; - Invitation à soumettre une proposition.	Documentation non fournie	01
4	Evaluation des candidatures : - Ouverture des propositions techniques ; - Evaluation des propositions techniques ; - Ouverture des propositions financières ; - Evaluation combinée (technique + financière) ; - Choix du consultant.	Documentation non fournie	01
5	Publication des résultats et période d’attente	Documentation non fournie	01
6	Qualité du processus de négociations	Documentation non fournie	01
7	Plaintes et recours, le cas échéant	Documentation non fournie	01
8	Approbation du contrat par la DNCMP ou CCMP	Documentation non fournie	01
9	Date de signature du contrat	Documentation non fournie	01
10	Certificat de services rendus	Documentation non fournie	01
11	Délais de paiement et intérêts moratoires	Documentation non fournie	01
12	Pénalités de retards	Documentation non fournie	01
13	Avenant	Documentation non fournie	01
14	Prix Unitaires raisonnables ?	Documentation non fournie	01
15	Allégation ou investigation de cas de corruption ?	Documentation non fournie	01
Moyenne des Scores (total divisé par # alinéas notés)			1
CONCLUSIONS :La documentation de ce marché est inexistante ; carence documentaire			
Nombre de sous-critères évaluable : 15			
Nombre de sous-critères réellement évalués : 15			
Total score : 15/45			
Moyenne des scores des sous critères réellement évalués : 1/3			

7.1.2. Demande de Renseignements et de Prix (DRP)/Fournitures : **Contrat : N°1404/MEF/ME/DNCMP/SP du 21/05/2021**

Date de la Revue : 19/10/2022		Nom et Administration d'origine de l'Evaluateur : sous-comité d'évaluation						
Nom de l'autorité contractante : Ministère de l'Energie Nom de la Commande : Acquisition de lampadaires conventionnelles led pour éclairage public en milieu rural Contrat : N°1404/MEF/ME/DNCMP/SP du 21/05/2021 Méthode : Demande de Renseignement et de Prix Date d'approbation : 21/05/2021 Délai d'exécution : 30 jours		Trav aux :	O coch er	Ser- vices	O cocher	Fournit.	X	Montant de la Commande en F CFA 69.000.000 TTC 69.000.000 HT US\$ équivalent :
Nom et Nationalité de l'Attributaire : SEMAG Sarl_ Nationalité béninoise								

N°	Points relatifs à la conformité du cycle de la passation des commandes (Blocs Deux et Trois de la page de couverture)	Commentaires et points saillants de la revue	Scores ³
1.	Plan de Passation de Marchés	Marché inscrit au plan de passation de marché de 2021 fourni dans le dossier sous la référence F_PAELRB_771458 de montant prévisionnel de 70.000.000 F CFA HT.	03
2.	Publication de l'avis de Demande de Renseignements (affichage)	Affichage de l'avis de DRP à la préfecture de Cotonou par lettre N/Réf. : 2021/0153/ME/PRMP/S-PRMP du 12/03/2021 déchargée à la même date. Cependant, il manque la preuve de publication à la Mairie, à la Chambre de Métiers et au siège du Ministère de l'Energie.	01
3.	Temps alloué pour soumettre des offres	L'avis contenu dans le DRP qui a été signé le 11/03/2021 et déchargé le 12/03/2021 à la préfecture de Cotonou a prévu le dépôt des plis à la date du 25/03/2021, soit 9 jours ouvrables au lieu de 10 jours ouvrables prévus par la réglementation.	01

²3= Bon 2 = Moyen 1 = Insuffisant

³ 3= Bon 2 = Moyen 1 = Insuffisant

Bénin – Rapport d'Evaluation MAPS – Juillet 2023

4.	Ouverture des plis, évaluation des offres et date	L'ouverture des plis s'est tenue le 25/03/2021, ce qui fait 9 jours ouvrables à compter de la décharge de la préfecture le 12/03/2021. Le PV d'ouverture n'est pas signé par le représentant de la CCMP conformément aux dispositions du point 3 de l'article 2 du décret n° 2020 – 597 du 23 décembre 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement des Cellules de contrôle des marchés publics en République du Bénin. L'évaluation des offres a été clôturée le 26/03/2021, soit 1 jour après l'ouverture des offres par les membres du comité d'ouverture et d'évaluation des offres mis en place par note de service N/Réf. : 2021/0139/ME/PRMP/S-PRMP du 23/03/2021.	01
5.	Plaintes et recours, le cas échéant	Le dossier ne mentionne aucune plainte	03
6.	Publication des résultats	La notification d'attribution a été faite au soumissionnaire SEMAG Sarl le 07/04/2021 par lettre N/Réf. : 2021/0177/ME/PRMP/S-PRMP du 07/04/2021 et les autres ont été informés du rejet de leurs offres à la même date par lettres N/Réf. : 2021/0178 à 180/ME/PRMP/S-PRMP du 07/04/2021 Le PV d'attribution a été affiché à la préfecture de Cotonou (bordereau N/Réf. : 2021/0245/ME/PRMP/S-PRMP du 21/04/2021 déchargé à la même date. Mais il manque la preuve de publication à la Mairie, à la Chambre de Métiers et au siège du Ministère de l'Energie.	03
7.	Type de Commande signée (Marché / Bon de commande et date)	Le Marché a été signé par l'attributaire le 03/05/2021 la PRMP (absence de preuve de signature de la PRMP) et approuvé le 21/05/2021 par le Ministre de l'Energie. Du lancement de l'avis le 12/03/2021 à l'approbation de ce marché le 21/05/2021, il s'est écoulé un délai de 69 jours calendaires. Ce délai au-dessus des 30 jours réglementaires prorogeable à 45 jours calendaires.	01
8.	Procès-verbal de livraison/réception	La réception provisoire a été constatée le 03/06/2021 par PV.	03
9.	Date d'Achèvement/Livraison	La réception provisoire a été constatée sans manquements le 03/06/2021 soit moins de 2 semaines avant la date d'achèvement prévue.	03
10.	Pénalités de retard	La livraison a eu lieu plus tôt que prévue.	03
11.	Délais de paiements	Le dossier ne mentionne aucune preuve (et délai) de paiement	01
12.	Prix Unitaires raisonnables en ligne avec les prix du marché ?	Le montant d'attribution qui est 69.000.000 F CFA HT est en dessous de 70.000.000 F CFA.	03
13.	Avenant ?	Le dossier ne mentionne aucune preuve d'avenant	NA
14.	Allégation ou investigation de cas de corruption ?	Non-affichage de l'avis de DRP, du PV d'ouverture et du rapport d'évaluation des offres ainsi que de l'avis d'attribution dans tous les supports requis. Ce qui pourrait indiquer un défaut de transparence de la procédure. La proximité du prix d'attribution à la prévision laisse des indices de corruption.	01
Moyenne des Scores (total divisé par # alinéas)			2.07/3
CONCLUSION : Mauvais archivage des documents du marché entraînant la non-production de certaines preuves notamment celle de publication et de paiement ; ce qui laisse présager un défaut de transparence.			

Nombre de sous-critères évaluable : 14

Nombre de sous-critères réellement évalués : 13

Total score : 27

Moyenne des scores des sous critères réellement évalués : 2.07/3

7.1.3. Contrat travaux : N°1668/MEF/ME/DNCMP/SP

Date de la Revue : 19/10/2021				Nom et Administration d'origine de l'Evaluateur : Sous-comité d'évaluation						
Nom de l'autorité contractante : Ministère de l'Energie Nom de la Commande : Renforcement du réseau électrique de Togbin plage avec les équipements résilients No : 1668/MEF/ME/DNCMP/SP Date :/...				Travaux :	x cocher	Servic es	O cocher	Four nit.	O cocher	Montant de la Commande en US\$ équivalent : Montant de la Commande en FCFA : 116.985.925
Nom et Nationalité de l'Attributaire : SGCI SARL, de nationalité Béninoise										
N°	Points relatifs à la conformité du cycle de la passation des commandes (Blocs Deux et Trois de la page de couverture)	Commentaires et points saillants de la revue							Scores ⁴	
001	Plan de Passation de Marchés	Marché inscrit au plan de passation de marché de 2020 sous la référence T_PANA-ENERGIE_72840 de montant prévisionnel de 117.000.000 FCFA							03	
002	Publication de l'avis de Demande de Renseignements (affichage)	Publication de l'avis par affichage à la préfecture de Cotonou (bordereau du 30/11/2020 déchargé à la même date) support de publication inapproprié ainsi que la méthode choisie viole les dispositions de la loi Cependant, il manque la preuve de publication à la Mairie, à la Chambre de Métiers et au siège du Ministère de l'Energie							01	
003	Temps alloué pour soumettre des offres	Date de transmission pour affichage : 30/11/2020 Date d'ouverture des offres : 11/12/2020 ; Le délai compté pour la remise des offres est de 10 jours ouvrables conforme au délai réglementaire requis pour l'affichage de l'avis de DRP							03	
004	Ouverture des plis, évaluation des offres et date	Date d'ouverture des plis : 11/12/2020 Date de démarrage de l'évaluation des offres : 11/12/2020. L'évaluation a démarré et s'est terminée le même jour							03	
005	Plaintes et recours, le cas échéant	Le dossier ne comporte aucune mention de plaintes ou recours							03	
006	Publication des résultats	Seuls les soumissionnaires ont été informés des résultats. Aucune autre preuve de publication de l'attribution provisoire ou d'affichage des résultats n'est disponible							01	

⁴ 3= Bon 2 = Moyen 1 = Insuffisant

007	Type de Commande signée (Marché / Bon de commande et date)	Procédure de demande de renseignements et de prix qui aurait conduit à la signature d'un contrat dont nous n'avons pas copie. ; carence documentaire	01
008	Procès-verbal de livraison/réception	Le dossier ne mentionne aucun PV de réception provisoire. Carence documentaire	01
009	Date d'Achèvement/Livraison	Le délai d'exécution est d'un mois mais il n'y a pas de documentation sur son achèvement ; carence documentaire	01
110	Pénalités de retard	Manque d'informations	01
111	Délais de paiements	Manque d'informations	01
112	Prix Unitaires raisonnables en ligne avec les prix du marché ?	Le montant attribué est inférieur au montant prévisionnel du marché.	03
113	Avenant ?	Aucun avenant n'a été mentionné	NA
114	Allégation ou investigation de cas de corruption ?	Aucune allégation ou investigation de cas de corruption n'a été constatée dans le dossier	03
	Moyenne des Scores (total divisé par # alinéas)		1.92
CONCLUSION : Les affichages n'ont pas été effectués sur les supports requis pour la procédure de demande de renseignements et de prix. Il manque les preuves de publication à la CCI Bénin et la chambre des métiers de la localité. Plusieurs pièces justificatives manquent au dossier. Ce qui rend difficile l'évaluation.			

Nombre de sous-critères évaluable : 14

Nombre de sous-critères réellement évalués : 13

Total score : 25

Moyenne des scores des sous critères réellement évalués : 1.92

7.1.4. Contrat travaux : N°1668/MEF/ME/DNCMP/SP

Date de la Revue : 22/10/2022		Nom et Administration d'origine de l'Evaluateur : sous-comité d'évaluation						
Nom de l'autorité contractante : Ministère de l'Energie Nom Marché : Travaux de normalisation et d'extension des réseaux de distribution de la SBEE dans les quartiers périphériques des villes de Cotonou et Porto-Novo Contrat : N°3439/MEF/ME/DNCMP/SP Financement : Date d'approbation : Délai d'exécution :		T r a v a u x	X	S e r v i c e s	O c o c h e r	F o u r n i t u r e s	O c o c h e r	Montant du Marché en F CFA 5.633.686.143 US\$ équivalent :
Nom et Nationalité de l'Attributaire : STEG INTERNATIONAL SERVICES								
N °	Points relatifs à la conformité du cycle de la passation des marchés (Blocs Deux et Trois de la page de couverture)					Commentaires et points saillants de la revue		Scores ⁵
1.	Stratégie de Passation de Marchés					NA		NA
2.	Plan Passation de marchés					Documentation non fournie		01
3.	Publication de l'avis d'appel d'offres					Documentation non fournie		01
4.	Qualité du DAO					Documentation non fournie		01
5.	Temps alloué à la préparation des offres					Documentation non fournie		01
6.	Ouverture des offres et procès-verbal					Documentation non fournie		01
7.	Cautions de Soumissions					Documentation non fournie		01
8.	Qualité de la procédure d'évaluation des offres ; Rapport d'Evaluation des Offres ; Transparence et Confidentialité ; Eligibilité.					Documentation non fournie		01
9.	Evaluation de la Qualification de l'Attributaire ?					Documentation non fournie		01
10.	Extensions de la validité des offres ?					Documentation non fournie		01
11.	Plaintes et traitement des plaintes ?					Documentation non fournie		01
12.	Références aux validations par DNCMP ou CCMP ?					Documentation non fournie		01
13.	Publication des résultats et avis d'attribution					Documentation non fournie		01
14.	Paiement Avance et archivage caution ?					Documentation non fournie		01
15.	Validité du cautionnement de bonne exécution					Documentation non fournie		01
16.	Date contractuelle de fin de marché (étendue ? Avenants, autres ?					Documentation non fournie		01
17.	Paiements identiques au marché ?					Documentation non fournie		01
18.	Application Formule de Révision des prix ?					Documentation non fournie		01
19.	Réceptions et Vérifications					Documentation non fournie		01
20.	Délais de paiement					Documentation non fournie		01
21.	Archivage des documents					Documentation non fournie		01
22.	Prix Unitaires raisonnables par rapport au marché ?					Documentation non fournie		01
23.	Allégation ou investigation de cas de corruption ?					Documentation non fournie		01
	Moyenne des Scores (total divisé par # alinéas)							01
	Conclusion : La documentation de ce marché est inexistante							

Nombre de sous-critères évaluable : 23

Nombre de sous-critères réellement évalués : 22

Total score : 22/66

Moyenne des scores des sous critères réellement évalués : 1/3

⁵ 3= Bon 2 = Moyen 1 = Insuffisant

Contrat de prestations intellectuelles : N°0447/MEF/ME/DNCMP/SP du 12/03/2021

Date de la Revue : 19/10/2022		Nom et Administration d'origine de l'Evalueur : Sous-comité d'évaluation	
Maitre d'ouvrage ou autorité contractante : Ministère de l'Energie Nom Contrat : Assistance à la maitrise d'œuvre de contrôle et de surveillance des travaux relatifs à la conception, fourniture et au montage d'une centrale thermique de 143 MW. No : Marché N°0447/MEF/ME/DNCMP/SP du 12/03/2021 Méthode : Entente Directe Financement : Budget National		Consultants	Montant du Contrat en FCFA 1.953.414.208 TTC ou 1.655.435.769 FCFA HT Equivalent :US\$ TTC
Nom et Nationalité de l'Attributaire : DEFIS & STRATEGIES ET THE ENERGY CONSULTING GROUP LTD – nationalité Côte d'Ivoire Suisse			
N°	Points relatifs à la conformité du cycle de la passation des commandes	Commentaires et points saillants de la revue	Scores ⁶
1	Plan de passation de contrats ?	Il n'y a pas d'inscription du marché au plan de passation de marchés de l'autorité contractante au titre de l'exercice 2021	01
2	Avis de non-objection de la DNCMP ou CCMP - Publication de l'avis d'Expression d'Intérêts ; - Constitution de la liste restreinte ; - Invitation à soumettre une proposition.	Entente directe conclue par le Conseil des Ministres conformément au point 5 de l'article 34 de la loi n°2020- 26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics Transmission à la DNCMP le 03/02/2021 ; approuvé avec formulation de recommandations le 09 /02/2021 par le PV n°04-45/DNCMP/CEA/2021 à la suite de la décision du Conseil des Ministres du 24/12/2020 d'autoriser cette entente directe. Le dossier ne mentionne aucune invitation à soumettre de proposition adressée au groupement.	02
3	Analyse du dossier de consultation	Entente directe suivant la Décision du Conseil des Ministres en sa séance du 24/12/2020 ; La décision prise par le Conseil des Ministres en sa séance du 24/12/20, décide la contractualisation par entente directe avec le groupement DEFIS &STRATEGIES et THE ENERGY CONSULTING GROUP LTD, sans donner aucun motif pour une telle décision. Tous les annexes au contrat sont disponibles à savoir les TDR, la ventilation des honoraires, les livrables (rapports) et délais, le personnel clé et les sous- traitants ; le calendrier et plan de travail. Les termes de référence ont clairement précisé les responsabilités de l'Ingénieur-conseil dans la conduite de cette mission.	03

⁶3= Bon 2 = Moyen 1 = Insuffisant

Bénin – Rapport d’Evaluation MAPS – Juillet 2023

4	Evaluation des candidatures - Ouverture des propositions techniques ; - Evaluation des propositions techniques ; - Ouverture des propositions financières ; - Evaluation combinée (technique + financière) ; - Choix du consultant.	Sans objet à cause de l’entente directe ;	NA
5	Publication des résultats et période d’attente	Absence de preuve de publication des résultats encore moins des procès-verbaux d’attribution provisoire et définitive en conformité avec les exigences des articles 78 et 87 de la loi portant code des marchés publics.	01
6	Plaintes et recours, le cas échéant	Le dossier ne comporte aucune mention de plainte et de recours	03
7	Approbation du contrat par la DNCMP ou CCMP	A la suite de la prise l’acte d’autorisation du gré à gré en Conseil des Ministres du 24/12/2020, la direction nationale de contrôle des marchés publics a procédé à un examen technique et juridique Un premier examen juridique est effectué le 22/01/2021. Le deuxième examen juridique sanctionné par le PV n°04-48/DNCMP/CEA/2021 du 09/02/2021 a autorisé la PRMP a signé le contrat sous réserve de la prise en compte de certaines observations.	03
8	Dates d’approbation et de signature du contrat	Signature du contrat par la PRMP : 09/02/2021 ; Signature du groupement : 29/01/2021 Visa DNCMP : 02/03/2021 Visa Contrôle financier : 12/03/2021 Date d’approbation : 12/03/2021	03
9	Certificat de services rendus	Le dossier ne fait pas mention pas de PV de réception.	01
10	Délais de paiement et intérêts moratoires	La fiche de notification de marché et d’engagement de crédit est du 17/02/2021 pour une facture de paiement émise le 22/02/2021. Le dossier ne fournit pas de preuves d’ordre de virement pour permettre d’établir les délais de paiement. Il existe en outre une pro-forma en date du 17/01/2021	01
11	Pénalités de retards	Les conditions particulières du contrat prévoient à la clause 6.2 les pénalités de retard en précisant le type de retard en présence surtout de ce dernier, impacte la mise en service de la centrale	03
12	Avenant		NA
13	Prix Unitaires raisonnables ?	Les types de prestations et les honoraires pratiqués ne sont pas référencés au répertoire des prix unitaire en vigueur. Le contrat ne comporte pas de détails suffisants pour évaluer les prix unitaires ;	NA
14	Allégation ou investigation de cas de corruption ?	NA	NA
Moyenne des Scores (total divisé par # alinéas notés)			2.1
CONCLUSION : L’incomplétude des informations montre que le système d’archivage est incomplet. La Décision du Conseil des Ministres par entente directe, sans en préciser les motifs , est discutable et représente un cas de manque de transparence. Le dossier ne mentionne pas d’ordre de service précis ni de preuves de l’existence d’ordre de virement ce qui n’a pas permis d’établir le délai de paiement.			

Nombre de sous-critères évaluable : 14

Nombre de sous-critères réellement évalué : 10

Total score : 21

Moyenne des scores : 2.1/3

7.2. Fiches d’examen des marchés passés par le Ministère des Enseignements Maternel et Primaire (MEMP)

7.2.1. Contrat de travaux DRP: N°3046/MEF/MEMP/DNCMP/SP du 03 septembre 2021

Date de la Revue : 23/11/2022		Nom et Administration d'origine de l'Evaluateur : Sous-comité d'évaluation					
Nom de la Commande : Travaux de réfection des salles de classe et centres éducatifs et clôture partielle des écoles No : 3046/MEF/MEMP/DNCMP/SP du 03 septembre 2021 Date d'approbation : 03 septembre 2021		Travaux : X	Services	O cocher	Fournit.	O cocher	Montant de la Commande en FCFA 48.472.599 HT 57.197.667 TTC US\$ équivalent :
Nom et Nationalité de l'Attributaire : BATICO ET FILS_ Nationalité Béninoise							
N°	Points relatifs à la conformité du cycle de la passation des commandes (Blocs Deux et Trois de la page de couverture)	Commentaires et points saillants de la revue				Scores ⁷	
1.	Plan de Passation de Marchés	Le marché est inscrit au PPMP 2021 de l'autorité contractante sous le numéro T_JAPON VI_779631 de montant prévisionnel de 48.835.726 FCFA				03	
2.	Publication de l'avis de Demande de Renseignements et de Prix (affichage)	La documentation fournie mentionne des saisines de la préfecture de Porto-Novo et de la Chambre de commerce et d'industrie du Bénin. En effet, par lettre n°406/PRMP/MEMP/S-PRMP du 07 juillet 2021 et celle n°407/PRMP/MEMP/S-PRMP du 07/07/2021, la PRMP a saisi les deux structures pour les affichages. La documentation fournie ne donne aucune preuve de publication, au siège du ministère, à la mairie de Porto-Novo et à la Chambre des métiers de la localité.				01	

⁷ 3= Bon 2 = Moyen 1 = Insuffisant

3.	Temps alloué pour soumettre des offres	Les preuves d’affichage fournies datent du 7 juillet 2021. L’ouverture des plis a eu lieu le 21 juillet 2021. Le procès-verbal d’ouverture des plis n°028PRMP/S-PRMP/2020 du 21 juillet 2021. La non mention de la date de remise des offres aussi bien dans l’avis public que dans le dossier de DRP ne permet pas de s’assurer de l’effectivité de son respect dans le PV d’ouverture encore moins du rapport d’analyse. Le temps alloué pour soumettre les offres au regard des données existantes est de 14 jours calendaires inférieurs aux 10 jours ouvrables exigés	01
4.	Ouverture des plis, évaluation des offres et date	L’ouverture des plis a eu lieu le 21 juillet 2021 comme en témoigne le PV n°028PRMP/S-PRMP/2020 de la même date. Les travaux d’élaboration du rapport d’évaluation ont commencé le 21 juillet 2021 et achevé le 23 juillet 2021. De plus, on note une absence de lettre de notification de rejet aux autres soumissionnaires écartés ainsi que les motifs de leur rejet.	02
5.	Plaintes et recours, le cas échéant	Aucune preuve de plaintes ou de recours n’est mentionnée au dossier.	03
6.	Publication des résultats	La documentation fournie ne mentionne aucune preuve de la publication des avis d’attribution provisoire et définitive sur les canaux appropriés. Cependant il existe un procès-verbal d’attribution provisoire n°030PRMP/S-PRMP/2020 du 23 juillet 2021.	01
7.	Type de Commande signée (Marché / Bon de commande et date)	C’est un marché à prix fermes et non révisables qui a été exécuté.	03
8.	Procès-verbal de livraison/réception	Il n’existe aucune preuve de réception de la prestation.	01
9.	Date d’Achèvement/Livraison	L’inexistence d’un ordre de service de démarrage dans la documentation encore moins d’un PV de réception ne permet pas d’établir la conformité du respect du délai contractuel de soixante jours.	01
10.	Pénalités de retard	Le dossier ne mentionne aucune application de la pénalité de retard, bien qu’inscrite de façon sommaire à l’article 13 du contrat de marché.	01
11.	Délais de paiements	Il existe dans la documentation une demande d’engagement et de réservation de crédit de montant FCFA de 57.197.667 ainsi qu’une fiche de notification de marché et engagement de crédit en date du 12 août 2021. L’absence de la facture de l’entrepreneur dans la documentation ne permet de compter les délais de paiement et établir leur conformité au délai légal	01
12.	Prix Unitaires raisonnables en ligne avec les prix du marché ?	Il existe un DQE exhaustif, un cadre de sous détails des prix et d’un cadre de DQE. L’examen croisé de ces documents prouve une sincérité dans la pratique des prix par l’entrepreneur.	03
13.	Avenant ?	Il n’existe aucune preuve de prise d’un avenant	NA

14	Allégation ou investigation de cas de corruption ?	Le dossier ne mentionne aucun fait de corruption	03
	Moyenne des Scores (total divisé par # alinéas)	1.57/3	
CONCLUSION : L'absence des preuves de souscription aux assurances spécifiques pour les marchés de travaux, de la garantie de bonne exécution et d'autres preuves de paiement, d'un état des lieux antérieurs à la contractualisation montre que le processus n'a pas respecté les principes clés du code des marchés publics ainsi que les exigences liées à la nature du marché. On en conclut à un problème dans l'archivage des documents de marchés publics			

Nombre de sous-critères évaluable : 14

Nombre de sous-critères réellement évalués : 13

Total score : 24

Moyenne des scores des sous-critères réellement évalués : 1.84/3

7.2.2. Contrat de prestations intellectuelles DC: N°4148/MEF/MEMP/DNCMP/SP du 26/10/2021

Date de la Revue : 18/10/2022		Nom et Administration d'origine de l'Evaluateur :sous-comité d'évaluation									
Nom de l'autorité contractante : Ministère des Enseignements Maternel et Primaire Nom de la Commande : Archivage des dossiers de passation de marchés publics Contrat N° 4148/MEF/MEMP/DNCMP/SP du 26 octobre 2021 Financement : Budget national Mode : DC Date d'approbation : 26/10/2021 Délai d'exécution : 30 jours		Travaux :	Ococ her	Servi ces	Ococ her	Fou rnit.	Oco ch er	Prestation s intellectue lles	x	Montant de la Commande en FCFA : 4.220.000 HT 4.976.600 TTC	
										Montant de la Commande en US\$ équivalent :	
Nom et Nationalité de l'Attributaire : DYNAMIC GROUP OF CONTRACTORS - Nationalité béninoise											
N°	Points relatifs à la conformité du cycle de la passation des commandes (Blocs Deux et Trois de la page de couverture)					Commentaires et points saillants de la revue				Scores⁸	
24.	Plan de Passation de Marchés					Marché inscrit au plan de passation de marché de 2021 sous la référence S_PRMP_762525 de montant prévisionnel de 4.237.288 FCFA.				0 3	

⁸ 3= Bon 2 = Moyen 1 = Insuffisant

Bénin – Rapport d’Evaluation MAPS – Juillet 2023

25.	Présélection des candidats pour la constitution de la liste des prestataires	Inexistence de liste de présélection de candidats	01
26.	Lettre de Demande de Cotations à au moins 3 prestataires + date	Inexistence de lettre d'invitation à trois candidats	01
27.	Qualité du dossier de demande de cotation	Inexistence de dossier de demande de cotation.	01
28.	Temps alloué pour soumettre des cotations écrites	Aucune preuve de publication n'est jointe au dossier mais il est indiqué sur le contrat la date de publication : 16/09/2021 Il n'existe aucune preuve de remise de propositions mais la date d'ouverture est le 22/09/2021. Le délai réglementaire de 5 jours ouvrables n'a même pas été respecté.	01
29.	Vérification de l'existence et de la conformité des réponses	Preuve inexistante	01
30.	Ouverture et Rapport d'évaluation des réponses, et date	Preuve inexistante	01
31.	Plaintes et recours, le cas échéant	Le dossier ne comporte aucune mention de plaintes ou recours	03
32.	Type de Commande signée (Marché / Bon de commande et date)	Contrat signé par le titulaire, la PRMP le 28/09/2021 et approuvé le 26/10/2021, soit presque un (01) mois après la signature de la PRMP.	03
33.	Procès-verbal de livraison/réception	Preuve inexistante	01
34.	Date d'Achèvement/Livraison	Preuve inexistante	01
35.	Délais de paiements	Preuve inexistante	01
36.	Avenant	Le dossier ne mentionne aucune prise d'avenant	NA
37.	Prix Unitaires raisonnables en ligne avec les prix du marché ?	Le montant attribué est inférieur au montant prévisionnel du marché. Les prix unitaires en l'occurrence les honoraires semblent être en dessous de ceux fixés par le répertoire des prix de référence.	03
38.	Allégation ou investigation de cas de corruption ?	Le dossier laisse présager des présomptions de non-respect des principes fondamentaux de la commande publique.	01
Moyenne des Scores (total divisé par # alinéas)			1.36
CONCLUSION : Défaillance dans l'archivage des documents de marchés publics et non-respect des principes fondamentaux de la commande publique.			

Nombre de sous-critères évaluable : 15

Nombre de sous-critères réellement évalués : 14

Total score : 22

Moyenne des scores des sous critères réellement évalués : 1.57

7.2.3. Contrat de Fournitures DRP: N° 1234/MEF/MEMP/DNCMP/SP du 10/05/2021

Date de la Revue : 22/11/2022		Nom et Administration d'origine de l'Evaluateur : Sous-comité d'évaluation						
Maitre d'ouvrage ou autorité contractante : Ministère des Enseignements Maternel et Primaire (MEMP) Nom de la Commande : ACQUISITION DE PIECES DE RECHANGES POUR L'ENTRETIEN ET LA MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS DU MEMP (lot 3) Contrat N° 1234/MEF/MEMP/DNCMP/S P du 10/05/2021 Financement : Budget national Date d'approbation : 10/05/2021 Délai d'exécution : 30 jours		Travaux :	O coc her	Services	O coche r	Fournit.	X	Montant de la Commande 6.400.076 F CFA HT 7.552.090 F CFA TTC en US\$ équivalent : US\$
Nom et Nationalité de l'Attributaire : ETS CTMG – Nationalité béninoise								
N°	Points relatifs à la conformité du cycle de la passation des commandes (Blocs Deux et Trois de la page de couverture)	Commentaires et points saillants de la revue						Scores ⁹
001	Plan de Passation de Marchés	Le plan de passation des marchés publics de l'année 2021 n'est pas fourni au dossier. Cependant, le marché est bien inscrit au plan de passation de marché de 2021 sous la référence F_DAF_765328 de montant prévisionnel de 52.025.424 F CFA HT alloti en trois (3) lots.						03

⁹ 3= Bon 2 = Moyen 1 = Insuffisant

002	Publication de l’avis de Demande de Renseignements et de Prix (affichage)	L’avis de DRP a fait l’objet d’affichage à : - la Préfecture du département de l’Ouémé par lettre N°095/PRMP/MEMP/S-PRMP du 10/03/2021 déchargée à la même date ; - la CCIB départementale de l’Ouémé par lettre N°096/PRMP/MEMP/S-PRMP du 10/03/2021 déchargée à la même date. Il manque la preuve de publication à la Mairie de Porto-Novo, à la Chambre de Métiers et au siège de l’autorité contractante. Le dossier de DRP a été validé par la CCMP le 08/03/2021 par bordereau N°019/CCMP/MEMP/S transmettant le PV N°046-03/CCMP/MEMP/2021	01
303	Temps alloué pour soumettre des offres	Date de transmission pour affichage : 10/03/2021 correspondant au début d’affichage. Date d’ouverture des offres : 24/03/2021. Soit 10 jours ouvrables comme le prescrit la réglementation.	03
004	Ouverture des plis, évaluation des offres et date	L’ouverture des plis a eu lieu le 24/03/2021 en présence du représentant de la CCMP. Le PV d’ouverture a été validé par la CCMP et publié par voie d’affichage à la : - la Préfecture du département de l’Ouémé par lettre N°120/PRMP/MEMP/S-PRMP du 10/03/2021 déchargée à la même date ; - la CCIB départementale de l’Ouémé par lettre N°121/PRMP/MEMP/S-PRMP du 10/03/2021 déchargée à la même date. La date de fin d’évaluation des offres est le 25/03/2021 et les résultats d’attribution (rapport et PV d’attribution provisoire) transmis à la CCMP le 25/03/2021, soit 1 jour ouvrable dans le délai réglementaire. La CCMP a entériné les résultats d’évaluation le 29/03/2021 par PV N°054-03/CCMP/MEMP/2021, soit 2 jours ouvrables.	03
005	Plaintes et recours, le cas échéant	Le dossier ne comporte aucune mention de plaintes ou recours	03
006	Publication des résultats	L’attribution a été notifié au soumissionnaire retenu le 29/03/2021. Mais il n’existe aucune preuve de notification des résultats aux soumissionnaires non retenus. L’attribution provisoire a été effectuée le 25/03/2021 par PV mais il n’existe aucune preuve de l’affichage de l’avis d’attribution provisoire et même définitif.	01
007	Type de Commande signée (Marché / Bon de commande et date) / respect du délai de passation	Le marché signé par le titulaire et la PRMP le 09/04/2021 a été approuvé le 10/05/2021 après examen technique et juridique du contrat le 07/04/2021 par PV N°060-04/CCMP/MEMP/2021 de la CCMP. Cet examen technique et juridique devrait intervenir après la signature du titulaire et de la PRMP afin que le projet de contrat ne soit soumis à l’approbation de l’autorité compétente L’approbation est intervenue le 10/05/2021 et la date limite de dépôt des offres le 24/03/2021, soit 47 jours environ à compter de cette date au lieu de 30 jours prorogeables à 45 jours. Ce délai est raisonnable pour ce type de procédure.	02

008	Procès-verbal de livraison/réception	Absence d’ordre de service indiquant la date de démarrage et de fin des travaux. La réception des fournitures est intervenue le 30/06/2021. En l’absence de cet ordre de service, si l’on suppose que le marché est entré en vigueur dès sa notification juste après le 10/05/2021, la réception étant intervenue le 30/06/2021, le délai d’exécution de 30 jours aurait été dépassé d’environ 20 jours.	02
009	Date d’Achèvement/Livraison	Les fournitures étaient prévues pour être livrées en 30 jours mais aucun ordre de service n’a été régulièrement délivré au titulaire.	01
110	Pénalités de retard	Malgré le retard accusé dans l’exécution des travaux, le dossier ne fait mention d’aucune mise en demeure préalable et d’aucune pénalité de retard	01
111	Délais de paiements	Aucune preuve de paiement de facture ne figure au dossier	01
112	Prix Unitaires raisonnables en ligne avec les prix du marché ?	Le montant attribué est dans la limite du montant prévisionnel du marché. Le bordereau des prix unitaires et le bordereau des prix mentionnés au dossier ne permettent pas de juger de la raisonnable des prix. Mais, il y a une mise en concurrence.	03
113	Avenant ?	Le dossier ne mentionne aucune prise d’avenant.	NA
114	Allégation ou investigation de cas de corruption ?	Présomption d’un manque de transparence dans la mesure où les affichages/publications requises ne sont pas effectuées de même que les diligences nécessaires pour l’application des pénalités de retard.	1
	Moyenne des Scores (total divisé par # alinéas)		1,92
• CONCLUSION : Absence de transparence dans la conduite de la procédure. • Mauvais archivage des documents. Si le délai de passation est raisonnable et le délai d’exécution du marché est long. Il y a un défaut de notification des résultats aux soumissionnaires non retenus.			

Nombre de sous-critères évaluable : 14

Nombre de sous-critères réellement évalués : 13

Total score : 25

Moyenne des scores des sous critères réellement évalués : 1,92/3

7.2.4. Contrat de prestations intellectuelles DRP: Revue a Posteriori des Contrats de Services de Consultants

Date de la Revue : 26/11/2022		Nom et Administration d'origine de l'Evaluateur : sous-comité d'évaluation	
Maitre d'ouvrage ou autorité contractante : Ministère des Enseignements Maternel et Primaire (MEMP) Nom Contrat : Méthode : DRP PI Méthode de sélection non mentionnée Financement : Budget National		Consultants	Montant du Contrat en FCFA 33.000.000 TTC Equivalent: US\$
Nom et Nationalité de l'Attributaire : Groupement GLOBAL PARTENER SARL et AJET GROUP SARL – nationalité non fournie			
N°	Points relatifs à la conformité du cycle de la passation des commandes	Commentaires et points saillants de la revue	Scores ¹⁰
1	Plan de passation de contrats ?	Oui. Ce marché est inscrit au plan de passation de 2021 sous la référence PI_JAPON VI_774918 d'un montant de 29.661.017 HT	3
2	Avis de non-objection de la DNCMP ou CCMP	Non fourni au dossier	1
3	Analyse du dossier de consultation : - Publication de l'avis d'Expression d'Intérêts ; - Constitution de la liste restreinte ; - Invitation à soumettre une proposition.	Non fourni au dossier	1
4	Evaluation des candidatures : - Ouverture des propositions techniques ; - Evaluation des propositions techniques ; - Ouverture des propositions financières ; - Evaluation combinée (technique + financière) ; - Choix du consultant.	Non fourni au dossier	1
5	Publication des résultats et période d'attente	Non fourni au dossier	1
6	Plaintes et recours, le cas échéant	Non fourni au dossier	1
7	Approbation du contrat par la DNCMP ou CCMP	Non fourni au dossier	1
8	Dates d'approbation et de signature du contrat	Non fourni au dossier	1
9	Certificat de services rendus	Non fourni au dossier	1
10	Délais de paiement et intérêts moratoires	Non fourni au dossier	1
11	Pénalités de retards	Non fourni au dossier	1
12	Avenant	Non fourni au dossier	1
13	Prix Unitaires raisonnables ?	Non fourni au dossier	1
14	Allégation ou investigation de cas de corruption ?	Non fourni au dossier	1
Moyenne des Scores (total divisé par # alinéas)			1,43
CONCLUSION : L'absence de documentation pour ce marché présage d'un mauvais archivage des documents de marchés publics au niveau cette autorité contractante.			

Nombre de sous-critères évaluables : 14

Nombre de sous-critères réellement évalué : 14

Total score : 16

¹⁰**3= Bon 2 = Moyen 1 = Insuffisant**

Moyenne des scores des sous critères réellement évalué : 1,14/3

7.2.5. Contrat de Fournitures DRP: N° 0888/MEF/DNCMP/DCMP/SP du 19/04/2021

Date de la Revue : 22/11/2022		Nom et Administration d'origine de l'Evaluateur : Sous-comité d'évaluation						
Nom de l'autorité contractante : Ministère des Enseignements Maternel et Primaire Nom Marché : Acquisition de matériels, de mobiliers, de fournitures de bureau et consommables informatiques au profit des structures et écoles du MEMP, lot 4 relatif à « Acquisition de fournitures de bureau et consommables informatiques » N° du Contrat : 0888/MEF/DNCMP/DCMP/SP du 19/04/2021 Méthode : Appel d'offres ouvert Financement : Budget national Date d'approbation : 19/04/2021 Délai d'exécution : 15 jours		Travaux		Services	O cocher	Fournitures	X	Montant du Marché : 20.986.300 TTC en US\$ équivalent :
Nom et Nationalité de l'Attributaire : AYICA SERVICE – Nationalité Béninoise								
N°	Points relatifs à la conformité du cycle de la passation des marchés (Blocs Deux et Trois de la page de couverture)	Commentaires et points saillants de la revue						Scores ¹¹
1.	Stratégie de Passation de Marchés	Inexistence de stratégie						01
2.	Plan Passation de marchés	Le plan de passation des marchés publics ne figure pas au dossier. Le marché alloti en deux (02) lots figure au plan de passation des marchés publics 2020 et reprogrammé pour sa poursuite au PPMP de 2021 sous la référence SIGMaP F_DAF_765325. Le montant prévisionnel du marché est 52.855.000 F CFA HT.						03
3.	Publication de l'avis d'appel d'offres	Les preuves de publication de l'avis d'appel d'offres dans les canaux appropriés (conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi) ne sont pas fournies au dossier.						01
4.	Qualité du DAO	Le dossier a reçu « le bon à lancer » de la DNCMP. Cependant la revue du DAO a permis de relever l'absence de l'avis d'appel des offres, des Instructions aux candidats, des Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO) etc.						01
5.	Temps alloué à la préparation des offres	20/11/2020 au 16/12/2020, soit 26 jours calendaires. Ce délai est supérieur à celui prescrit par la loi 2020 en son article 54 qui est de 21 jours calendaires. Il manque la preuve de publication sur les supports adéquats						01

¹¹ 3= Bon 2 = Moyen 1 = Insuffisant

Bénin – Rapport d’Evaluation MAPS – Juillet 2023

6.	Ouverture des offres et procès-verbal	L'ouverture des plis a été effectuée le 16/12/2020. Il n'y a pas de preuve de publication du PV d'ouverture. Le PV d'ouverture a été signé par un représentant de la CCMP conformément à la réglementation.	01
7.	Cautions de Soumissions	Le dossier ne mentionne aucune garantie de soumission.	01
8.	Qualité de la procédure d'évaluation des offres ; Rapport d'Evaluation des Offres ; Transparence et Confidentialité ; Eligibilité.	L'évaluation des offres a eu lieu du 16/12/2020 au 29/12/2020 (attribution), soit 10 jours ouvrables. La DNCMP a validé les résultats de jugement des offres. Il n'existe aucune preuve du PV d'attribution et de sa publication.	01
9.	Evaluation de la Qualification de l'Attributaire ?	La COE a évalué la qualification de tous les soumissionnaires en lice pour chacun des lots et non celle de l'attributaire seule.	01
10.	Extensions de la validité des offres ?	Du 16/12/2020 au 19/04/2021, soit plus de 4 mois après l'ouverture. Il n'existe cependant pas une extension de la validité des offres.	01
11.	Plaintes et traitement des plaintes ?	Le dossier ne mentionne aucune plainte	03
12.	Références aux validations par DNCMP ou CCMP ?	La DNCMP a validé le dossier d'appel d'offres et entériné le rapport d'évaluation des offres.	02
13.	Publication des résultats et avis d'attribution	La notification d'attribution du marché a été faite au titulaire par lettre le 29/12/2021 déchargée à la même date. Par contre, il n'existe pas de preuve de notification des résultats aux soumissionnaires non retenus. Il n'existe pas de preuve de publication du procès-verbal d'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive.	01
14.	Paiement Avance et archivage caution ?	Le DAO n'a pas donné la possibilité de paiement d'avance.	1
15.	Validité du cautionnement de bonne exécution	Le DAO a mentionné « non applicable » pour la garantie de bonne exécution en contradiction des dispositions de l'article 91 la loi n°2020-26.	1
16.	Date contractuelle de fin de marché (étendue ? Avenants, autres ?	Le dossier ne comporte pas de preuve de délivrance d'un ordre de service.	01
17.	Paiements identiques au marché ?	Aucune preuve de paiement ne figure au dossier.	01
18.	Application Formule de Révision des prix ?	NA car délai d'exécution est de 15 jours (inférieur à 6 mois).	NA
19.	Réceptions et Vérifications	La réception a été prononcée par PV du 28/04/2021. Aucune preuve de vérifications n'est mentionnée au dossier	01
20.	Délais de paiement	Aucune preuve de paiement ne figure au dossier pour examiner le délai de paiement	01
21.	Archivage des documents	Mauvais archivage des documents	01
22.	Prix Unitaires raisonnables par rapport au marché ?	Le dossier ne permet pas de juger de la raisonnable des prix unitaires.	01
23.	Allégation ou investigation de cas de corruption ?	Il y a suspicion de manque de transparence du fait de la non-disponibilité de l'avis d'appel d'offres dans les canaux appropriés, des différents procès-verbaux et le rapport d'évaluation.	01
	Moyenne des Scores <i>(total divisé par # alinéas)</i>		1.24/3

Conclusion : Il y a une présomption d’un manque de transparence dans la conduite de la procédure et un très mauvais archivage des documents de marchés publics. On note une mauvaise conduite de la procédure et une ignorance des dispositions du code des marchés publics relatives aux exigences en matière de garantie de bonne exécution.

Nombre de sous-critères évaluable : 23

Nombre de sous-critères réellement évalués : 21

Total score : 26

Moyenne des scores des sous critères réellement évalués : 1.24/3

7.2.6. Contrat de Travaux DRP: N°

Date de la Revue : 21/10/22		Nom et Administration d’origine de l’Evalueur : Sous-Comité d’Evaluation					
Nom du Maître d’ouvrage ou de l’Autorité Contractante : Nom de la Commande : Travaux e réfection des salles de classes et centres éducatives et clôture partielle des écoles No : CONTRAT NON FOURNI Date d’approbation : Néant		Travaux :	X	Services	O cocher	Fournit.	Montant de la Commande en F CFA : 57.197.667 TTC Montant de la Commande en US\$ équivalent :
Nom et Nationalité de l’Attributaire : ETS BATICO et FILS de nationalité Béninoise							
N°	Points relatifs à la conformité du cycle de la passation des commandes (Blocs Deux et Trois de la page de couverture)	Commentaires et points saillants de la revue					Scores ¹²
1.	Plan de Passation de Marchés	Le marché est inscrit au PPMP 2021 de l’autorité contractante sous le numéro T_JAPON VI_779631 de montant prévisionnel de 48.835.726 FCFA					1
2.	Publication de l’avis de Demande de Renseignements (affichage)	La lettre de transmission de l’avis de DRP est fournie avec la décharge.					2
3.	Temps alloué pour soumettre des offres	11 jours ouvrables. Les preuves sont fournies.					3
4.	Ouverture des plis, évaluation des offres et date	L’ouverture des plis a été faite en présence des représentants des soumissionnaires le 21/07/21					3
5.	Plaintes et recours, le cas échéant	Aucune plainte n’a été enregistrée					3
6.	Publication des résultats	Les preuves de publication des résultats n’est pas fourni					1
7.	Type de Commande signée (Marché / Bon de commande et date)	Le Marché signé n’est pas fourni					1
8.	Procès-verbal de livraison/réception	Aucune information n’a été fournie sur la réception					1
9.	Date d’Achèvement/Livraison	Aucune information n’a été fournie					1
10.	Pénalités de retard	Aucune information n’a été fournie sur l’application des pénalités de retard					1

¹² 3= Bon 2 = Moyen 1 = Insuffisant

11	Délais de paiements	Les preuves de paiement ne sont pas fournies	1
12	Prix Unitaires raisonnables en ligne avec les prix du marché ?	Le contrat de marché n'est pas fourni.	1
13	Avenant ?	Aucun avenant n'a été pris au contrat de base	3
14	Allégation ou investigation de cas de corruption ?	Aucune allégation n'a été relevée.	3
	Moyenne des Scores (total divisé par # alinéas)		1,79
CONCLUSION : Le PV d'ouverture a fait mention de 4 offres reçues alors que 3 offres ont été ouvertes sans aucune autre observation. L'ouverture des offres n'a pas été faite en présence des représentants des soumissionnaires. Les preuves de notification des résultats aux soumissionnaires ne sont pas jointes. Aucune information n'a été donnée sur les paiements. Enfin, en lieu et place du contrat du marché concerné (Lot2), un autre contrat (Lot1) a été fourni.			

Nombre de sous-critères évaluable : 14

Nombre de sous-critères réellement évalués : 14

Total score : 25/42

Moyenne des scores des sous critères réellement évalués : 1,79

7.3. Fiches d'examen des marchés passés par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS).

7.3.1. Contrat de prestations intellectuelles DRP: N°2813/MEF/MESRS/CAB/FNRSIT/DNCMP du 09/08/2021

Date de la Revue : 23/11/2022		Nom et Administration d'origine de l'Evaluateur :	
Maitre d'ouvrage ou autorité contractante : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS). Nom Contrat : Elaboration du Plan Stratégique de la Recherche et de l'Innovation (PSRI) 2021-2025. No : Marché No 2813/MEF/MESRS/CAB/FNRSIT/DNCMP du 09/08/2021. Méthode : DRP-PI/Sélection Fondé sur la Qualification du Consultant. Financement : Budget Autonome		Consultants	Montant du Contrat en FCFA 16 435 500 TTC ou 13 925 000 FCFA HT Equivalent :US\$ TTC
Nom et Nationalité de l'Attributaire : Groupement STIGMATE SARL – Nationalité : Béninoise			
N°	Points relatifs à la conformité du cycle de la passation des commandes	Commentaires et points saillants de la revue	Scores 13
1	Plan de passation de contrats ?	Référence SIGMAP du dossier : PI FNRSIT 765916	3

¹³3= Bon 2 = Moyen 1 = Insuffisant

2	Avis de non-objection de la DNCMP ou CCMP	Le 13/04/2021 la CCMP a donné un avis défavorable au regard du montant prévisionnel du marché (Demande de cotation). Le 04/05/2021 la CCMP a autorisé la mise en œuvre de la procédure par la Sélection Fondé sur la Qualification du Consultant.	3
3	Analyse du dossier de consultation	Le PV du 04/05/2021 la CCMP a autorisé la mise en œuvre de la procédure par la Sélection Fondé sur la Qualification du Consultant et faire des observations sur le dossier de consultation. Le dossier de consultation ayant reçu le BON A LANCER n'est pas fourni. De même que les TDR.	1
4	Evaluation des candidatures	Dossier de Sélection Fondé sur la Qualification du Consultant adressé à trois cabinets après avis de la CCMP. Le rapport d'évaluation a fait objet de validation par le CCMP en date du 16/07/2021 après rejet le 07/07/2021 pour manque d'information pour l'étude du dossier.	3
5	Approbation du contrat par la DNCMP ou CCMP	Autorisation de la CCMP du 05/08/2021 après un rejet du 26/07/2021 pour modèle de contrat non adéquat. Le Visa a été apposé la même date d'autorisation après étude ; Visa de l'Agent Comptable du FNRSIT le 05/08/2021 et approbation par le Directeur du FNRSIT le 09/08/2021.	3
6	Publication des résultats et période d'attente	Le dossier ne comporte aucune mention de la publication	1
7	Plaintes et recours, le cas échéant	Le dossier ne comporte aucune mention de plaintes ou recours	3
8	Dates de conclusion, de signature et d'approbation	Signature du contrat le 04/08/2021. Visas DCMP et de l'Agent Comptable du FNRSIT le 05/08/2021 et approbation par le Directeur du FNRSIT le 09/08/2021.	3
9	Certificat de services rendus	Le dossier ne comporte aucun document de service fait. Bien qu'il soit fourni un ordre de service en date du 15 septembre qui ordonne le démarrage des prestations pour compter d'août à fin septembre quand bien même que le contrat n'a été approuvé que le 09/08/2021.	1
10	Délais de paiement et intérêts moratoires	Le dossier ne comporte aucun document de paiement.	1
11	Pénalités de retards	Le dossier ne comporte aucun document de service fait ou d'application de pénalité pour retard.	1
12	Avenant	Le dossier ne comporte aucun document relatif à un avenant.	3
13	Prix Unitaires raisonnables ?	Le contrat ne comporte pas de détails suffisant pour évaluer les prix unitaires ;	NA

14	Allégation ou investigation de cas de corruption ?	L'ordre de service en date du 15 septembre 2021 qui ordonne le démarrage des prestations pour compter d'août à fin septembre quand bien même que le contrat n'a été approuvé que le 09/08/2021. Contrat signé en régularisation et les actes pris font état d'arrangement dans la conduite du marché.	1
Moyenne des Scores (total divisé par # alinéas notés)			2,15
CONCLUSION : La Décision du Conseil des Ministres d'attribuer les travaux et la représentation du Maître d'Ouvrage par entente directe, <u>sans en préciser les motifs</u> , est discutable et représente un cas de manque de transparence. L'ordre de service pour prestations supplémentaires sans incidence de prix et <u>faisant référence à un futur avenant</u> n'est pas une pratique raisonnable.			

Nombre de sous-critères évaluable : 14

Nombre de sous-critères réellement évalué : 13

Total score : 28/39

Moyenne des scores : 2,15/3

Moyenne des scores des sous critères réellement évalués : 2,15/3

7.3.2. Contrat de Fournitures DRP: N° 4893/MEF/MESRS/CAB/DAF/DNCMP du 27/08/2021

Date de la Revue : 24/11/2022		Nom et Administration d'origine de l'Evaluateur : sous-comité d'évaluation						
Nom de l'autorité contractante : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique. Nom de la Commande : Acquisition de meubles au profit de la Direction de l'Administration et des Finances (DAF) (Contrat 3). Contrat : N° 4893/MEF/MESRS/CAB/DAF/DNCMP du 27/08/2021 Méthode : Demande de Renseignement et de Prix Date d'approbation : 27/08/2021 Délai d'exécution : 15 jours		Travaux :	O cocher	Services	O cocher	Fournit.	X	Montant de la Commande en F CFA 28 261 000 TTC 23 950 000 HT US\$ équivalent :
Nom et Nationalité de l'Attributaire : ETS CADUCE PLUS_ Nationalité béninoise								
N°	Points relatifs à la conformité du cycle de la passation des commandes (Blocs Deux et Trois de la page de couverture)	Commentaires et points saillants de la revue					Scores¹⁴	
001	Plan de Passation de Marchés	Marché inscrit au plan de passation de marché de 2021 sous la référence F_DAF_766062 de montant prévisionnel de 59.319.000 F CFA HT. PPMP non fourni dans le dossier.					03	
002	Publication de l'avis de Demande de Renseignements (affichage)	Aucune preuve de publication de l'avis n'est fournie au dossier. Toutefois le rapport d'ouverture mentionne les références d'envois pour affichages de l'avis à la Mairie de Cotonou et à la CCIB le 28/04/2021 ; Le dossier de consultation ayant reçu le BON A LANCER n'est fourni au dossier.					01	
003	Temps alloué pour soumettre des offres	Le dossier de consultation ayant reçu le BON A LANCER n'est fourni au dossier. Mais la page de garde du contrat renseigne que l'avis a été lancé le 28/04/2021 et l'ouverture des offres le 14/05/2021, soit 13 jours ouvrables supérieur à 10 jours au moins recommandé.					01	

¹⁴ 3= Bon 2 = Moyen 1 = Insuffisant

004	Ouverture des plis, évaluation des offres et date	L'ouverture des plis s'est tenue le 14/05/2021 et le PV d'ouverture signé de tous les membres devant participer et par le représentant de la CCMP conformément aux dispositions de l'alinéa 1 ^{er} point 3 de l'article 2 du décret n° 2020 – 597 du 23 décembre 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement des Cellules de contrôle des marchés publics en République du Bénin. L'évaluation des offres a été clôturée le 17/05/2021, soit 3 jours après l'ouverture des offres par les membres du comité d'ouverture et d'évaluation des offres mis en place. La CCMP a entériné les résultats d'évaluation des offres qui a été effectuée sur la base de l'attribution par article.	03
005	Plaintes et recours, le cas échéant	Le dossier ne mentionne aucune plainte	03
006	Publication des résultats	Le dossier ne mentionne aucune preuve de publication des résultats	01
007	Type de Commande signée (Marché / Bon de commande et date)	Le Marché a été signé par l'attributaire le 27/07/2021 la PRMP le 29/07/2021, visé par le CF le 27/08/2021, Visé par le DCMP le 13/09/2021 et approuvé le 27/08/2021 par le Ministre. Le visa du DCMP est venu après approbation du contrat. Du lancement de l'avis le 18/04/2021 à l'approbation de ce marché le 27/08/2021, il s'est écoulé un délai de plus de 4 mois. Ce délai au-dessus des 30 jours réglementaires prorogeable à 45 jours calendaires.	01
008	Procès-verbal de livraison/réception	Le dossier ne mentionne aucun document sur la réception des meubles, alors le marché est semblé être déjà clôturé.	01
009	Date d'Achèvement/Livraison	Le dossier ne mentionne aucun document sur la réception des meubles, alors le marché est semblé être déjà clôturé.	01
110	Pénalités de retard	Le dossier ne fait mention de preuves de paiement pour pouvoir apprécier s'il y a eu pénalité de retard ou pas.	01
111	Délais de paiements	Le dossier ne mentionne aucune preuve (et délai) de paiement	01
112	Prix Unitaires raisonnables en ligne avec les prix du marché ?	Le dossier ne donne pas la possibilité de vérifier la raisonnable des prix proposés d'attribution du marché	03
113	Avenant ?	Le dossier ne mentionne aucune preuve d'avenant	03
114	Allégation ou investigation de cas de corruption ?	Non-affichage de l'avis de DRP, du PV d'ouverture et du rapport d'évaluation des offres ainsi que de l'avis d'attribution dans tous les supports requis. Ce qui pourrait indiquer un défaut de transparence de la procédure. La DRP n'est pas rendue disponible au dossier.	01
	Moyenne des Scores (total divisé par # alinéas)		1,71/3

CONCLUSION : Mauvais archivage des documents du marché entraînant la non-production de certaines preuves notamment celle de publication et de paiement ; incohérence dans les dates de mise en œuvre des procédures ; ce qui laisse présager un défaut de transparence.

Nombre de sous-critères évaluable : 14

Nombre de sous-critères réellement évalués : 14

Total score : 24/42

Moyenne des scores des sous critères réellement évalués : 1,71/3

7.3.3. Contrat de Fournitures DRP: N° 5355/MEF/MESRS/CAB/DAF/DNCMP du 30/11/2021

Date de la Revue : 24/11/2022		Nom et Administration d'origine de l'Evaluateur : sous-comité d'évaluation					
Nom de l'autorité contractante : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique. Nom de la Commande : Acquisition de meubles au profit de la Direction de l'Administration et des Finances (DAF) (Contrat 1). Contrat : N° 5355/MEF/MESRS/CAB/DAF/DNCMP du 30/11/2021 Méthode : Demande de Renseignement et de Prix Date d'approbation : 30/11/2021 Délai d'exécution : 30 jours		Tra vau x :	☐ cocher	Services	☐ cocher	Fournit.	Montant de la Commande en F CFA 2 583 452 TTC 2 189 366 HT US\$ équivalent :
Nom et Nationalité de l'Attributaire : ETS SALUT DU SEIGNEUR_ Nationalité béninoise							
N°	Points relatifs à la conformité du cycle de la passation des commandes (Blocs Deux et Trois de la page de couverture)	Commentaires et points saillants de la revue					Scores¹⁵
001	Plan de Passation de Marchés	Marché inscrit au plan de passation de marché de 2021 sous la référence F_DAF_766062 de montant prévisionnel de 59.319.000 F CFA HT. PPMP non fourni dans le dossier.					03
002	Publication de l'avis de Demande de Renseignements (affichage)	Aucune preuve de publication de l'avis n'est fournie au dossier. Toutefois le rapport d'ouverture mentionne les références d'envois pour affichages de avis à la Mairie de Cotonou et à la CCIB le 28/04/2021 ; Le dossier de consultation ayant reçu le BON A LANCER n'est fourni au dossier.					01
003	Temps alloué pour soumettre des offres	Le dossier de consultation ayant reçu le BON A LANCER n'est pas fourni au dossier. Mais la page de garde du contrat renseigne que l'avis a été lancé le 28/04/2021 et l'ouverture des offres le 14/05/2021, soit 13 jours ouvrables supérieur à 10 jours au moins recommandé.					01

¹⁵ 3= Bon 2 = Moyen 1 = Insuffisant

004	Ouverture des plis, évaluation des offres et date	L'ouverture des plis s'est tenue le 14/05/2021 et le PV d'ouverture signé de tous les membres devant participer et par le représentant de la CCMP conformément aux dispositions de l'alinéa 1 ^{er} point 3 de l'article 2 du décret n° 2020 – 597 du 23 décembre 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement des Cellules de contrôle des marchés publics en République du Bénin. L'évaluation des offres a été clôturée le 17/05/2021, soit 3 jours après l'ouverture des offres par les membres du comité d'ouverture et d'évaluation des offres mis en place. La CCMP a entériné les résultats d'évaluation des offres qui a été effectuée sur la base de l'attribution par article.	03
005	Plaintes et recours, le cas échéant	Le dossier ne mentionne aucune plainte	03
006	Publication des résultats	Le dossier ne mentionne aucune preuve de publication des résultats	01
007	Type de Commande signée (Marché / Bon de commande et date)	Le Marché a été signé par l'attributaire le 12/07/2021 la PRMP le 14/07/2021, visé par le CF sans date, Visé par le DCMP le 17/09/2021 et approuvé le 30/11/2021 par le Ministre. Le visa du DCMP est venu près de 2 mois la signature du contrat par les parties au contrat. Du lancement de l'avis le 18/04/2021 à l'approbation de ce marché le 30/11/2021, il s'est écoulé un délai de plus de 6 mois. Ce délai au-dessus des 30 jours réglementaires prorogeable à 45 jours calendaires.	01
008	Procès-verbal de livraison/réception	Le dossier ne mentionne aucun document sur la réception des meubles, alors le marché est semblé être déjà clôturé.	01
009	Date d'Achèvement/Livraison	Le dossier ne mentionne aucun document sur la réception des meubles, alors que le marché est semblé être déjà clôturé.	01
110	Pénalités de retard	Le dossier ne fait mention de preuves de paiement pour pouvoir apprécier s'il y a eu pénalité de retard ou pas.	01
111	Délais de paiements	Le dossier ne mentionne aucune preuve (et délai) de paiement	01
112	Prix Unitaires raisonnables en ligne avec les prix du marché ?	Le dossier ne donne pas la possibilité de vérifier la raisonnable des prix proposés d'attribution du marché	03
113	Avenant ?	Le dossier ne mentionne aucune preuve d'avenant	03
114	Allégation ou investigation de cas de corruption ?	Non-affichage de l'avis de DRP, du PV d'ouverture et du rapport d'évaluation des offres ainsi que de l'avis d'attribution dans tous les supports requis. Ce qui pourrait indiquer un défaut de transparence de la procédure. La DRP n'est pas rendue disponible au dossier.	01
	Moyenne des Scores (total divisé par # alinéas)		1,71/3
CONCLUSION : Mauvais archivage des documents du marché entraînant la non-production de certaines preuves notamment celle de publication et de paiement ; incohérence dans les dates de mise en œuvre des procédures ; ce qui laisse présager un défaut de transparence.			

Nombre de sous-critères évaluable : 14

Nombre de sous-critères réellement évalués : 14

Total score : 24/42

Moyenne des scores des sous critères réellement évalués : 1,71/3

7.3.4. Contrat de prestations intellectuelles DC: N°

Date de la Revue : 23/11/2022		Nom et Administration d'origine de l'Evaluateur : sous-comité d'évaluation	
Maitre d'ouvrage ou autorité contractante : Ministère de l'enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) Nom Contrat : Recrutement d'un consultant pour la formation des points focaux des archives Méthode : DCPI/Méthode de sélection non mentionnée Financement : Budget National		Consultants	Montant du Contrat en FCFA HT : 8.445.000 TTC : 9.965.100 Equivalent: US\$
Nom et Nationalité de l'Attributaire : Afrique Conseil – nationalité Béninoise			
N°	Points relatifs à la conformité du cycle de la passation des commandes	Commentaires et points saillants de la revue	Scores 16
1	Plan de passation de contrats ?	Oui. Ce marché est inscrit au plan de passation de 2021 sous la référence PI_DIP_768790 de montant prévisionnel FCFA 8.474.576	3
2	Avis de non-objection de la DNCMP ou CCMP	Le montant prévisionnel des services non consultants est dans le seuil de la demande de cotation. Conformément au dossier en vigueur au moment de la conduite de la procédure, elle devrait faire l'objet d'un AMI assortie de l'établissement d'une demande de propositions. Mais dans le cas d'espèce, c'est la consultation de trois consultants qui a été choisie sans en fournir une explication. Le dossier de sélection n'a pas été soumis à l'avis conforme de l'organe de contrôle	1
3	Analyse du dossier de consultation : - Publication de l'avis d'Expression d'Intérêts ; - Constitution de la liste restreinte ; - Invitation à soumettre une proposition.	Le dossier fournit ne mentionne pas la preuve de publication d'avis à manifestation d'intérêts, encore moins des termes de références pour situer sur l'étendue du mandat. On remarque l'inexistence de lettre d'invitation à soumettre de propositions ainsi que la preuve de constitution de la shortlist ou de la méthode de sélection retenue. .	1

¹⁶ **3= Bon 2 = Moyen 1 = Insuffisant**

4	Evaluation des candidatures : - Ouverture des propositions techniques ; - Evaluation des propositions techniques ; - Ouverture des propositions financières ; - Evaluation combinée (technique + financière) ; - Choix du consultant.	L'ouverture des propositions techniques est faite le lundi 24 mai 2021. Cependant, le modèle de rapport d'évaluation utilisé est non conforme au modèle établi par l'ARMP pour l'évaluation des prestations intellectuelles. On remarque en effet, l'activation du calcul d'erreurs lors de la phase d'évaluation des propositions techniques alors que l'ouverture des propositions financières n'est pas encore effective. De façon globale, la documentation fournie ne permet de pas d'apprécier les séquences successives d'évaluation de consultants à savoir : 1. Ouverture des propositions techniques ; 2. Evaluation des propositions techniques ; 3. Ouverture des propositions financières ; 4. Evaluation combinée (technique + financière) ; 5. Choix du consultant.	1
5	Publication des résultats et période d'attente	Absence de preuve de publication des résultats.	1
6	Plaintes et recours, le cas échéant	Le dossier ne comporte aucune mention de plainte et de recours	3
7	Qualité du processus de négociation	Le dossier ne fait pas mention d'un processus de négociations utiles aux prestations intellectuelles	1
8	Approbation du contrat par la DNCMP ou CCMP	Le montant prévisionnel est de FCFA 8.474.576 dans le seuil de la demande de cotation pour les prestations intellectuelles. Cependant son approbation a été effectuée par le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique en l'absence de documentation justifiant les annexes nécessaires au contrat de prestations intellectuelles (TDR, Livrables, Ventilation des coûts etc.).	1
9	Dates d'approbation et de signature du contrat	Absence dans le dossier du procès-verbal de négociation nécessaire à toute conclusion de contrat de services de consultants Date de signature du contrat par le consultant : 13/07/2021 Date de signature par la PRMP : 15/07/2021 Date de visa Délégué de contrôle financier : 11/11/2021 Date d'approbation du contrat : 11/11/2021 à la même date que le visa du DCF Six mois entre la date de notification et celle d'approbation sans la preuve d'une confirmation de propositions techniques et financières encore moins la prorogation du délai de validité des propositions	1
10	Certificat de services rendus	Conformément à l'article 14 du contrat fourni, les obligations du consultant en matière d'établissement des rapports sont renvoyées à l'annexe C. L'examen de la documentation révèle l'inexistence de ladite annexe, des termes de référence et autres obligations contractuelles pour permettre d'apprécier la conformité des livrables à ceux contractuellement exigés. On observe en outre, l'inexistence d'un PV de validation du rapport final de la prestation.	1
11	Délais de paiement et intérêts moratoires	Le dossier ne mentionne aucune preuve de paiement pour établir le respect des délais légaux de paiement et l'activation des intérêts moratoires	1
12	Pénalités de retards	La formulation des conditions d'activation des pénalités de retard à l'article 15 du contrat approuvé n'est pas exhaustive sur sa mise en œuvre.	1
13	Avenant	Le dossier ne fait mention de preuves de paiement pour pouvoir apprécier s'il y a eu pénalité de retard ou pas	1

14	Prix Unitaires raisonnables ?	Le contrat étant conclu à prix ferme et non révisable et les modalités de son paiement est adossé aux différents livrables. L'inexistence de l'annexe de ventilation des coûts n'a pas également permis d'apprécier leur raisonnable.	1
15	Allégation ou investigation de cas de corruption ?	La confusion dans la conduite de la procédure, du choix de la méthode de sélection, la mauvaise utilisation des modèles types appropriés, l'inexistence des preuves de réception des livrables, leur non-validation, l'inexistence de preuves de paiement constituent des présomptions de manque de transparence et de professionnalisme par les acteurs habilités.	1
Moyenne des Scores (total divisé par # alinéas)			1.357/3
CONCLUSION : Le manque de plusieurs preuves dans la documentation pour examiner le processus de façon globale dénote d'un manquement dans le système d'archivage. L'inexistence de preuves de paiement, le mauvais choix des modèles de documents, la non mention de la méthode de sélection, l'inexistence des annexes au contrats, l'absence des preuves de publication de l'AMI laissent présager des manquements à l'éthique et à la déontologie dans la conduite de la procédure.			

Nombre de sous-critères évaluable : 15

Nombre de sous-critères réellement évalué : 15

Total score : 19/45

Moyenne des scores : 1,26/3

Moyenne des scores des sous critères réellement évalué : 1.26/3

7.3.5. Contrat de travaux : N° 4767/MEF/MESRS/CAB/CBRSI/DNCMP du 17/11/2021

Date de la Revue : 23/11/2022		Nom et Administration d'origine de l'Evaluateur : Sous-comité d'évaluation						
Nom Marché : Travaux de réfection des bâtiments de la faculté des sciences de la santé devant abriter le 20 ^{ème} concours d'agrégation des sciences juridiques politiques économiques et de gestion du conseil africain et malgache de l'enseignement supérieur (CAMES) N° : 4767/MEF/MESRS/CAB/CBRSI/DNCMP du 17/11/2021 Date d'approbation : 17 novembre 2021 Délai d'Exécution : 15 jours		Travaux	X cocher	Services	O cocher	Fournitures	O cocher	Montant du Marché : 22.009.023 FCFA HT 25.970.647 FCFA TTC US\$ équivalent : ---
Nom et Nationalité de l'Attributaire : ETS MICRO ETOILE_ Nationalité béninoise								
N°	Points relatifs à la conformité du cycle de la passation des marchés (Blocs Deux et Trois de la page de couverture)	Commentaires et points saillants de la revue					Scores ¹⁷	
1.	Plan de Passation de marchés (PPM)	Le marché est inscrit au PPMP de l'année 2021 de référence T_DAF_782322 dans la version 8 du PPMP publié sur le SIGMAP.					03	

¹⁷ 3= Bon 2 = Moyen 1 = Insuffisant

2.	Existence et conformité du motif de recours au gré à gré	Entente directe autorisée par le Conseil des ministres conformément au point 5 de l'alinéa 2 de l'article 34 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics. Dans son relevé n°23/PR/SGG/REL/Ord du 28/ juillet 2021, le conseil des ministres a donné une autorisation pour l'organisation globale du concours pour un montant FCFA 71.389.500. Avec le relevé n°30/PR/SGG/REL/ORD du 10 octobre 2021 relatif aux décisions administratives adoptées en Conseil des Ministres en séance ordinaire, une précision est faite pour la contractualisation avec l'établissement Micro Etoile des travaux de réfection des bâtiments de la FSS pour un montant de 25.970.647.	03
3.	Preuve de l'autorisation préalable de la DNCMP	Entente directe autorisée par le Conseil des Ministres conformément au point 5 de l'alinéa 2 de l'article 34 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics 5 par le relevé n°30/PR/SGG/REL/ORD du 10 octobre 2021).	03
4.	Qualité des documents de marché	Le dossier fourni mentionne l'existence d'un devis quantitatif (DQE) comportant l'ensemble des travaux de réfection et les coûts respectifs. Cependant, la documentation ne contient pas la preuve de l'existence d'un état des lieux global nécessaire à tous travaux de réfection. Cela pour apprécier l'étendue des prestations objet de l'entente directe ainsi que la souscription des assurances spécifiques correspondantes. Il existe également un procès-verbal de négociation en date du 08 octobre 2021 préalable à la conclusion du gré à gré ainsi qu'un procès-verbal de remise de site à l'entrepreneur.	03
5.	Evaluation de la Qualification de l'Attributaire	Entente directe. Non effectuée pour apprécier à sa juste valeur le domaine d'activité de l'entrepreneur, sa spécialisation et ses expériences utiles pour la réalisation de la prestation.	NA
6.	Références aux validations par DNCMP ou CCMP ?	Gré à gré autorisé en Conseil des Ministres par le relevé n°30/PR/SGG/REL/ORD du 10 octobre 2021.	03
7.	Signature et approbation du marché	Date de signature par le titulaire : 22 octobre 2021 Date de signature par la PRMP : 25 octobre 2021 Date de visa du délégué du contrôle financier : 29 octobre 2021 Date de visa du délégué du contrôleur financier : 05 novembre 2021 Date d'approbation par le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique : 17 novembre 2021	03
8.	Paiement Avance et archivage caution ?	Information non disponible	01
9.	Validité du cautionnement de bonne exécution	Le document ne mentionne l'existence d'un cautionnement et une assurance de bonne exécution.	01
10.	Date contractuelle de fin de marché (étendue ? Avenants, autres ?	Un ordre de service de référence n° 1548/MESRS/SGM/PRMP/S-PRMP du 22 décembre 2021 existe mais ne mentionne pas la date démarrage de la prestation et la date de fin.	01

11.	Paielements identiques au marché ?	L'inexistence de preuves de paiement ne permet pas d'apprécier si le paiement est identique	01
12.	Application Formule de Révision des prix ?	Le dossier ne mentionne pas l'application de cette formule	NA
13.	Réceptions et Vérifications	Le dossier ne mentionne pas l'existence d'un procès-verbal de réception	01
14.	Délais de paiement	Aucune information n'est fournie sur la présentation par le prestataire d'une facture pour sa prestation. Il n'existe pas non plus dans la documentation, la preuve d'un ordre de virement pour computer le délai réel de paiement de la facture due.	01
15.	Archivage des documents	Le dossier est incomplet sur les preuves de réception, les factures du titulaire, l'autorisation du gré à gré par la DNCMP, la souscription des polices d'assurances spécifiques aux marchés de travaux, l'état des lieux de la réfection etc., preuve que le système d'archivage est incomplet.	01
16.	Prix Unitaires raisonnables par rapport au marché ?	Aucune de demande d'homologation des prix n'est fournie au dossier. Cela aurait permis de d'apprécier la raisonnable des prix unitaires contenus dans le DQE. Aucune colonne du DQE ne fait de renvoi au prix de référence du répertoire des prix applicable en République du Bénin.	01
17.	Allégation ou investigation de cas de corruption ?	Le dossier ne mentionne aucun cas de corruption.	03
	Moyenne des Scores (total divisé par # alinéas)	1.93/3	

Conclusion : Le marché de gré à gré est passé à la suite d'une autorisation du Conseil des Ministres. La documentation fournie n'est pas complète sur l'ensemble des documents nécessaires à l'examen de la procédure : preuves que le système d'archivage est incomplet.

Nombre de sous-critères évaluable : 17

Nombre de sous-critères réellement évalués : 15

Total score : 29/51

Moyenne des scores des sous critères réellement évalués : 1.93/3

7.3.6. Contrat de Fournitures : N° 5352/MEF/MESRS/CAB/DAF/DNCMP du 30 novembre 2021

Date de la Revue : 24/11/2022		Nom et Administration d'origine de l'Evaluateur : Sous-comité d'évaluation						
Nom de la Commande : Acquisition de meubles au profit de la DAF/MESRS (attribution par articles) N° : 5352/MEF/MESRS/CAB/DAF/DNCMP du 30 novembre 2021 Date d'approbation : 30/11/2021		Travaux :	O	Services	O cocher	Fournit.	X cocher	Montant de la Commande en FCFA : 1.614.990 FCFA TTC 1.368.636 FCFA HT Montant en US\$ équivalent :
Nom et Nationalité de l'Attributaire : ETS LE SUCCES DE KRO Nationalité Béninoise								
N°	Points relatifs à la conformité du cycle de la passation des commandes (Blocs Deux et Trois de la page de couverture)	Commentaires et points saillants de la revue						Scores¹⁸
1.	Plan de Passation de Marchés	Marché inscrit au plan de passation de marché de 2021 sous la référence F_DAF_766062 de montant prévisionnel de 59.319.000 FCFA						03
2.	Publication de l'avis de Demande de Renseignements (affichage)	Publication de l'avis par affichage à la mairie de Cotonou, la Chambre de commerce et d'industrie du Bénin, dans l'enceinte du ministère le 29 avril 2021. Cependant, il manque la preuve de publication à la Chambre de métiers et la préfecture de Cotonou.						01
3.	Temps alloué pour soumettre des offres	Date de transmission pour affichage : 29/04/2021 Date d'ouverture des offres : 14/05/2021 ; Le délai compté pour la remise des offres est de 10 jours ouvrables conforme au délai réglementaire requis pour l'affichage de l'avis de DRP						03
4.	Ouverture des plis, évaluation des offres et date	Date d'ouverture des plis : 14/05/2021 Date de fin d'évaluation des offres : 17/05/2021. L'ouverture et l'évaluation est faite sur 3 jours ouvrables inférieurs aux cinq jours ouvrables réglementaires requis.						03
5.	Plaintes et recours, le cas échéant	Le dossier ne comporte aucune mention de plaintes ou recours						03
6.	Publication des résultats	La preuve de notification au pressenti attributaire existe. Aucune autre preuve de publication de l'attribution provisoire ou d'affichage des résultats n'est disponible. La notification d'attribution est faite par lettre n°875/MESRS/SGM/PRMP/S-PRMP du 06 juillet 2021						01

¹⁸ **3= Bon 2 = Moyen 1 = Insuffisant**

7.	Type de Commande signée (Marché / Bon de commande et date)	Procédure de demande de renseignements et de prix ayant conduit au contrat par articles au profit de « l'établissement les succès de KRO ». Il existe une mention de la description technique des fournitures.	01
8.	Procès-verbal de livraison/réception	Le dossier ne mentionne pas PV de réception provisoire	01
9.	Date d'Achèvement/Livraison	Le délai contractuel est de 30 jours. L'inexistence de PV de réception ainsi que la présence d'un ordre de service sans date de démarrage ne permet pas d'établir la régularité du respect du délai contractuel et la réception des fournitures à bonne date.	01
10.	Pénalités de retard	Le dossier ne fait mention de preuves de paiement pour pouvoir apprécier s'il y a eu pénalité de retard ou pas	01
11.	Délais de paiements	Le dossier ne mentionne aucune preuve de facture encore moins des ordres de virements pour permettre d'évaluer le respect des délais de paiement	01
12.	Prix Unitaires raisonnables en ligne avec les prix du marché ?	L'attribution du marché a été faite par articles, preuves que les prix unitaires sauf que le dossier ne fait pas des références du répertoire des prix ou de leur rapprochement audit document.	02
13.	Avenant ?	Le dossier ne fait pas cas d'une prise d'avenant.	03
14.	Allégation ou investigation de cas de corruption ?	Aucune allégation ou investigation de cas de corruption n'a été constatée dans le dossier.	03
	Moyenne des Scores (total divisé par # alinéas)	1.85	
CONCLUSION : L'inexistence des preuves de paiement, des preuves de publication de l'avis d'attribution définitive ainsi que les preuves de réception dans le dossier montre que le système d'archivage est incomplet. L'attribution a été faite par articles. L'inexistence de preuves de paiement ne permet pas de s'assurer d'un paiement conforme au montant contractuel.			

Nombre de sous-critères évaluable : 14

Nombre de sous-critères réellement évalués : 14

Total score : 27/42

Moyenne des scores des sous critères réellement évalués : 1.93/3

7.4. Fiches d'examen des marchés passés par le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique (MISP)

7.4.1. Contrat de Fournitures DC : Acquisition de gilets de sauvetage

Date de la Revue : 21/10/2022		Nom et Administration d'origine de l'Evaluateur : sous-comité d'évaluation						
Nom de l'autorité contractante : Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique Nom de la Commande : Acquisition de gilets de sauvetage No : Date :/./....		Travaux :	O cocher	Services	O cocher	Fournit.	X	Montant de la Commande en US\$ équivalent :
Nom et Nationalité de l'Attributaire :								
N°	Points relatifs à la conformité du cycle de la passation des commandes (Blocs Deux et Trois de la page de couverture)	Commentaires et points saillants de la revue					Scores ¹⁹	
1.	Plan de Passation de Marchés	Le marché n'est pas inscrit au plan de passation des marchés publics de 2021 ni à celui de 2020					01	
2.	Présélection des candidats pour la constitution de la liste des prestataires	Documentation inexistante					01	
3.	Lettre de Demande de Cotations à au moins 3 prestataires + date	Documentation inexistante					01	
4.	Qualité du dossier de demande cotation	Documentation inexistante					01	
5.	Temps alloué pour soumettre des cotations écrites	Documentation inexistante					01	
6.	Vérification de l'existence et de la conformité des réponses	Documentation inexistante					01	
7.	Ouverture et Rapport d'évaluation des réponses, et date	Documentation inexistante					01	
8.	Plaintes et recours, le cas échéant	Documentation inexistante					01	
9.	Type de Commande signée (Marché / Bon de commande et date)	Documentation inexistante					01	
10.	Procès-verbal de livraison/réception	Documentation inexistante					01	
11.	Date d'Achèvement/Livraison	Documentation inexistante					01	
12.	Délais de paiements	Documentation inexistante					01	
13.	Avenant	Documentation inexistante					01	
14.	Prix Unitaires raisonnables en ligne avec les prix du marché ?	Documentation inexistante					01	
15.	Allégation ou investigation de cas de corruption ?	Documentation inexistante					01	
Moyenne des Scores (total divisé par # alinéas)						1/3		
CONCLUSION : Inexistence de la documentation en plus du fait que le marché n'est pas inscrit dans le plan de passation des marchés publics 2021 de l'autorité contractante.								

¹⁹ 3= Bon 2 = Moyen 1 = Insuffisant

Nombre de sous-critères évaluable : 15

Nombre de sous-critères réellement évalués : 15

Total score : 15

Moyenne des scores des sous critères réellement évalués : 1/3

7.4.2. Demande de Renseignements et de Prix (DRP)/Travaux : Contrat

N°457/MEF/MISP/DNCMP/SP

Date de la Revue : 22/10/2022		Nom et Administration d'origine de l'Evaluateur : sous-comité d'évaluation						
Nom de l'autorité contractante : Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique (MISP) Nom de la Commande : Câblage du réseau téléphonique, achat d'autocommutateur et de postes téléphoniques IP au profit du MISP Contrat N°457/MEF/MISP/DNCMP/SP Date d'approbation : Non disponible Délai d'exécution : non disponible		Travaux :	☐ cocher	Services	☐ cocher	Fournit.	☒	Montant de la Commande en F CFA 68.803.420 US\$ équivalent :
Nom et Nationalité de l'Attributaire : ETS ZOE – nationalité béninoise								
N°	Points relatifs à la conformité du cycle de la passation des commandes (Blocs Deux et Trois de la page de couverture)	Commentaires et points saillants de la revue						Scores ²⁰
1.	Plan de Passation de Marchés	Le marché est inscrit au plan de passation des marchés publics du Ministère sous le numéro F_CABINET MISPC_780264. Mais ledit ministère n'a pas fourni le PPMP.						03
2.	Publication de l'avis de Demande de Renseignements (affichage)	L'avis de DRP a été envoyé par lettre n°962/PRMP/MISP/S-PRMP du 01/09/2021 déchargée à la préfecture de Cotonou à la même date. Aucune preuve de publication à la Mairie de Cotonou, à la CCIB, à la Chambre des métiers et dans les locaux du MISP						01
3.	Temps alloué pour soumettre des offres	Du 01/09/2021 au 15/09/2021, soit 10 jours ouvrables.						03
4.	Ouverture des plis, évaluation des offres et date	L'ouverture des plis a eu lieu le 15/09/2021 en présence de 2 représentants de soumissionnaires et constatée par le procès-verbal signé par les membres du comité d'ouverture et d'évaluation et du représentant de la CCMP. Le rapport d'évaluation a été signé par le COE mais non daté. Ce rapport indique que le COE a vérifié la qualification de tous les soumissionnaires, ce qui n'est pas conforme aux textes en vigueur. L'attribution a été effectuée le 11 octobre 2021, soit 26 jours calendaires à compter de l'ouverture des plis.						03
5.	Plaintes et recours, le cas échéant	Le dossier ne mentionne aucune plainte et recours.						03

²⁰ **3= Bon 2 = Moyen 1 = Insuffisant**

6.	Publication des résultats	L'attribution a été notifiée à l'attributaire le 22/10/2021 par lettre n°1424/PRMP/MISP/SP-PRMP du 21/10/2021 et il n'existe de preuve que les autres soumissionnaires ont été informés des motifs de rejet de leurs offres. Le dossier ne mentionne aucune preuve de publication de l'attribution.	01
7.	Type de Commande signée (Marché / Bon de commande et date)	Le dossier ne mentionne aucune preuve de contrat	01
8.	Procès-verbal de livraison/réception	Le dossier ne mentionne aucun procès-verbal de livraison	01
9.	Date d'Achèvement/Livraison	Le dossier ne mentionne aucune date d'achèvement car le contrat ne figure pas au dossier ; De même aucun ordre de service pouvant renseigner la date d'achèvement n'est fourni au dossier.	01
10.	Pénalités de retard	Le dossier ne mentionne aucune preuve de contrat et donc aucune pénalité	01
11.	Délais de paiements	Aucune preuve de paiement au dossier	01
12.	Prix Unitaires raisonnables en ligne avec les prix du marché ?	Le montant d'attribution est inférieur au montant planifié. Cependant, il n'existe pas de critère pouvant juger de la raisonnable des prix unitaires	03
13.	Avenant ?	Le dossier ne mentionne aucun avenant	NA
14.	Allégation ou investigation de cas de corruption ?	Le non-affichage de l'avis, du PV d'ouverture, le rapport d'évaluation et du PV d'attribution dans les canaux réglementaires laisse penser à un défaut de transparence de la procédure.	01
	Moyenne des Scores <i>(total divisé par # alinéas)</i>		1,85/3
CONCLUSION : Le marché n'est pas bien documenté. On note un défaut de publication de l'avis et des divers documents pouvant entraîner une absence de transparence dans la conduite de la procédure.			

Nombre de sous-critères évaluable : 14

Nombre de sous-critères réellement évalués : 13

Total score : 24/39

Moyenne des scores des sous critères réellement évalués : 1,85/3

7.4.3. **Demande de Renseignements et de Prix (DRP/Services) : Contrat**
n°1184/MEF/MISP/DNCMP/SP

Date de la Revue : 21/10/22		Nom et Administration d'origine de l'Evaluateur : Sous-Comité d'Evaluation						
Nom du Maître d'ouvrage ou de l'Autorité Contractante : Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique (MISP) Nom de la Commande : Entretien et nettoyage des locaux et espaces verts de la DGPR, de la DPS, de la DSTL, de la DFS au titre de l'année 2021 No : 1184/MEF/MISP/DNCMP/SP Date d'approbation : Non disponible		Travaux :	O cocher	Services	X	Fournit.	O	Montant de la Commande en F CFA : - 21.152.542 HT - 24.960.000 TTC
								Montant de la Commande en US\$ équivalent :
Nom et Nationalité de l'Attributaire : SOCIETE ASHTON INTERNATIONAL GROUP SARL Nationalité : Béninoise								
N°	Points relatifs à la conformité du cycle de la passation des commandes (Blocs Deux et Trois de la page de couverture)		Commentaires et points saillants de la revue				Scores ²¹	
001	Plan de Passation de Marchés		L'objet du marché ne figure pas dans le PPM				1	
002	Publication de l'avis de Demande de Renseignements (affichage)		Preuves de publication non disponibles. Le PV d'ouverture indique une publication à la Préfecture de Cotonou au 24/12/2020				1	
003	Temps alloué pour soumettre des offres		Avis de DRP signé le 24/12/2020 et ouverture des plis le 08/01/2021, soit 9 jours ouvrables au lieu				2	
004	Ouverture des plis, évaluation des offres et date		Seul le PV d'ouverture du 08/01/2021 et le PV d'attribution du 11/01/2021 sont disponibles Soit 2 jours ouvrables pour l'évaluation des offres contre 3 jours règlementaires				2	
005	Plaintes et recours, le cas échéant		Information non disponible				1	
006	Publication des résultats		Information non disponible				1	
007	Type de Commande signée (Marché / Bon de commande et date)		Information non disponible Mais le PV d'examen juridique du contrat par la CCMP est joint au dossier.				1	
008	Procès-verbal de livraison/réception		Information non disponible				1	
009	Date d'Achèvement/Livraison		Information non disponible				1	
010	Pénalités de retard		Information non disponible				1	
011	Délais de paiements		Information non disponible				1	
112	Prix Unitaires raisonnables en ligne avec les prix du marché ?		Information non disponible				1	
113	Avenant ?		Information non disponible				1	
014	Allégation ou investigation de cas de corruption ?		Information non disponible				3	
	Moyenne des Scores (total divisé par # alinéas)						1.07	
CONCLUSION : A l'exception du PV d'ouverture, les autres documents nécessaires n'ont été fournis par l'autorité contractante.								

Nombre de sous-critères évaluable : 14

Nombre de sous-critères réellement évalués : 14

Total score : 18/14

Moyenne des scores des sous-critères réellement évalués : 1,07/3

²¹ 3= Bon 2 = Moyen 1 = Insuffisant

7.4.4. Demande de cotation/Prestations intellectuelles : Contrat N°.....

Date de la Revue : 21/10/2022		Nom et Administration d'origine de l'Evaluateur : Sous-comité d'évaluation	
Maitre d'ouvrage : Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique (MISP) Nom du marché : Elaboration du document du projet de construction et d'équipement des infrastructures de secours No : Non disponible Méthode : DC/PI Financement : Budget national		Consultants	Montant du Contrat en FCFA : 11 746 900 (TTC) 9 955 000 (HT)
Nom et Nationalité de l'Attributaire-lot1 : ETEC AFRIQUE-Nationalité Béninoise			
N°	Points relatifs à la conformité du cycle de la passation des commandes	Commentaires et points saillants de la revue	Scores ²²
1	Plan de passation des marchés	Inscrit au plan de passation des marchés de 2021 sous la référence PI_CABINET MISPC_780656	3
2	Avis de non-objection de la DNCMP ou CCMP sur le dossier de consultation	La procédure ne requiert pas le contrôle a priori d'un organe de contrôle	NA
3	Analyse du processus de la consultation : - Publication de l'avis d'Expression d'Intérêts ; - Constitution de la liste restreinte ; - Invitation à soumettre une proposition.	Existence d'une lettre d'invitation en date du 12/08/2021 invitant trois (03) candidats à soumettre des propositions techniques et financières	3
4	Evaluation des candidatures : - Ouverture des propositions techniques ; - Evaluation des propositions techniques ; - Ouverture des propositions financières ; - Evaluation combinée (technique + financière) ; - Choix du consultant.	 - Existence d'un PV d'ouverture et d'un rapport d'évaluation des propositions par un comité de trois (03) personnes dont la PRMP - Existence d'un PV d'attribution provisoire en date du 28/09/2021 mentionnant le choix de l'attributaire provisoire sur la base de la méthode de sélection dans le cadre d'un budget déterminé (SCBD) annoncée dans la DP ;	3
5	Publication des résultats et période d'attente	Le dossier ne comporte aucune preuve de publication des résultats	1
6	Qualité du processus de négociations	Absence de preuve des négociations	1
7	Plaintes et recours, le cas échéant	Le dossier ne comporte aucune mention de plaintes ou recours	3
8	Avis technique de la DNCMP ou de la CCMP sur le contrat	La procédure ne requiert pas le contrôle a priori de l'organe de contrôle	NA

²²3= Bon 2 = Moyen 1 = Insuffisant

9	Date de signature du contrat	Date de signature du contrat : 28/09/2021 par la PRMP et le 21/10/2021 par le Titulaire, VISA du DCF mais sans date Date d’approbation du marché : 19/10/2021, Seule la page de signature du contrat est fournie en lieu et place du contrat	1
10	Certificat de services rendus	Existence du rapport de la séance de validation du document élaboré par le consultant	3
11	Délais de paiement et intérêts moratoires	Le dossier ne mentionne aucune information sur les paiements effectués au titre du marché	1
12	Pénalités de retards	Le dossier ne mentionne aucun ordre de service pouvant permettre d’apprécier le respect du délai contractuel.	1
13	Avenant	Le dossier ne mentionne aucune prise d’avenant.	NA
14	Prix Unitaires raisonnables ?	Le montant attribué est inférieur au montant prévisionnel du marché. Ce qui présage de prix unitaires raisonnables	3
15	Allégation ou investigation de cas de corruption ?	Le dossier ne mentionne pas de cas de corruption ni de recours devant l’ARMP	3
Moyenne des Scores (total divisé par # alinéas notés)			2,17
CONCLUSIONS : Le dossier ne mentionne aucune preuve de négociation. En outre, aucune information n’est disponible sur le délai réel d’exécution du marché et les paiements effectués.			

Nombre de sous-critères évaluable : 15

Nombre de sous-critères réellement évalués : 12

Total score : 26/36

Moyenne des scores des sous critères réellement évalués : 2,17/3

7.4.5. **Marché de Fournitures/Passé par Entente Directe** : Contrat N°

Date de la Revue : 21/10/2022	Nom et Administration d'origine de l'Evaluateur : Sous-comité d'évaluation					
Nom Marché : ACQUISITION DES EFFETES D'HABILLEMENT AU PROFIT DES CINQ CENTS RECRUES DE LA POLICE REPUBLICAINE AU TITRE No : PAS DE DOCUMENTATION Date d'approbation : Délai d'Exécution :	Travaux ☐ cocher	Services ☐ cocher	Fournitures ☒ cocher			Montant du Marché : 655.854.912 FCFA HT 773.908.796 FCFA TTC US\$ équivalent : ---
Nom et Nationalité de l'Attribitaire : TAMIEL_ Nationalité béninoise						
N°	Points relatifs à la conformité du cycle de la passation des marchés (Blocs Deux et Trois de la page de couverture)		Commentaires et points saillants de la revue		Scores²³	
1.	Plan de Passation de marchés (PPM)		Inscrit au PPMP de l'année 2021 de référence F_CABINET MISP_776713		03	
2.	Existence et conformité du motif de recours au gré à gré		Entente directe autorisée en conseil des ministres en date du 15 juillet 2020 conformément à l'article 34 du code des marchés publics.		03	
3.	Preuve de l'autorisation préalable de la DNCMP		Validation de l'autorisation : PV n°12-38/DNCMP/CEA/2021 du 06 avril 2021.		03	
4.	Qualité des documents de marché		Entente directe sur la base d'une négociation sanctionnée par un procès-verbal en date du 24 mars 2021 portant négociation sur la qualité du produit, le montant du marché, et le délai d'exécution. Les documents du marchés (BPU, DQE, descriptions techniques, cahier des clauses techniques et autres) sont pas fournis.		01	
5.	Evaluation de la Qualification de l'Attribitaire		Entente directe		NA	
6.	Références aux validations par DNCMP ou CCMP ?		PV n°12-38/DNCMP/CEA/2021 du 06 avril 2021		03	

²³ 3= Bon 2 = Moyen 1 = Insuffisant

7.	Signature et approbation du marché	Date de signature par le titulaire : 05/05/2021 Date de signature par la PRMP : 05/05/2021 VISA DCF : 05/05/2021 Date d'approbation par le Ministre : 06/05/2021 Seule la page de signature du contrat est fournie au dossier et le visa de la DNCMP ne figure pas.	02
8.	Païement Avance et archivage caution ?	Information non disponible	01
9.	Validité du cautionnement de bonne exécution	Information non disponible	NA
10.	Date contractuelle de fin de marché (étendue ? Avenants, autres ?	Pas d'ordre de service ordonnant le démarrage des prestations. Un délai de livraison de 15 jours est mentionné à la lettre de notification d'attribution provisoire du 22/04/2021. La réception des fournitures a eu lieu le 05/07/2021 et consigné au PV joint rédigé à cet effet. Le dossier ne fait mention d'aucun avenant	01
11.	Païements identiques au marché ?	Information non disponible	01
12.	Application Formule de Révision des prix ?	Information non disponible	NA
13.	Réceptions et Vérifications	Le dossier mentionne un PV de réception en date du 12/09/2021. Il mentionne que les effets d'habillement ont été livrés conformément aux prescriptions du marché.	03
14.	Délais de paiement	Le dossier ne mentionne aucune facture ou ordre de virement	01
15.	Archivage des documents	Le dossier est incomplet sur les factures du titulaire, le contrat, ordre de virement etc., preuve que le système d'archivage est incomplet.	01
16.	Prix Unitaires raisonnables par rapport au marché ?	Un BPU et un DQE ne sont pas fournis Mais le montant d'attribution (283.512.500) est inférieur au montant prévisionnel du marché sur le PPMP (293.051.400 FCFA).	03
17.	Allégation ou investigation de cas de corruption ?	Le dossier ne mentionne aucun cas de corruption.	03
	Moyenne des Scores (total divisé par # alinéas)	2.07	

Conclusion :

Le marché de gré à gré est passé à la suite de la décision du conseil des ministres.
Les preuves de publication du procès-verbal d'attribution définitive ne sont fournies au dossier.
Les preuves de paiement de la totalité du montant contractuel ne sont fournies.

Nombre de sous-critères évaluables : 17

Nombre de sous critères réellement évalués : 14

Total score : 29/42

Moyenne des scores des sous critères réellement évalués : 2.07/3

7.5. Fiches d’examen des marchés passés par le Ministère des Infrastructures et des Transports (MIT)

7.5.1. **Marché de Travaux/Passé par Entente Directe** : Contrat N°1472 du 27/05/2021.

Date de la Revue : 20/10/2022		Nom et Administration d'origine de l'Evaluateur : sous-comité d'évaluation						
Nom Marché : Aménagement bitumage de la route cotonnière Djougou-Péhunco-Kérou-Banikoara No : 1472 Date : 27/05/21 Délai d'Exécution : 8 MOIS		T r a v a u x	O cocher	Services	V cocher	Fournitures	O cocher	Montant du Marché : 353 610 467 (HT) US\$ équivalent :
Nom et Nationalité de l'Attributaire : CERFER-TOGO et CFTTP-BENIN), Togo-Bénin								
N°	Points relatifs à la conformité du cycle de la passation des marchés (Blocs Deux et Trois de la page de couverture)	Commentaires et points saillants de la revue						Scores ²⁴
1.	Plan de Passation de marchés (PPM)	La preuve n'est pas produite dans les documents de la collecte mais le recours au site www.marchespublics.bj a permis de constater l'existence du marché dans le plan						3
2.	Existence et conformité du motif de recours au gré à gré	Le rapport spécial devant permettre d'examiner l'existence et la conformité du motif de recours au gré à gré n'est pas produit. Cependant le document intitulé « Etude d'autorisation de gré à gré » de la DNCMP fait cas du rapport spécial.						2
3.	Preuve de l'autorisation préalable de la DNCMP	produit						3
4.	Qualité des documents de marché	Tous les documents ne sont pas produits						2
5.	Evaluation de la Qualification de l'Attributaire	Absence du rapport d'évaluation pouvant permettre au comité d'apprécier si les qualifications du groupement CERFER TOGO/CFTTP BENIN ont été examinées ou pas						1
6.	Références aux validations par DNCMP ou CCMP ?	Toutes les validations de la DNCMP ont été produites						3

²⁴ 3= Bon 2 = Moyen 1 = Insuffisant

7.	Signature et approbation du marché	Contrat signé le 07/04/2021 et approuvé le 27/05/2021 par les organes compétents	3
8.	Paiement Avance et archivage caution ?	Aucun document n'est produit à cet effet	1
9.	Validité du cautionnement de bonne exécution	Aucun document n'est produit à cet effet	1
10.	Date contractuelle de fin de marché (étendue ? Avenants, autres ?	31/03/2022	3
11.	Paiements identiques au marché ?	Aucun document n'est produit à cet effet	1
12.	Application Formule de Révision des prix ?	Aucun document n'est produit à cet effet	NA
13.	Réceptions et Vérifications	Aucun document n'est produit à cet effet	1
14.	Délais de paiement	Aucun document n'est produit à cet effet	1
15.	Archivage des documents	Tous les documents relatifs à la procédure ne sont pas produits. Ce qui dénote de la qualité passable du mécanisme d'archivage	2
16.	Prix Unitaires raisonnables par rapport au marché ?	Le montant d'attribution du marché est inférieur au montant prévisionnel du marché	3
17.	Allégation ou investigation de cas de corruption ?	Le dossier ne fait aucune mention de corruption, d'allégation ou investigation pour des faits de corruption.	3
	Moyenne des Scores (total divisé par # alinéas)		2.06
Conclusion : Le marché évalué a obtenu une moyenne des scores égale à 2.06 (Soit 33/16). Ce qui traduit une intégrité soutenable mais on optimale.			

Nombre de sous-critères évaluables : 17

Nombre de sous--critères réellement évalués : 16

Total score : 33

Moyenne des scores des sous critères réellement évalués : 2.06

7.5.2. Marché de Prestations Intellectuelles : Contrat N°4788/MEF/MIT/DNCMP/SP du 19/11/2021

Date de la Revue : 20/10/2021		Nom et Administration d'origine de l'Evaluateur : sous-comité d'évaluation	
Maitre d'ouvrage : Ministère des Infrastructures et des Transports Nom du marché : Contrôle et surveillance des travaux de réhabilitation ou d'aménagement et de bitumage de diverses routes par mode de préfinancement direct par les entreprises (lot 3) contrôle et surveillance des travaux de renforcement de la route Comè-Possotomè-Bopa-Zougbonou (44km) Marché N°4788/MEF/MIT/DNCMP/SP du 19/11/2021 Méthode : Sélection fondée sur la qualité et le coût Financement : Budget National (Intérieur) Date d'approbation : 19/11/2021 Délai d'exécution : 20 mois		Consultants	Montant du Contrat en FCFA 836.277.618 TTC ou 702.754.300 HT Equivalent :
Nom et Nationalité de l'Attributaire : Groupement HORSE SARL/BECI BTP - nationalité béninoise			
N°	Points relatifs à la conformité du cycle de la passation des commandes	Commentaires et points saillants de la revue	Scores 25
1	Plan de passation de contrats	Inscrit au PPMP de l'année 2020 de référence PI_DTN_68953	03
2	Avis de non-objection de la DNCMP ou CCMP sur le dossier de consultation	Les dossiers de consultation ont reçu le bon à lancer de la DNCMP (organe de contrôle compétent)	03
3	Analyse du processus de la consultation : - Publication de l'avis d'Expression d'Intérêts ; - Constitution de la liste restreinte ; - Invitation à soumettre une proposition.	Le marché a été conduit sur la loi n°2017-04 du 19 octobre 2017. Le dossier ne mentionne aucune preuve de la publication de l'avis à manifestation d'intérêts. La constitution de la liste restreinte est sujette à caution dans la mesure où la DNCMP a émis une réserve majeure selon laquelle « la liste restreinte des candidats n'est pas justifiée ». Les lettres d'invitation n'ont pas été documentées mais la DP mentionne une liste de candidats figurant sur la liste restreinte. Cependant une lettre d'invitation N° N°0751/PRMP/MIT/SMPICA/S-PRMP du 02/04/2020 a été référencée au dossier (ladite lettre ne figure non plus au dossier). La date limite de dépôt des propositions est fixée au 07/05/2020 ; soit 35 jours calendaires à compter de l'invitation. La PRMP a adressé par lettre N°0880/DGI/DTN/CP.HH-SMPICA/S-PRMP du 29/04/2020 des réponses aux questions aux demandes d'éclaircissement des soumissionnaires, mais lesdites demandes ne sont pas documentées au dossier.	01

²⁵ 3= Bon 2 = Moyen 1 = Insuffisant

4	Evaluation des candidatures : - Ouverture des propositions techniques ; - Evaluation des propositions techniques ; - Ouverture des propositions financières ; - Evaluation combinée (technique + financière) ; - Choix du consultant.	L’ouverture des propositions techniques qui s’est tenue le jeudi 07/05/2020 montre que 5 groupements ont postulé pour le lot 3 sans observation de la part des soumissionnaires présents ou représentés. La méthode de sélection est la méthode de sélection fondée sur la qualité et le coût conformément à la DP. Le rapport d’évaluation bien que signé par la commission n’a pas été daté. Les 5 groupements soumissionnaires ont franchi le score technique minimum requis de 80 points. Trois groupements dont l’attributaire potentiel ont 95 points chacun et les 2 autres 91 points chacun. La validation desdites propositions techniques a eu lieu le 08/06/2020. Les résultats de l’évaluation de la proposition technique ont été notifiés au soumissionnaire classé 1^{er} par lettre N°1185/PRMP/MIT/SMPICA/S-PRMP du 30/06/2020. Cependant le dossier ne mentionne aucune preuve que ce soumissionnaire l’ait reçu. Ils sont tous qualifiés pour l’ouverture de leurs propositions financières. L’ouverture des offres financières a eu lieu le 09/07/2020. L’évaluation combinée a été validée par la DNCMP de même que le choix de l’attributaire.	1
5	Publication des résultats et période d’attente	Les résultats de l’évaluation de la proposition technique ont été notifiés au soumissionnaire classé 1^{er} par lettre N°1185/PRMP/MIT/SMPICA/S-PRMP du 30/06/2020. Cependant le dossier ne mentionne aucune preuve que ce soumissionnaire l’ait reçu. L’ouverture des offres financières a eu lieu le 09/07/2020, soit 09 jours après la notification des résultats de l’évaluation technique alors que le délai légal d’attente était de 15 jours. Les résultats d’attribution ont été notifiés à l’attributaire par lettre N°1520/PRMP/MIT/SMPICA/S-PRMP du 04/09/2020 et les autres informés du rejet de leurs propositions (lettres N°1528/PRMP/MIT/SMPICA/S-PRMP du 04/09/2020). Le dossier ne mentionne aucune preuve de publication des résultats.	01
6	Qualité du processus de négociations	La négociation constatée par PV du 08/10/2020 a été signée par les membres de la commission mise sur pied par note de service. La négociation a permis entre autres, de : - proroger le délai de validité de l’offre de l’attributaire et de confirmer son montant corrigé ; - de confirmer la disponibilité du personnel de l’attributaire ; - de réduire le délai d’exécution à 19 mois au lieu de 24 mois prévus dans la DP.	03
7	Plaintes et recours, le cas échéant	Le dossier ne comporte aucune plainte	03

8	Approbation du contrat par la DNCMP ou CCMP	Le projet de marché a fait l'objet d'examen par le Contrôle financier par lettre sans référence et non signé. Il n'existe pas de preuve d'examen technique et juridique de la part de la DNCMP au dossier.	01
9	Date de signature du contrat	Le marché a été signé respectivement par l'attributaire le 03/02/2021 et la PRMP le 26/02/2021 tandis que l'approbation est intervenue le 19/11/2021.	03
10	Certificat de services rendus	Le dossier ne mentionne aucun certificat de service rendu	01
11	Délais de paiement et intérêts moratoires	Le dossier ne mentionne aucune preuve de paiement d'intérêt moratoire	01
12	Pénalités de retards	Le dossier ne mentionne aucune preuve de pénalités de retard	01
13	Avenant	L'avenant joint au dossier ne concerne pas le lot 3 sous revue	NA
14	Prix Unitaires raisonnables ?	Le montant attribué est inférieur au montant prévisionnel du marché.	03
15	Allégation ou investigation de cas de corruption ?	Constitution de la liste restreinte douteuse. Défaut de publication des résultats entraînant une suspicion de manque de transparence. Non-respect du délai d'attente en vue d'éventuels recours.	01
Moyenne des Scores (total divisé par # alinéas notés)			1.86/3
CONCLUSIONS : Marché non inscrit au PPM. Mauvais archivage des documents. Long délai de passation des marchés. Non-respect du délai d'attente			

Nombre de sous-critères évaluable : 15

Nombre de sous- critères réellement évalués : 14

Total score : 26

Moyenne des scores des sous critères réellement évalués : 1.86/3

7.5.3. **Marché de Fournitures/Appel d’offres nationale (AON) : Contrat N°0295/MEF/MIT/DNCMP/SP/ du 02/03/2021**

Date de la Revue : 20/10/2022		Nom et Administration d'origine de l'Evalueur : sous-comité d'évaluation						
Nom du maitre d'ouvrage ou de l'autorité contractante : Ministère des Infrastructures et des Transports Nom Marché : Acquisition de trois (03) véhicules (deux stations wagon et un pick-up) au profit de l'organe d'exécution du projet d'aménagement et de bitumage de la route DJOUGOU-PEHUNCO-KEROU-BANIKOARA N° : 0295/MEF/MIT/DNCMP/SP/ du 02/03/2021 Date d'approbation : 02/03/2021		Travaux	0	Services				Montant du Marché en FCFA : 82.000.000 HT
					O cocher	Fournitures	X cocher	Montant du marché en US\$ équivalent :
Nom et Nationalité de l'Attributaire : LES BAGNOLES MOTORS SA Béninoise								
N°	Points relatifs à la conformité du cycle de la passation des marchés (Blocs Deux et Trois de la page de couverture)	Commentaires et points saillants de la revue						Score s ²⁶
001	Stratégie de Passation de Marchés	Procédure d'appel d'ouvert national conduite sans une stratégie. Cependant, l'alinéa 2 de l'article 24 prévoit que les autorités contractantes doivent établir leur plan de passation sur une stratégie réaliste tenant compte de l'environnement du marché.						01
002	Plan Passation de marchés	Le marché est inscrit au PPM 2021 sous le numéro F_DTN_73479.						03
003	Publication de l'avis d'appel d'offres	Le dossier ne mentionne aucune preuve de publication de l'avis d'appel d'offres sur les supports exigés à savoir la Nation, le JMP et le portail web des marchés publics						01
004	Qualité du DAO	L'examen de la qualité du DAO est vu l'angle de sa conformité, son exhaustivité par rapport au dossier type et sa validation par l'organe de contrôle compétent. Le DAO contient un avis d'appel d'offres qui décrit les prestations, fixe la capacité technique, l'expérience et la capacité financière des soumissionnaires. Les différentes clauses des données particulières de l'appel d'offres (DPAO) sont renseignées à l'exception notamment des clauses 34 relatives aux préférences communautaires, spécifiques et celle relative aux collectivités locales alors que la loi en fait une exigence. L'annexe relative à la qualification n'est pas intégrée au dossier, ce qui ne présage pas l'exhaustivité du dossier. Le dossier contient les spécifications techniques, le modèle de contrat. Le type de prix fixé dans le DAO est ferme et non révisable.						02

²⁶ 3= Bon 2 = Moyen 1 = Insuffisant

005	Temps alloué à la préparation des offres	La date de lancement du DAO est le 16 mars 2020 pour une date d'ouverture le 21/04/2020 correspondant à la date indiquée dans le DAO soit 37 jours calendaires de publication des appels d'offres nationaux soit 7 jours de plus que le délai légal minimum requis.	03
006	Ouverture des offres et procès-verbal	L'ouverture des offres est réalisée le 21/04/2020 telle que consignée dans le procès-verbal d'ouverture sans référence de la même date.	03
007	Cautions de Soumissions	Le PV d'ouverture mentionne une caution de soumission pour LES BAGNOLES SA de montant FCFA de 1.650.000 émise par la banque BIBE conforme au montant fixé dans le DAO validé par l'organe de contrôle.	03
008	Qualité de la procédure d'évaluation des offres ; Rapport d'Evaluation des Offres ; Transparence et Confidentialité ; Eligibilité.	. On observe un bon de commande émis à l'endroit de la Nation pour publication de référence n°1448/PRMP/MIT/SMF/S-PRMP du 20 mai 2020. Les données fournies montrent que la commission a mis un long temps pour évaluer les offres des trois soumissionnaires ayant déposé leurs offres à l'issue de l'appel d'offres : trois mois du 21/04/2020 à l'ouverture des offres au 13/07/2020 à la date d'établissement du rapport d'analyse. Le dossier ne mentionne aucune prorogation du délai de validité des offres. Le rapport mentionne en outre un mode de sélection des prestations intellectuelles alors que c'est un marché de fournitures.	02
009	Evaluation de la Qualification de l'Attributaire ?	La qualification a été effectuée pour le premier classé conformément au processus d'évaluation des offres.	03
010	Extensions de la validité des offres ?	Le dossier ne mentionne aucune prorogation du délai de validité des offres. L'examen de la documentation montre que le marché est approuvé hors délai de validité puisque l'approbation est intervenue le 21/07/2020. Une lettre de confirmation des prix et de prorogation de validité est intervenue le 10/08/2020 sans aucune mention alors que l'approbation est intervenue le 02/03/2021 soit plus sept mois après l'expiration du premier délai de validité des offres.	02
011	Plaintes et traitement des plaintes ?	Le dossier ne mentionne aucun recours. Cependant les difficultés d'exécution liées au changement de sellerie du véhicule station wagon ont fait l'objet de négociations contrairement aux exigences des procédures d'acquisition de fournitures	02
012	Références aux validations par DNCMP ou CCMP ?	Le dossier n'a pas fourni de preuve de validation du DAO. Le DAO mentionne le 12/03/2020 comme date de validation de l'organe de contrôle ; Validation des résultats d'évaluation : 30/07/2020 par le PV n°181-07/CCMP/MIT/SSC/2020 de la même date.	02
013	Publication des résultats et avis d'attribution	Le procès d'attribution provisoire de marché publié dans la Nation du 21/08/2020 sous le numéro 7554. Les preuves de publication sur les autres supports ne sont pas fournies au dossier	02
014	Paiement Avance et archivage caution ?	Le dossier ne mentionne aucun paiement d'avance démarrage et d'éventuel cautionnement.	NA
015	Validité du cautionnement de bonne exécution	Le dossier ne fait pas mention de paiement d'une garantie de bonne exécution alors qu'elle est une exigence contractuelle à l'article 11 du contrat.	01

016	Date contractuelle de fin de marché (étendue ? Avenants, autres ?	Conformément à l'article 4 du contrat, le délai contractuel est de quarante-cinq (45) jours à compter de l'ordre de service de démarrer les prestations. Cependant le dossier ne mentionne aucun ordre de service ne de procès-verbal de réception pour établir la conformité de la durée contractuelle d'exécution du marché. L'autre indice qui prouve que ce délai n'est pas respecté est la conclusion d'un avenant avec incidence financière sur le contrat de base dont l'étude juridique a été faite par l'organe de contrôle le 20/01/2022.	01
017	Paiements identiques au marché ?	Le montant contractuel initial est de 82.000.000 HT. Un avenant à incidence financière dont le contrat signé n'est fourni au dossier est intervenu après négociation sur la sellerie pour ramener ce montant à 80.360.000 HT. L'inexistence de preuves paiement du marché, de factures ne permet d'attester d'un paiement identique.	01
018	Application Formule de Révision des prix ?	L'article 8 du contrat mentionne que les prix sont fermes et non révisables.	NA
019	Réceptions et Vérifications	Aucun procès-verbal de réception n'est fourni au dossier encore moins des preuves d'inspection avant réception.	01
020	Délais de paiement	Le dossier ne mentionne aucune facture encore d'un ordre de paiement pour établir la conformité du délai de paiement.	01
021	Archivage des documents	La documentation fournie manque entres autres les preuves de publication de l'avis, les preuves de validation du DAO par l'organe de contrôle, la confirmation des prix et de la validité des offres, les preuves de paiement, la caution de bonne exécution ainsi que l'ordre de service de démarrer les prestations. Cela dénote d'un archivage incomplet des documents de passation et d'exécution du marché.	01
022	Prix Unitaires raisonnables par rapport au marché ?	La documentation fournie ne permet pas d'établir la raisonnabilité des prix	01
023	Allégation ou investigation de cas de corruption ?	L'appel d'offres ouvert a duré plus de temps que prévu. Le maximum de plis reçus est de trois pour une procédure d'appel d'offres national. Cela dénote d'un manque de publication et des présomptions de violation des règles de transparence et d'efficacité du processus d'acquisition.	02
	Moyenne des Scores (total divisé par # alinéas)		1.81
	Conclusion : l'examen du processus de passation du marché montre un délai long dans l'attribution du marché et l'approbation du contrat. Une faiblesse s'observe dans l'archivage des documents de marché et dans le suivi administratif et technique dans l'exécution du marché		

Nombre de sous-critères évaluables : 23

Nombre de sous-critères réellement évalués : 21

Total score : 38

Moyenne des scores des sous critères réellement évalués : 1.81/3

7.5.4. **Marché de Travaux/ sur Appel d’Offres National (AON) ou Appel d’Offres International (AOI): Contrat N°.....**

Date de la Revue: ...20/10/22...		Nom et Administration d’origine de l’Evaluateur : Sous-comité d’évaluation						
Nom Marché : TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA ROUTE NATIONALE INTER ETATS (RNIE 2) : TRONCON BEROUBOUAY KANDI-PONT RIVIERE GOUFARI (148,6 KM). No : Pas de référence Date : Pas de référence		Travaux	X cocher	Services	O cocher	Fournitures	O cocher	Montant du Marché en US\$ équivalent : 34 004 676 564 F CFA Hors Taxes
Nom et Nationalité de l’Attributaire : SOGEA SATOM Bénin								
N°	Points relatifs à la conformité du cycle de la passation des marchés (Blocs Deux et Trois de la page de couverture)	Commentaires et points saillants de la revue					Scores ²⁷	
001	Stratégie de Passation de Marchés	Procédure d’appel d’ouvert national conduite sans une stratégie. Cependant, l’alinéa 2 de l’article 24 prévoit que les autorités contractantes doivent établir leur plan de passation sur une stratégie réaliste tenant compte de l’environnement du marché					1	
002	Plan Passation de marchés	Oui. Ce marché est inscrit au plan de passation de 2020 sous la référence T_DTN_71578					3	
003	Publication de l’avis d’appel d’offres	la lettre d’invitation à soumissionner n°0933/PRMP/MIT/DGI/DGTN/SMT-CP.AI/S-PRMP du 11 mai 2020					3	
004	Qualité du DAO	Plusieurs demandes d’éclaircissement sur des éléments fondamentaux du DAO ont été portées à la PRMP par les différents soumissionnaires. Les lettres de réponse de la PRMP montrant la prise en compte des demandes ont été envoyées à chaque soumissionnaire Une photocopie de la page du cahier de décharge de retrait des réponses est fournie					2	
005	Temps alloué à la préparation des offres	la lettre d’invitation à soumissionner n°0933/PRMP/MIT/DGI/DGTN/SMT-CP.AI/S-PRMP du 11 mai 2020. Le dépôt des offres est prévu pour le 21 juillet 2020 soit 71 jours pour la préparation des offres					3	

²⁷ 3= Bon 2 = Moyen 1 = Insuffisant

006	Ouverture des offres et procès-verbal	L'ouverture des plis a été effectuée à la date et l'heure limite de dépôt des offres le 21 juillet comme prévu dans le DAO Le PV d'ouverture a été publié dans La Nation N°7549 du 14 août 2020	3
007	Cautions de Soumissions	Le dossier mentionne une garantie de soumission de 700.000.000 F CFA et le montant prévisionnel est de 50.830.107.930 F CFA HT. Les cautions de soumissions ont été fournies par tous les soumissionnaires	3
	Qualité de la procédure d'évaluation des offres ; Rapport d'Evaluation des Offres ; Transparence et Confidentialité ; Eligibilité.	Les travaux d'évaluation des offres ont été effectués par la COE et ont duré du 21/07/2020 au 12/08/2020 soit 22 jours ouvrables supérieur aux 15 jours réglementaires requis. Le rapport d'évaluation est signé de l'ensemble des membres de la commission L'organe de contrôle a validé les résultats d'attribution le 18/08/2020 dans le délai requis pour avoir été saisi le 14/08/2020. Le rapport a reçu l'avis de non objection de la BID le 7 septembre 2020	2
	Evaluation de la Qualification de l'Attributaire ?	La qualification de l'attributaire est évaluée sur la base des exigences formulées dans le DAO validé par l'organe de contrôle. Elle a permis de vérifier la capacité technique (domaine d'activité, expérience, moyens humains, moyens matériels) et la capacité financière (chiffre d'affaires, avoir liquide). Cet examen de qualification est fait pour le soumissionnaire dont l'offre est évaluée économiquement la plus avantageuse en l'occurrence SOGEA SATOM	3
	Extensions de la validité des offres ?	Information non disponible sur la date d'approbation du marché pouvant permettre d'apprécier le délai de passation	1
	Plaintes et traitement des plaintes ?	Le dossier ne mentionne aucun recours ou plaintes	3
	Références aux validations par DNCMP ou CCMP ?	BON A LANCER reçu le 08/05/20 Validation des résultats d'attribution PV n°26-44/DNCMP/DC/2020 du 18/08/20.	3
	Publication des résultats et avis d'attribution	Le PV d'ouverture a été publié dans La NATION N° 7578 du Jeudi 24 Septembre 2020	3
	Paiement Avance et archivage caution ?	Le dossier ne fournit aucune preuve de paiement d'avance de démarrage. Aucune preuve de leur archivage n'est fournie au dossier	1
	Validité du cautionnement de bonne exécution	Le contrat contient un modèle de garantie de bonne exécution Aucune documentation sur la garantie de bonne exécution n'est pas fournie dans le dossier	1
	Date contractuelle de fin de marché (étendue ? Avenants, autres ?	La documentation fournie ne comporte pas de contrat pouvant fournir d'information sur la date contractuelle de fin	1
	Paiements identiques au marché ?	Le dossier ne fait aucune mention de preuve de paiement pour faciliter la détection de paiement identique	1

	Application Formule de Révision des prix ?	Le dossier ne fait aucune mention de l'application de la formule de révision.	NA
	Réceptions et Vérifications	la documentation fournie ne comporte aucune preuve de réception des travaux	1
	Délais de paiement	la documentation fournie ne comporte aucune de paiement des acomptes	1
	Archivage des documents	La non fourniture dans le dossier de la facture de l'avance de démarrage, l'inexistence des factures et des ordres de paiement ainsi que le procès-verbal de réception montrent que le système d'archivage est incomplet	1
	Prix Unitaires raisonnables par rapport au marché ?	Le montant attribué du marché est inférieur au montant prévisionnel.	3
	Allégation ou investigation de cas de corruption ?	Le dossier ne fait aucune mention de corruption, d'allégation ou investigation pour des faits de corruption.	3
	Moyenne des Scores (total divisé par # alinéas)	1.24	
	Conclusion : Le contrat signé n'est pas joint au dossier Le dossier ne fournit aucune preuve de paiement d'avance de démarrage. Aucune preuve de leur archivage n'est fournie au dossier Le contrat contient un modèle de garantie de bonne exécution Aucune documentation sur la garantie de bonne exécution n'est pas fournie dans le dossier Le dossier ne fait aucune mention de preuve de paiement pour faciliter la détection de paiement identique La non fourniture dans le dossier de la facture de l'avance de démarrage, l'inexistence des factures et des ordres de paiement ainsi que le procès-verbal de réception montrent que le système d'archivage est incomplet		

Nombre de sous-critères évaluables : 38

Nombre de sous-critères réellement évalués : 37

Total score : 46

Moyenne des scores des sous critères réellement évalués : 1.24

7.5.5. **Marché de Travaux/ Entente Directe sur Appel d’Offres National (AON) ou Appel d’Offres International (AOI): Contrat N°0007/MEF/MIT/DNCMP/SP du 07/01/2021**

Date de la Revue : 20/10/2021		Nom et Administration d'origine de l'Evaluateur : Sous-comité d'évaluation						
Nom de l'autorité contractante : MIT Nom du Marché : Travaux complémentaires d'aménagement et de bitumage des routes Toffo-Lalo(28.073 km), Lalo-Agbangnizoun-Abomey(29.725 km),Abomey-Mougnon (4.775km), Mougnon-Djidja(16.552 km), avec des bretelles Agnagna-Rnie 4(2.459 km), Cana-Abomey(9.825 km), Mougnon-Ceg 2-Zakpo(8.19 km), Ceg 2-Marché Bohicon(1.549 km) et Actel Bohicon(0.845 km) No : 0007/MEF/MIT/DNCMP/SP Date : 07/01/2021 Délai d'Exécution : 20 mois		Travaux	X cocher	Services	O cocher	Fournitures	O cocher	Montant du Marché : US\$ équivalent : Montant du Marché en FCFA : 30.694.769.695
Nom et Nationalité de l'Attributaire : NSE-CI de nationalité ivoirienne								
N°	Points relatifs à la conformité du cycle de la passation des marchés (Blocs Deux et Trois de la page de couverture)	Commentaires et points saillants de la revue						Scores ²⁸
1.	Plan de Passation de marchés (PPM)	Marché non inscrit au PPMP au moment de l'accord du Gré à gré. Il a été recommandé d'actualiser le PPMP en vue de son inscription						01
2.	Existence et conformité du motif de recours au gré à gré	Absence de preuve des motifs de recours au gré à gré.						01
3.	Preuve de l'autorisation préalable de la DNCMP	Conformément à l'article 52, 7 ^{ème} tiret de la loi 2017-04 du 19 octobre 2017 portant code des marchés publics en vigueur. Le conseil des ministres a autorisé la procédure de contractualisation par gré à gré telle que consignée dans le relevé n°08 des décisions prises par le conseil des ministres en sa séance du 14 octobre 2020. PV N°37-52/DNCMP/CEA/2020 du 13 novembre 2020 par lequel la direction nationale de contrôle des marchés publics a pris acte en formulant des recommandations						03
4.	Qualité des documents de marché	Le dossier fait mention de document de marché dans lequel il existe des clauses techniques décrivant la consistance des travaux, l'étendue des prestations ainsi qu'un BPU, un sous détail des prix et un planning d'exécution						03

²⁸ 3= Bon 2 = Moyen 1 = Insuffisant

Bénin – Rapport d’Evaluation MAPS – Juillet 2023

5.	Evaluation de la Qualification de l'Attributaire	Entente directe décidée en Conseil des Ministres en sa séance du 14 octobre 2020	03
6.	Références aux validations par DNCMP ou CCMP ?	PV N°37-52/DNCMP/CEA/2020 du 13 novembre 2020	03
7.	Signature et approbation du marché	Contrat signé et approuvé le 07/01/2021	03
8.	Païement Avance et archivage caution ?	Inexistence de preuve de paiement d'avance dans la documentation fournie	01
9.	Validité du cautionnement de bonne exécution	Inexistence de preuve de garantie de bonne exécution dans la documentation fournie	01
10.	Date contractuelle de fin de marché (étendue ? Avenants, autres ?	Septembre 2022 si l'on doit tenir compte du délai de 20 mois. Malheureusement, aucune documentation n'est disponible aux fins	01
11.	Païements identiques au marché ?	Inexistence de documents	01
12.	Application Formule de Révision des prix ?	Inexistence de documents	NA
13.	Réceptions et Vérifications	Inexistence de documents	01
14.	Délais de paiement	Inexistence de documents	01
15.	Archivage des documents	Le dossier ne fait pas mention de l'ordre de service de démarrage ainsi que du dossier d'appel d'offres pour le marché	01
16.	Prix Unitaires raisonnables par rapport au marché ?	Le montant attribué est inférieur au montant prévisionnel du marché	03
17.	Allégation ou investigation de cas de corruption ?	Entente directe conclue à l'issue d'une décision du Conseil des Ministres. Le dossier ne fait aucune mention de fraude ou de cas de corruption	03
	Moyenne des Scores (total divisé par # alinéas)		1.88
Conclusion : Le marché étant toujours en cours d'exécution, il est vraiment difficile de l'évaluer à cette étape			

Nombre de sous-critères évaluable : 17

Nombre de sous-critères réellement évalués : 16

Total score : 30

Moyenne des scores des sous critères réellement évalués : 1.88

7.6. Fiches d’examen des marchés passés par le Ministère de la Santé (MS)

7.6.1. Marché de Prestations Intellectuelles/ Demande de Cotation : Contrat N°0556/MEF/MS/DNCMP/SP du 24 mars 2021

Date de la Revue : 23/11/2022		Nom et Administration d'origine de l'Evalueur : Sous-comité d'évaluation						
Nom de la Commande : Elaboration du cadre organique et du document portant attribution, organisation et fonctionnement de l'AISEM No : 0556/MEF/MS/DNCMP/SP du 24 mars 2021 Date d'approbation : 24 mars 2021		Travaux :	O	Prestations intellectuelles	X	Fournit.	O cocher	Montant de la Commande en FCFA 4.237.288 HT 5.000.000 TTC US\$ équivalent :
Nom et Nationalité de l'Attributaire : ADJANOHOUN C. DAIRUS Nationalité Béninoise								
N°	Points relatifs à la conformité du cycle de la passation des commandes (Blocs Deux et Trois de la page de couverture)	Commentaires et points saillants de la revue						Scores ²⁹
1.	Plan de Passation de Marchés	Le marché est inscrit au PPMP 2020 du Ministère de la Santé au profit de l'ANIEM comme service bénéficiaire et non l'AISEM sous le numéro S_ANIEM_763446 de montant prévisionnel 5.000.000 FCFA. L'autorité contractante n'a pas reporté l'activité au plan PPMP de 2021 étant donné que la procédure d'attribution n'était pas bouclée à la fin décembre 2020. Il s'agit d'un marché de prestation intellectuelle et non de service.						01
2.	Publication de l'avis de Demande de Renseignements (affichage)	La documentation fournie mentionne trois lettres d'invitation n°150bis/2020/BEN/MS/PRMP/SP/SEP/SAF du 19 novembre 2020 par lesquelles la PRMP a saisi les trois soumissionnaires les invitant à soumettre leurs propositions. Le dossier ne mentionne aucune preuve de la disponibilité d'une liste d'aptitude sur laquelle les trois soumissionnaires ont été consultés.						01
3.	Temps alloué pour soumettre des offres	Les lettres d'invitation datent du 19 novembre 2020 et la date de dépôt des propositions est fixée pour le 26 novembre 2020 soit 5 jours ouvrables Conformément au délai réglementaire.						03

²⁹ 3= Bon 2 = Moyen 1 = Insuffisant

4.	Ouverture des plis, évaluation des offres et date	L'ouverture des plis a eu lieu le 26 novembre 2020 Les travaux d'élaboration du rapport d'évaluation ont commencé le 26 novembre 2020 et achevé le 27 novembre 2020. De plus, on note les lettres de notification d'attribution et de rejet aux autres soumissionnaires écartés ainsi que les motifs de leur rejet.	03
5.	Plaintes et recours, le cas échéant	Aucune preuve de plaintes ou de recours n'est mentionnée au dossier.	03
6.	Publication des résultats	La documentation fournie ne mentionne aucune preuve de la publication des avis d'attribution provisoire et définitive sur les canaux appropriés. Cependant, il existe un procès-verbal d'attribution provisoire n°150bis/2020/BEN/MS/PRMP/SP/ du 27 novembre 2020.	01
7.	Type de Commande signée (Marché / Bon de commande et date)	C'est un marché de prestation intellectuelle et non de service comme figurant au plan de passation des marchés publics de 2020. Il se dégage environ quatre (04) semaines entre la signature du contrat par titulaire et celle de la PRMP. L'approbation est intervenue plus de deux (02) mois après celle-ci. Ce délai est assez long pour ce type de procédure simplifiée à savoir 114 jours au lieu de 30.	02
8.	Procès-verbal de livraison/réception	Il n'existe aucune preuve de réception de la prestation.	01
9.	Date d'Achèvement/Livraison	Ordre de service de démarrage des prestations est n°004_AISEME/PRMP/DAF/SA du 29 avril 2020 précise que le consultant doit procéder à la réalisation des prestations pour un délai de 30 jours. L'inexistence dans la documentation d'un PV de réception ne permet pas d'établir la conformité du respect du délai contractuel de 30 jours.	02
10.	Pénalités de retard	Le dossier ne fait aucune mention de l'application des clauses de pénalité de retard inscrites à l'article 14 du contrat de marché.	03
11.	Délais de paiement	L'inexistence dans la documentation d'une facture ou d'une demande de paiement, de même qu'un paiement ne permet pas d'établir leur conformité à la réglementation	01
12.	Prix Unitaires raisonnables en ligne avec les prix du marché ?	La documentation fournie mentionne la décomposition du prix global et forfaitaire du titulaire. Les honoraires du consultant (70.000/jour) semblent raisonnables au regard du répertoire des prix.	03
13.	Avenant ?	Il n'existe aucune preuve de prise d'un avenant	03
14.	Allégation ou investigation de cas de corruption ?	Aucun fait de corruption n'est établi dans le dossier. Cependant, l'inexistence de preuve de la disponibilité d'une liste d'aptitude fait peser quelques soupçons sur la procédure.	02
	Moyenne des Scores (total divisé par # alinéas)	2/3	

CONCLUSION : L'absence des preuves de réception de la prestation, de plaintes ou de recours, de la publication des avis d'attribution provisoire et définitive sur les canaux appropriés, de réception de la prestation, de demande d'engagement et de réservation de crédit montre que le processus n'a pas respecté les principes du code des marchés publics ainsi que les exigences liées à la nature du marché. On en conclut qu'il y a une défaillance dans le système d'archivage des documents de marchés publics. Aussi, faut-il signaler que le délai de passation est très long.

Nombre de sous-critères évaluable : 14

Nombre de sous critères réellement évalués : 14

Total score : 29

Moyenne des scores des sous critères réellement évalués : 2,07/3

7.6.2. **Marché de Travaux/ Demande de Renseignements et de Prix (DRP) : Contrat N°0878/MEF/MS/DNCMP/SP du 19/04/2021**

Date de la Revue : 22/11/2022		Nom et Administration d'origine de l'Evaluateur : Sous-comité d'évaluation						
Maitre d'ouvrage ou autorité contractante : Ministère de la Santé (MS) Nom de la Commande : Travaux de réfection des maternités dans les centres de santé de Pobè et de Kétou (lot 2) Contrat N° 0878/MEF/MS/DNCMP/SP du 19/04/2021 Financement : Don Date d'approbation : 19/04/2021 Délai d'exécution : 30 jours		Travaux :	X	Services				Montant de la Commande 16.254.075 F CFA HT 16.254.075 F CFA TTC en US\$ équivalent : US\$
Nom et Nationalité de l'Attributaire : YAOSON HOUSE GROUP – Nationalité béninoise								
N°	Points relatifs à la conformité du cycle de la passation des commandes (Blocs Deux et Trois de la page de couverture)	Commentaires et points saillants de la revue						Scores ³⁰
1.	Plan de Passation de Marchés	Le plan de passation des marchés publics de l'année 2021 n'est pas fourni au dossier. Cependant, le marché est bien inscrit au plan de passation de marché de 2021 sous la référence T_ISRHR_783618 de montant prévisionnel de 16.254.075 F CFA HT.						03

³⁰ 3= Bon 2 = Moyen 1 = Insuffisant

2.	Publication de l’avis de Demande de Renseignements (affichage)	Affichage de l’avis de DRP à la Mairie de Cotonou (bordereau en date du 12/02/2021 déchargé à la même date). Or la date de lancement est le 25/01/2021. Il manque la preuve de la publication à la préfecture du littoral, à la CCIB et à la Chambre de Métiers.	01
3.	Temps alloué pour soumettre des offres	Date de transmission pour affichage : 12/02/2021 Date du d’ouverture des offres : 04/03/2021. Soit plus de 10 jours ouvrables recommandé par la réglementation	03
4.	Ouverture des plis, évaluation des offres et date	Date d’ouverture des plis : 04/03/2021 Date de fin d’évaluation des offres : 08/03/2021 ; soit 4 jours ouvrables. Le 08/03/2021 après transmission à la CCMP des résultats d’évaluation, celle-ci a entériné lesdits résultats par PV N°55/03/MS/DCMP/2021 du 10/03/2021 ; soit 2 jours ouvrables.	03
5.	Plaintes et recours, le cas échéant	Le dossier ne comporte aucune mention de plaintes ou recours	03
6.	Publication des résultats	L’attribution a été notifié au soumissionnaire retenu « YAOSON HOUSE GROUP » le 16/03/2021. Mais il n’existe aucune preuve de notification des résultats aux soumissionnaires non retenus. Aucune preuve de publication/affichage de l’attribution provisoire et de l’attribution définitive.	01
7.	Type de Commande signée (Marché / Bon de commande et date) / respect du délai de passation	L’approbation du marché est intervenue le 19/04/2021. L’affichage ayant été fait le 12/02/2021, le délai de passation du marché est estimé à 68 jours calendaires jugé long pour ce type de procédure.	01
8.	Procès-verbal de livraison/réception	Absence d’ordre de service indiquant la date de démarrage et de fin des travaux. La réception provisoire des prestations est intervenue le 14/07/2021. En l’absence de cet ordre de service, si l’on suppose que le marché est entré en vigueur dès sa notification le 20/04/2021, la réception provisoire étant intervenue le 14/07/2021, on peut dire que le délai d’exécution de 85 jours calendaires au lieu de 30 jours est largement dépassé. Aucun état des lieux avant la contractualisation. Aucune preuve de réception définitive des prestations.	02
9.	Date d’Achèvement/Livraison	La prestation est censée être effectuée sur une durée de 30 jours calendaires mais aucun ordre de service n’a été régulièrement délivré au titulaire.	01
10.	Pénalités de retard	Malgré le retard accusé dans l’exécution des travaux, le dossier ne fait mention d’aucune mise en demeure préalable et d’aucune pénalité de retard.	01
11.	Délais de paiements	Aucune preuve de paiement de facture. La seule facture figurant au dossier date du 12/02/2021 bien avant le lancement de la procédure et ne retrace même pas l’objet du marché.	01
12.	Prix Unitaires raisonnables en ligne avec les prix du marché ?	Le montant attribué est égal au montant prévisionnel du marché. Le bordereau des prix unitaires et le devis quantitatif et estimatif mentionné au dossier ne permettent pas de juger de la pertinence des prix. Mais, il y a une mise en concurrence.	03
13.	Avenant ?	Le dossier ne mentionne aucune prise d’avenant.	03
14.	Allégation ou investigation de cas de corruption ?	Présomption d’un manque de transparence dans la mesure où les affichages/publications requises ne sont pas effectuées de même que les diligences nécessaires pour l’application des pénalités de retard.	01
	Moyenne des Scores (total divisé par # alinéas)		1,85

- **CONCLUSION :** Absence de transparence dans la conduite de la procédure. Mauvais archivage des documents. Les délais de passation et d’exécution du marché sont assez longs. Il y a un défaut de notification des résultats aux soumissionnaires non retenus.

Nombre de sous-critères évaluable : 14

Nombre de sous critères réellement évalués : 14

Total score : 27

Moyenne des scores des sous critères réellement évalués : 1,93/3

7.6.3. **Marché de Travaux/ Demande de Renseignements et de Prix (DRP) : Contrat**
N°0232/MEF/MS/DNCMP/SP du 09/02/2021

Date de la Revue : 22/11/2022		Nom et Administration d'origine de l'Evaluateur : Sous-comité d'évaluation						
Nom du maitre d'ouvrage ou de l'autorité contractante : Ministère de la Santé (MS). Nom de la Commande : Réalisation des études géophysiques avec exécution de trois (03) forages munis de trois (03) châteaux d'eau en storex de 5000 litres sur support B.A avec fourniture et pose de trois (03) pompes immergées dans les centres de santé d'Omou Ita, Somba et de Kokoumolou dans les communes de Kétou et d'Ifangni. N° 0232/MEF/MS/DNCMP/SP du 09/02/2021 Date d'approbation : 09/02/2021		Travaux :	X	Services	O cocher	Fournit.	O cocher	Montant de la Commande : 22.397.934 TTC 18.981.300 HT Montant en US\$ équivalent :
Nom et Nationalité de l'Attributaire : ETS THEO BIC ET FILS Béninoise								
N°	Points relatifs à la conformité du cycle de la passation des commandes (Blocs Deux et Trois de la page de couverture)	Commentaires et points saillants de la revue					Scores ³¹	
1.	Plan de Passation de Marchés	Le marché est inscrit au plan de passation des marchés de l'exercice 2020 de référence SIGMAP T_DDS_PLATEAU 79899 de montant prévisionnel HT de 21.186.400 F CFA.					03	

³¹ 3= Bon 2 = Moyen 1 = Insuffisant

2.	Publication de l’avis de Demande de Renseignements (affichage)	Bordereau de transmission pour affichage N° 964/MS/PRMP/SP/SEP/SAF du 22/07/2020 pour affichage à la mairie de Parakou du 1 ^{er} avis ; Bordereau de transmission pour affichage N° 4004/MS/PRMP/SP/SEP/SAF du 15/09/2020 pour affichage à la préfecture de Cotonou du 2 ^{ème} avis de relance ; Les preuves d’affichage à la préfecture, au sein de l’AC et à la chambre des métiers pour le premier avis ne sont pas fournies. De même, les preuves d’affichage à la chambre des métiers et celle de la Mairie ne sont pas fournies au dossier en ce qui concerne l’avis de relance.	02
3.	Temps alloué pour soumettre des offres	Date d’affichage dans les lieux réglementaires indiqués : 15/07/2020 et 15/09/2020 (Relance) ; Date du procès d’ouverture des offres : 18/09/2020 Soit plus de 60 jours calendaires supérieurs aux dix jours ouvrables réglementaires. Un délai trop long qui compromet l’efficacité du processus d’acquisition à bonne date	01
4.	Ouverture des plis, évaluation des offres et date	L’ouverture des plis a eu lieu le 18/09/2020 avec un comité d’ouverture et d’évaluation des offres comportant le minimum de membres requis pour délibérer. Les résultats de l’évaluation des offres sont transmis à la DCMP le 20/10/2020 soit près d’un mois contre seulement 5 jours ouvrables admis par les textes . Le DCMP a validé le dossier un 20/10/2020 et la notification est fait le 13/11/2020 soit plus de 20 jours après, alors qui n’est pas fait mention des raisons de ce retard accusé . Le PV de constat d’insuffisance de pli à la 1^{ère} date de dépôt des plis n’est pas fourni au dossier . Les différentes dates portées à la page de garde du contrat ne sont pas cohérentes.	01
5.	Plaintes et recours, le cas échéant	Le dossier ne mentionne aucune plainte ni recours	03
6.	Publication des résultats	Le dossier ne mentionne aucune preuve de publication des résultats d’attribution.	01
7.	Type de Commande signée (Marché / Bon de commande et date)	Contrat de marché signé le 02/12/2020 par la PRMP, le 02/12/2020 par le titulaire du marché et approuvé l’entité approbatrice le 09/02/2021, en l’occurrence l’Ordonnateur secondaire du Budget le Préfet du Plateau.	03
8.	Procès-verbal de livraison/réception	Le dossier ne fournit aucun procès-verbal de réception, alors que le marché est censé être bouclé.	01
9.	Date d’Achèvement/Livraison	La preuve de la réception n’est pas jointe au dossier. Pas d’ordre de service de démarrage L’exécution du marché pour compter de la notification d’attribution définitive du 19/02/2021 n’a été achevée jusqu’au 01/04/2022 date de relance de l’exécution du marché par la PRMP contre un délai d’exécution contractuel de trois (03) mois.	01
10.	Pénalités de retard	Le dossier ne mentionne aucune information relative la pénalité. Le marché semble être encours d’exécution, alors que le plafond des pénalités inscrits au contrat serait déjà dépassé et le contrat devrait être résilié.	01

11.	Délais de paiements	Le dossier ne contient pas de document relatif au paiement	01
12.	Prix Unitaires raisonnables en ligne avec les prix du marché ?	Le montant prévisionnel du marché est 21 186 400 F HT et le montant de l'exécution du contrat est de 18 981 300 F HT qui est en dessous du montant prévisionnel.	03
13.	Avenant ?	Le dossier ne contient pas de document relatif à la prise d'un avenant.	03
14.	Allégation ou investigation de cas de corruption ?	Le dossier ne mentionne aucun fait de corruption.	NA
Moyenne des Scores (total divisé par # alinéas)			1,85

CONCLUSION : La documentation fournie ne mentionne pas les documents tels que l'ordre de service de démarrage des travaux, les preuves de paiement et factures ainsi que la constitution de la garantie de bonne exécution. Ce qui dénote d'une incomplétude dans le système d'archivage.

Nombre de sous-critères évaluable : 14

Nombre de sous critères réellement évalués : 13

Total score : 24/39

Moyenne des scores des sous-critères réellement évalués : 1,85/3

**7.6.4. Marché de Fournitures/ Passés par Entente Directe : Contrat
N°3652/MEF/MS/DNCMP/SP du 07/10/2021**

Date de la Revue : 22/11/2022		Nom et Administration d'origine de l'Evaluateur : Sous-comité d'évaluation						
Nom Marché : Acquisition d'une centrale mobile de production d'oxygène de 40 m3/heure au profit du Ministère de la Santé N° : 3652/MEF/MS/DNCMP/SP du 07/10/2021 Date d'approbation : 07 octobre 2021 Délai d'Exécution : 45 jours		Travaux	O cocher	Services	O cocher	Fournitures	X cocher	Montant du Marché : 397.000.000 FCFA HT HD US\$ équivalent : ---
Nom et Nationalité de l'Attributaire : GROUPEMENT CARREFOUR MEDICAL PALUTECH SARL_ Nationalité béninoise								

N°	Points relatifs à la conformité du cycle de la passation des marchés (Blocs Deux et Trois de la page de couverture)	Commentaires et points saillants de la revue	Scores³²
1.	Plan de Passation de marchés (PPM)	Le marché est inscrit au PPMP de l'année 2021 de référence F_DAF_780979 (version 18 du PPMP publié sur le SIGMAP)..	03
2.	Existence et conformité du motif de recours au gré à gré	Entente directe autorisée par la direction nationale de contrôle des marchés publics conformément à l'article 34 alinéa 2, point 4 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics.	03
3.	Preuve de l'autorisation préalable de la DNCMP	Le gré à gré est autorisé par le PV n°30-12/DNCMP/DC/2021 du 02 septembre 2021. Il a été autorisé sur le motif 4 de l'alinéa 2 de l'article 34 du code. En effet, le dossier fourni par l'autorité contractante mentionne l'existence d'un rapport spécial,	03
4.	Qualité des documents de marché	Le dossier fournit mentionne l'existence d'un tableau de spécifications, d'une proforma pour l'achat de la centrale d'oxygène mobile de type container VPSA de 40 m³ /heure à 95% de pureté, un groupe électrogène insonorisé de 300 KVA, un système mobile de traitement de l'air. Le dossier mentionne les preuves d'expériences similaires ainsi que les preuves de certification des produits à la norme ISO, l'existence de l'autorisation de fabricant et des fiches techniques et prospectus pour chaque produit de la centrale proposée. Le dossier mentionne l'existence d'un service après-vente ainsi qu'un programme de maintenance curative pour trois années de fonctionnement ainsi que la liste des pièces de rechanges. L'ensemble de ces exigences techniques est soumis à l'avis technique conforme de l'agence des infrastructures sanitaires, des équipements et de la maintenance (AISEM) donné par lettre n°716/MS/AISEM/DAF-DGEM/SA du 1^{er} septembre 2021. Conformément à la procédure décrite à l'article 35 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020, un rapport spécial signé des membres de la COE est établi le 31 août 2021 et un procès-verbal de négociation en date du 31 août 2021 est signé.	03
5.	Evaluation de la Qualification de l'Attributaire	Entente directe	NA

³² **3= Bon 2 = Moyen 1 = Insuffisant**

6.	Références aux validations par DNCMP ou CCMP ?	Gré à gré autorisé par un procès-verbal n°30-12/DNCMP/DC/2021 du 02 septembre 2021 sur le motif 4 de l'alinéa 2 de l'article 35 de la loi suscitée portant code des marchés publics.	03
7.	Signature et approbation du marché	Date de signature par le titulaire : 09 septembre 2021 Date de signature par la PRMP : 21 septembre 2021 Date de visa du contrôleur financier : 06 octobre 2021 Date de visa du directeur national de contrôle des marchés publics : 23 septembre 2021 Date d'approbation par le ministre de l'économie et des finances : 07 octobre 2021	03
8.	Paiement Avance et archivage caution ?	Information non disponible	NA
9.	Validité du cautionnement de bonne exécution	Une garantie de bonne exécution est fournie pour ce marché par la banque NSIA BANQUE de référence 015GAR1213640002 de montant FCFA de 19.850.000 par laquelle la banque s'engage irrévocablement auprès du groupement pour la bonne exécution du marché de fourniture de la centrale. Cette garantie de bonne exécution est cautionnée à 100% par une caution de retenue de garantie de référence 015GAR1213640001 couvrant le même montant de FCFA 19.850.000.	03
10.	Date contractuelle de fin de marché (étendue ? Avenants, autres ?	Un ordre de service n° 1829/MS/PRMP/SP/SEP/SGC/SAF du 26 novembre 2021 ordonnant le démarrage d'exécution de la prestation au 28 novembre 2021 pour une livraison prévue au 12 janvier 2022 soit 45 jours de délai d'exécution.	03
11.	Paiements identiques au marché ?	Un ordre de virement n°OV22360000076 a été émis sur le compte du mandataire du groupement le 10 mars 2022 visant la facture de référence MECEF n°2022FV1263 du 05 janvier 2022 relative au contrat objet de la fourniture de montant FCFA 397.000.000 déduit de l'AIB (1%) soit exactement 393.000.000 payé sur les comptes de PALUTECH ouverts dans les livres de la banque NSIA. A l'exception du prélèvement réglementaire de l'AIB, ce montant payé est conforme au montant contractuel.	03
12.	Application Formule de Révision des prix ?	Le dossier ne mentionne pas l'application de cette formule	NA
13.	Réceptions et Vérifications	Le dossier mentionne l'existence d'un procès-verbal de réception en date du 07 octobre 2021.	03

14.	Délai de paiement	La facture de la prestation est émise le 05 janvier 2021. Elle a été payée par un ordre de virement du trésor le 10 mars 2022 avec un dépassement de cinq jours calendaires du délai légal de paiement de soixante (60) jours.	02
15.	Archivage des documents	Le dossier est complet sur les preuves de réception, les factures du titulaire, l'autorisation du gré à gré par la DNCMP etc., preuve que le système d'archivage est globalement complet.	03
16.	Prix Unitaires raisonnables par rapport au marché ?	Une demande d'homologation des prix de la centrale mobile de production d'oxygène accompagnée d'un groupe électrogène et d'un système mobile de traitement de l'air de montant FCFA 435.000.000 a été introduite par la PRMP par lettre n°4263/MS/PRMP/SP/SGC/SEP/SAF du 26 août 2021 de montant au directeur national de contrôle financier (DNCF). En réponse, le contrôleur financier a donné son accord pour un prix homologué pour l'ensemble des équipements à 405.000.000 HT HD. Le marché a été attribué au montant de 397.000.000 HT HD et payé avec la déduction de l'AIB. Preuves que les prix unitaires sont raisonnables.	03
17.	Allégation ou investigation de cas de corruption ?	Le dossier ne mentionne aucun cas de corruption.	03
	Moyenne des Scores (total divisé par # alinéas)	2.64	

Conclusion : Le marché de gré à gré est passé à la suite d'une autorisation de la DNCMP. La documentation fournie est complète dans l'ensemble et les preuves de paiement fournies. L'existence d'un SAV, d'une liste de pièces de rechange, d'une garantie de bonne exécution cautionnée à 100% sont les preuves de la bonne exécution de la prestation. Cependant le paiement est intervenu cinq jours en retard sans l'application d'intérêts moratoires.

Nombre de sous-critères évaluable : 17

Nombre de sous-critères réellement évalués : 14

Total score : 41

Moyenne des scores des sous critères réellement évalués : 2.93/3

7.6.5. **Marché de Travaux/ Appel d’Offres Ouvert : Contrat N°1055/MEF/MS/DNCMP/SP du 28/04/2021**

Date de la Revue : 22/11/2022		Nom et Administration d'origine de l'Evalueur : Sous-comité d'évaluation						
Nom de l'autorité contractante : Ministère de la Santé (MS) Nom Marché : Travaux de construction de l'hôpital de zone de Tchaourou et de six (06) centres de santé dans le département du Borgou. -Lot 2 : Construction du centre de santé de Tchatchou. N° du Contrat : 1055/MEF/MS/DNCMP/SP Méthode : Appel d'offres ouvert Financement : Fonds Koweitiens (Emprunt) Date d'approbation : 28/04/2021 Délai d'exécution : 09 mois		Travaux	X	Services	O cocher	Fournitures	O cocher	Montant du Marché : 770.270.468 TTC ou 770.270.468 HT en US\$ équivalent :
Nom et Nationalité de l'Attributaire : Groupement SHOLA GOLDEN PEACE SARL & TLA – Nationalité Béninoise								
N°	Points relatifs à la conformité du cycle de la passation des marchés (Blocs Deux et Trois de la page de couverture)	Commentaires et points saillants de la revue					Scores ³³	
1.	Stratégie de Passation de Marchés	NA					NA	
2.	Plan Passation de marchés	Le marché est inscrit au plan de passation des marchés publics de l'année 2020 et publié sur le portail web des marchés publics sous le numéro T_PSP-GCT_72304. Cependant, il convient de mentionner que le marché n'a pas été inscrit à nouveau dans la PPM de l'année 2021 avant de le réaliser.					01	
3.	Publication de l'avis d'appel d'offres	L'avis d'appel d'offres a été publié sur SIGMAP le 14/05/2020. Le dossier ne comporte aucune preuve de publication dans le Journal des Marchés Publics et sur la NATION (le PV de validation des résultats de la DNCMP mentionne que l'avis est publié sur la NATION N° 7500 du 05/06/2020). La procédure ayant débuté le 14/05/2020 avant l'entrée en vigueur de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020, les dispositions de l'article 63 de la loi n°2017-04 du 19 octobre 2017, sont, dans le cas d'espèce, applicables. Pour ce faire, cet avis devrait être publié dans le journal des marchés publics et/ou dans le quotidien de service public et, en cas de nécessité, dans toute autre publication nationale et/ou internationale de large diffusion ainsi que sous le mode électronique. Addendum pris au dossier publier uniquement dans la NATION N° 7509 du 18/06/2020 avec pour nouvelle date de dépôt au 15 juillet 2020.					01	

³³ 3= Bon 2 = Moyen 1 = Insuffisant

4.	Qualité du DAO	Le dossier, bien que relevant du seuil la revue a priori du bailleur, ne comporte aucun avis de ce dernier ni un avis motivé de la DNCMP sur le DAO qui a reçu le bon à lancer. La revue du DAO a permis de relever les manquements ci-après au niveau : - De la page de garde : La page de garde ne comporte pas la référence SIGMAP du dossier ; - Des Données Particulières de l’Appel d’Offres (DPAO) : - La clause 14.1 n’a pas précisé si les prix sont fermes ou révisables. Il est mentionné « Fermes/Révisables » alors que le DAO est lancé pour plusieurs lots comportant différents délais d’exécution et même des délais supérieurs à six mois pour que les prix sont susceptibles de révision. - Les clauses IC 7.4, 23.1 et 26.1 ne mentionnent pas les dates et heures de la tenue des objets de ces points.	01
5.	Temps alloué à la préparation des offres	Du 14/05/2020 au 01/07/2020, soit 50 jours calendaires supérieur 45 jours admis pour les AOOI.	03
6.	Ouverture des offres et procès-verbal	L’ouverture des plis a été effectuée les 28 et 30 juillet 2020, au-delà de la date et de l’heure limite de dépôt des offres fixée à l’addendum qui est le 15/07/2020. Le PV d’ouverture n’a pas fait objet de publication.	01
7.	Cautions de Soumissions	Le dossier mentionne une garantie de soumission de 16.000.000 F CFA pour le lot 2 et le montant prévisionnel du lot est non connu car n’ayant pas accès au PPMP. Le titulaire du marché a fourni la caution de soumission de même montant.	01
8.	Qualité de la procédure d’évaluation des offres ; Rapport d’Evaluation des Offres ; Transparence et Confidentialité ; Eligibilité.	L’ANO du bailleur n’est pas fourni mais le PV de la DNCMP ayant validé les résultats (Prise d’acte de la DNCMP) fait cas de l’ANO du bailleur, de même que sa référence. Les différentes notifications de rejet des offres des autres soumissionnaires ne figurent pas au dossier.	01
9.	Evaluation de la Qualification de l’Attributaire ?	Le rapport d’évaluation et le PV de la DNCMP font mention de la qualification de l’attributaire.	03
10	Extensions de la validité des offres ?	Le contrat a été approuvé le 28/04/2021 alors que l’ouverture des offres a eu lieu entre le 28 et 30/07/2020 et la notification le 23/12/2020 sans que la preuve de prorogation du délai de validité des offres de l’attribution ne soit fournie. En somme, il est mis près de six (06) mois avant la notification et plus de trois (03) mois après notification avant approbation du contrat. La décision de l’ARMP N° 2021-04/ARMP/PR-CR/CRD/SP/DRAJ/SA du 18/02/2021 a autorisé la poursuite de la procédure pour dépassement de la date de validité des offres.	01
11	Plaintes et traitement des plaintes ?	Le dossier ne mentionne aucune plainte	03

Bénin – Rapport d’Evaluation MAPS – Juillet 2023

12	Références aux validations par DNCMP ou CCMP ?	Le dossier relève de la revue a priori du Bailleur mais les différents ANO de ce dernier ne figure pas. La DNCMP a pris acte des résultats de jugement des offres après sur la base de l'ANO du bailleur.	01
13	Publication des résultats et avis d'attribution	Les preuves de publication des résultats et avis d'attribution ne sont pas fournies.	01
14	Paiement Avance et archivage caution ?	Bien que le contrat ait prévu le paiement d'avance, le dossier ne mentionne aucun paiement d'avance. La documentation sur le paiement n'a pas été fournie.	01
15	Validité du cautionnement de bonne exécution	Bien que le contrat ait prévu la garantie d'exécution, le dossier ne mentionne aucune preuve de la production et de la validité du cautionnement de bonne exécution.	01
16	Date contractuelle de fin de marché (étendue ? Avenants, autres ?	L'ordre de service ne figure pas au dossier. Mais le délai contractuel est 9 mois. Le PV de la DNCMP autorisant la prise d'avenant pour la prorogation du délai d'exécution de sept (07) mois en plus sur la base de l'ANO du bailleur (non disponible au dossier) est joint au dossier. La notification en date du 06/10/2022 de l'avenant fait mention de la date de clôture du contrat qui est désormais le 30/11/2022. L'avenant de 7 mois n'est notifié qu'à un mois de la date de l'achèvement.	02
17	Paiements identiques au marché ?	Aucune preuve de paiement ne figure au dossier.	01
18	Application Formule de Révision des prix ?	NA	NA
19	Réceptions et Vérifications	L'approbation du marché a été fait le 28/04/2021 pour un contrat de durée d'exécution de 9 mois. Toute chose égale par ailleurs, la réception des travaux ne saurait intervenir avant fin 2021. Un avenant de prorogation de délai ayant été notifié le 06/10/2022 avec pour une nouvelle date de fin d'exécution au 30 novembre 2022, marché est alors encours d'exécution à la date de revue.	03
20	Délais de paiement	Aucune preuve de paiement ne figure au dossier pour examiner le délai de paiement	01
21	Archivage des documents	En raison de la carence documentaire observée pour la revue de ce marché, on peut mentionner qu'il y a un problème d'archivage	01
22	Prix Unitaires raisonnables par rapport au marché ?	Le dossier ne permet pas de juger de la raisonnable des prix unitaires.	01
23	Allégation ou investigation de cas de corruption ?	Le dossier ne fait mention d'aucune allégation ou d'investigation de cas de corruption	03
	Moyenne des Scores (total divisé par # alinéas)		1.52/3
	Conclusion : Défaut de preuve de notification des résultats de rejet des offres des soumissionnaires évincés. Défaut de publication du PV d'ouverture, du rapport d'évaluation et des avis d'attribution sur tous les supports requis entraînant une absence de transparence. Carence documentaire qui traduit un problème d'archivage		

Nombre de sous-critères évaluable : 23

Nombre de souscritères réellement évalués : 21

Total score : 32

Moyenne des scores des sous critères réellement évalués : 1.53/3

7.6.6. **Marché de Fournitures/ Appel d’Offres Ouvert National (AON): Contrat N°4028/MEF/MS/DNCMP/SP du 08/10/2021**

Date de la Revue : 22/11/2022		Nom et Administration d'origine de l'Evalueur : Sous-comité d'évaluation						
Nom de l'autorité contractante : Ministère de la Santé Nom Marché : Lot 1 : Acquisition de matériels informatiques et accessoires au profit des structures du Ministère de la Santé N° du Contrat : 4028/MEF/MS/DNCMP/SP du 08/10/2021 Méthode : Appel d'offres ouvert national Financement : Budget national Date d'approbation : 08/10/2021 Délai d'exécution : 01 mois		Travaux	X	Services	O Coc-her	Fournitures	X	Montant du Marché : 109.300.000 TTC ou 92.627.119 HT en US\$ équivalent :
Nom et Nationalité de l'Attributaire : SISTERN SARL – Nationalité Béninoise								
N°	Points relatifs à la conformité du cycle de la passation des marchés (Blocs Deux et Trois de la page de couverture)	Commentaires et points saillants de la revue					Scores ³⁴	
1.	Stratégie de Passation de Marchés	NA					NA	
2.	Plan Passation de marchés	Le plan de passation des marchés publics ne figure pas au dossier. Le marché ne figure non plus ni au PPM 2020, ni à celui au PPM 2021. Cependant le marché a un numéro généré par SIGMaP qui est F_DAF_773387. Le marché est intitulé « Acquisition de matériels informatiques et accessoires au profit de la Direction de l'Administration et des Finances » au lieu de « Acquisition de matériels informatiques et accessoires au profit des structures du Ministère de la Santé » d'un montant prévisionnel de 202.959.726 F CFA HT.					01	
3.	Publication de l'avis d'appel d'offres	L'avis d'appel d'offres a été publié : - dans le journal « Le Révéléateur » du 29 avril 2021 sous le numéro 651 et non dans « La Nation » comme le prescrit l'article 53 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics ; - sur le portail web des marchés publics mais avec des intitulés différents. Le dossier ne comporte aucune preuve de publication dans le Journal des Marchés Publics et dans le journal La Nation conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi.					01	

³⁴ 3= Bon 2 = Moyen 1 = Insuffisant

4.	Qualité du DAO	Le titre du dossier diffère de celui de l’avis. Sur le dossier il est mentionné « Acquisition de matériels informatiques et accessoires au profit des structures du Ministère de la Santé » alors que l’objet de l’avis contenu dans le dossier est « Acquisition de matériels informatiques et accessoires au profit de la Direction de l’Administration et des Finances ». L’avis mentionne que « la participation à cet appel d’offres tel que définie dans la loi n°2017-04 du 19 octobre 2017... » alors que la loi en vigueur en 2021 est bel et bien la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020. Même si les dossiers-types n’aient pas été actualisés à la date d’élaboration du dossier ou de lancement de l’avis, cette le contenu du dossier évoquant les dispositions de la loi 2017 abrogée devait être corrigé par celle de 2020. Le dossier a reçu « le bon à lancer » de la DNCMP. Cependant la revue du DAO a permis de relever les manquements ci-après au niveau des Données Particulières de l’Appel d’Offres (DPAO) : - non-spécification de l’IC 17.3 relative aux sources d’approvisionnement disponibles et les prix courants des pièces.... » pour le bon fonctionnement du matériel. Il en est de même pour l’IC 18.1 (a) relative à l’autorisation du fabricant en cas de non-fabrication de la fourniture par le candidat ; - non-renseignement des numéros de l’appel d’offres (IC 1.1), de la date de remise des offres (IC 22.2 (b), 26.1) ; - non-mention de la méthode d’évaluation pour attribuer un ou plusieurs à un ou plus d’un candidat (l’autorité contractante a préféré dire « sans objet » au point 33.5) ; - non-indication des délais de livraison au plus tôt et au plus tard à la clause 33.3 d) pour pouvoir procéder aux ajustements mais le taux d’ajustement a été proposé ; - non-prise en compte de l’IC 34 « marge de préférence ». L’autorité contractante a mentionné « sans objet » alors que les articles 75 et suivants de la loi 2020 en font une obligation (de même que les articles 85 à 87 de la loi 2017). Concernant la partie relative au marché : - les clauses 18 et suivantes du CCAG sont inexistantes de sorte que les renvois au CCAP (20.1, 22.2 et 27.3) sont sans référence à leurs clauses générales ;	01
5.	Temps alloué à la préparation des offres	21/04/2021 (première publication) au 14/05/2021, soit 23 jours calendaires au journal Me Révélateur. Ce délai est supérieur à celui prescrit par la loi 2020 en son article 54 qui est de 21 jours calendaires cependant, le support de publication est inapproprié. Il manque la preuve de publication sur les supports légalement admis	01
6.	Ouverture des offres et procès-verbal	L’ouverture des plis a été effectuée le 14 mai 2021, au-delà de la date et de l’heure limite de dépôt des offres. Il n’y a pas de preuve de publication du PV d’ouverture. Le PV d’ouverture a été signé par un représentant de soumissionnaire (AZEFA et Fils Sarl) en contradiction à la réglementation.	01

Bénin – Rapport d’Evaluation MAPS – Juillet 2023

7.	Cautions de Soumissions	Le dossier mentionne une garantie de soumission pour chacun des lots mais le montant prévisionnel de chaque lot n'a pas été précisé.	01
8.	Qualité de la procédure d'évaluation des offres ; Rapport d'Evaluation des Offres ; Transparence et Confidentialité ; Eligibilité.	L'évaluation des offres a eu lieu le 17 mai 2021 et le PV d'attribution a été signé le 18 mai 2021 dans le délai imparti.	03
9.	Evaluation de la Qualification de l'Attributaire ?	L'évaluation de la qualification de l'attributaire du lot 1 « SISTERN SARL » ainsi que celui du lot 2 a été effectuée.	03
10	Extensions de la validité des offres ?	La demande de confirmation de prix de l'attributaire est intervenue le 25/08/2021 et confirmé par ce dernier à la même date mais aucune demande de prorogation du délai de validité de son offre ne figure au dossier. La confirmation de prix ne saurait valoir l'extension du délai de validité de l'offre de l'attributaire.	01
11	Plaintes et traitement des plaintes ?	Le dossier ne mentionne aucune plainte	03
12	Références aux validations par DNCMP ou CCMP ?	La CCMP a validé sous réserve le dossier d'appel d'offres par PV N°033/03/MS/DCMP/2021 en date du 11/03/2021. La CCMP a entériné les résultats de jugement des offres de la COE le 21/06/2021 par PV N°149/06/MS/DCMP/2021.	03
13	Publication des résultats et avis d'attribution	La notification d'attribution du marché à SISTERN SARL a été faite par lettre du 28/06/2021 déchargée le 29/06/2021. Par contre, il n'existe pas de preuve de notification des résultats aux soumissionnaires non retenus. Il n'existe pas de preuve de publication du procès-verbal d'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive.	01
14	Paiement Avance et archivage caution ?	Bien que le contrat ait prévu l'avance, aucune preuve de demande ou de paiement d'avance n'a été fournie au dossier.	01
15	Validité du cautionnement de bonne exécution	Bien que prévu au contrat, le dossier ne mentionne aucune preuve de la production et de la validité du cautionnement de bonne exécution	01
16	Date contractuelle de fin de marché (étendue ? Avenants, autres ?	L'ordre de service a été délivré le 1 ^{er} /12/2021 indiquant la date de fin de marché au 31/12/2021.	03
17	Paiements identiques au marché ?	Aucune preuve de paiement ne figure au dossier.	01
18	Application Formule de Révision des prix ?	NA car le délai d'exécution est d'un (1) mois (inférieur à 6 mois).	NA
19	Réceptions et Vérifications	La réception a été prononcée par PV du 31/12/2021.	03
20	Délais de paiement	Aucune preuve de paiement ne figure au dossier pour examiner le délai de paiement	01
21	Archivage des documents	En raison de la carence documentaire observée pour la revue de ce marché on peut mentionner qu'il y a un problème d'archivage	01
22	Prix Unitaires raisonnables par rapport au marché ?	Le dossier ne permet pas de juger de la raisonnable des prix unitaires.	01

23	Allégation ou investigation de cas de corruption ?	Divergence dans l'objet du marché inscrit au plan de passation et mis en œuvre. Mauvais allotissement du marché qui met en évidence une suspicion de fractionnement. Il y a suspicion de manque de transparence du fait de la non-publication dans les canaux appropriés de l'avis d'appel d'offres, des différents procès-verbaux et rapport d'évaluation.	01
	Moyenne des Scores (total divisé par # alinéas)		1.48/3
	Conclusion : Allotissement injustifié du marché tendant à un fractionnement. Non-conformité de l'objet du marché avec celui inscrit au plan de passation des marchés. On note aussi un mauvais renseignement du DAO et un défaut d'archivage. Il y a surtout une suspicion de défaut de transparence.		

Nombre de sous-critères évaluable : 23

Nombre de sous critères réellement évalués : 21

Total score : 30

Moyenne des scores des sous critères réellement évalués : 1.48/3

7.7. Fiches d'examen des marchés passés par Agence pour la Construction des Infrastructures dans le Secteur de l'Education (ACISE)

7.7.1. Marché de Services/ Demande de Renseignement et des Prix : Contrat N°4252/MEF/PR/ACISE/DNCMP/SP du 03/11/2021

Date de la Revue: 18/10/2022		Nom et Administration d'origine de l'Evaluateur :Sous-comité d'évaluation					
Nom de la Commande : Assurance maladie au profit du personnel de l'Agence pour la Construction des Infrastructures du Secteur de l'Education (ACISE) No : 4252/MEF/PR/ACISE/DNCMP/SP Date d'approbation :03/11/2021		Travaux :	O Co-cher	Ser-vices	X Co-cher	Four-nitures	O Co-cher
							Montant de la Commande en US\$ équivalent : Montant de la Commande en FCFA 9.458.000
Nom et Nationalité de l'Attributaire : NSIA ASSURANCE, Nationalité Béninoise							
N°	Points relatifs à la conformité du cycle de la passation des commandes (Blocs Deux et Trois de la page de couverture)	Commentaires et points saillants de la revue					Scores ³⁵
1.	Plan de Passation de Marchés	Marché inscrit au plan de passation de marché de 2021 sous la référence S_DAF_767020 de montant prévisionnel de 18.000.000 FCFA					03

³⁵ 3= Bon 2 = Moyen 1 = Insuffisant

Bénin – Rapport d’Evaluation MAPS – Juillet 2023

2.	Publication de l’avis de Demande de Renseignements (affichage)	Publication de l’avis par affichage à la préfecture du département du littoral (bordereau N°285/PRMP/ACISE du 10/08/2021 Cependant, il manque la preuve de publication à la chambre de métiers et la CCI Bénin (antenne départementale) ainsi que la preuve de publication sur SIGMAP et la mairie de Cotonou	01
3.	Temps alloué pour soumettre des offres	Date de transmission pour affichage : 10/08/2021 Date d’ouverture des plis : 25/08/2021 ; Le délai compté pour la remise des offres est de 10 jours ouvrables conforme au délai réglementaire requis pour l’affichage de l’avis de DRP	03
4.	Ouverture des plis, évaluation des offres et date	Date d’ouverture des plis : 25/08/2021 Date de démarrage de l’évaluation des offres : 27 septembre 2021. Date de fin de l’évaluation des offres : 28 septembre 2021 L’évaluation est faite sur 2 jours ouvrables inférieurs aux cinq jours ouvrables réglementaires requis. Par contre, il y a plus d’un mois entre la date d’ouverture des offres et celle de l’évaluation. Ce qui est contraire au délai réglementaire qui ne doit dépasser 5 jours le délai	01
5.	Plaintes et recours, le cas échéant	Le dossier ne comporte aucune mention de plaintes ou recours	03
6.	Publication des résultats	Inexistence de preuve de publication des résultats	01
7.	Type de Commande signée (Marché / Bon de commande et date)	Procédure de demande de renseignements et de prix ayant conduit au marché N°4252/MEF/PR/ACISE/DNCMP/SP du 03/11/ 2021 par les parties habilitées et approuvé le 13/11/2021	03
8.	Procès-verbal de livraison/réception	Marché en cours d’exécution	NA
9.	Date d’Achèvement/Livraison	La prestation est en cours sur une durée d’un an à partir de la date d’approbation. Date de démarrage : le 03 novembre 2021	NA
10.	Pénalités de retard	Marché en cours d’exécution	NA
11.	Délais de paiements	Inexistence de preuve de paiement	NA
12.	Prix Unitaires raisonnables en ligne avec les prix du marché ?	Le montant attribué est inférieur au montant prévisionnel du marché.	03
13.	Avenant ?	Le dossier ne mentionne aucune prise d’avenant	NA
14.	Allégation ou investigation de cas de corruption ?	Aucune allégation ou investigation de cas de corruption n’a été constatée dans le dossier	03
	Moyenne des Scores (total divisé par # alinéas)		2.33

CONCLUSION : Ce marché manque d’assez de pièces justificatives. De même, il y a plus d’un mois entre la date d’ouverture des offres et celle de l’évaluation. Ce qui est contraire au délai réglementaire qui ne doit dépasser 05 jours. Par ailleurs, il est à souligner que le COE a passé sous silence le caractère anormalement bas de l’offre.

Nombre de sous-critères évaluable : 14

Nombre de sous critères réellement évalués : 09

Total score : 21

Moyenne des scores des sous critères réellement évalués : 2.33/3

**7.7.2. Marché de Prestations Intellectuelles/ Entente Directe : Contrat
N°1979/MEF/ACISE/DNCMP/SP du 30/06/2021**

Date de la Revue : 19/10/2021		Nom et Administration d'origine de l'Evaluateur : Sous-comité d'évaluation	
Maitre d'ouvrage ou autorité contractante : Agence pour la Construction des Infrastructures du Secteur de l'Education (ACISE) Nom du marché : mission d'appui technique à la réception des travaux des chantiers achevés No : 1979/MEF/ACISE/DNCMP/SP du 30/06/2021 Date d'approbation : 30/06/2021 Méthode : Entente Directe : Financement : Budget Autonome		Consultants	Montant du Contrat en FCFA : 25.496.260 Montant en US\$ équivalent :
Nom et Nationalité de l'Attributaire : CECO-BTP Ingénieries-Conseils_ Nationalité Béninoise			
N°	Points relatifs à la conformité du cycle de la passation des commandes	Commentaires et points saillants de la revue	Scores ³⁶
1	Plan de passation de contrats	Marché inscrit au plan de passation de marché de 2021 sous la référence PI_DO_778358 de montant prévisionnel de 25.500.000 FCFA	03
2	Avis de non-objection de la DNCMP ou CCMP sur le dossier de consultation	Entente Directe autorisée suivant le PV17-28/DNCMP/DC/2021 du 18 mai 2021 conformément à l'article 34, alinéa 3 de la loi N°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin	03
3	Analyse du processus de la consultation : - Publication de l'avis d'Expression d'Intérêts ; - Constitution de la liste restreinte ; - Invitation à soumettre une proposition.	Etant donné que c'est une entente directe, une lettre de consultation a été envoyée à CECO-BTP le 03 mai 2021 pour les propositions technique et financière.	03
4	Evaluation des candidatures : - Ouverture des propositions techniques ; - Evaluation des propositions techniques ; - Ouverture des propositions financières ; - Evaluation combinée (technique + financière) ; - Choix du consultant.	Suite à l'évaluation technique et financière, une lettre d'invitation a été adressée pour une négociation.	03
5	Publication des résultats et période d'attente	Bien que le marché soit passé par entente directe, l'avis d'attribution a été publié et affiché	03

³⁶ **3= Bon 2 = Moyen 1 = Insuffisant**

Bénin – Rapport d’Evaluation MAPS – Juillet 2023

6	Qualité du processus de négociations	La négociation a permis de réduire le délai d'exécution et aussi de réduire la proposition financière comme le confirme le PV de négociation N°29/PRMP/ACISE/2021 du 12 mai 2021	03
7	Plaintes et recours, le cas échéant	Le dossier ne comporte aucune mention de plaintes ou recours	03
8	Approbation du contrat par la DNCMP ou CCMP	Contrat a reçu l'avis favorable de la CCMP	03
9	Date de signature du contrat	Le contrat a été signé le 31/5/2021 par le titulaire et le 16/06/2021 par la PRMP. Soit un délai de 16 jours calendaire contre 01 jour réglementaire. Le marché est approuvé le 30/06/2021	01
10	Certificat de services rendus	Inexistence d'une attestation de service rendu	01
11	Délais de paiement et intérêts moratoires	Le dossier ne comporte aucune mention de retard de paiement	01
12	Pénalités de retards	Le dossier ne comporte aucune mention de retard de livraison de rapport	03
13	Avenant	Aucun avenant n'a été signalé.	NA
14	Prix Unitaires raisonnables ?	Après négociation, l'attributaire a fait une réduction de 15% sur sa proposition financière ; ce qui a permis à l'autorité contractante de signer avec lui le contrat.	03
15	Allégation ou investigation de cas de corruption ?	Aucune allégation ou investigation de cas de corruption n'a été constatée dans le dossier	03
Moyenne des Scores (total divisé par # alinéas notés)			2.84
CONCLUSIONS : Excepté l'absence des pièces pour attester que le marché a été exécuté, les différentes étapes réglementaires pour une procédure d'entente directe ont été respectées.			

Nombre de sous-critères évaluable : 15

Nombre de sous-critères réellement évalués : 14

Total score : 36

Moyenne des scores des sous critères réellement évalués : 2.57/3

7.7.3. **Marché de Travaux/ Appel d'Offres Ouvert** : Contrat N°316/MEF/PR/ACISE/DNCMP/SP du 03/03/2021

Date de la Revue : 19/10/2022	Nom et Administration d'origine de l'Evaluateur : Sous-comité d'évaluation
-------------------------------	--

Nom de l'autorité contractante : Agence pour la Construction des Infrastructures du Secteur de l'Education (ACISE) Nom Marché : Construction et équipement de modules de salles de classes avec ou sans bureau et bloc de latrines à titre à titre de contrepartie béninoise dans le cadre du « Projet Japon VI » au titre de l'année 2020. -Lot JAP BN-4 N° du Contrat : 316/MEF/PR/ACISE/DNCMP/SP Méthode : Appel d'offres ouvert Financement : Budget national Date d'approbation : 03/03/2021 Délai d'exécution : 04 mois								Montant du Marché : 158.106.08 0 TTC ou 133.988.20 3 HT en US\$ équivalent :
Travaux		X	Services		O cocher	Fournitures	O cocher	
Nom et Nationalité de l'Attributaire : ARACOM SARL – Nationalité Béninoise								
N°	Points relatifs à la conformité du cycle de la passation des marchés (Blocs Deux et Trois de la page de couverture)	Commentaires et points saillants de la revue						Scores ³⁷
1.	Stratégie de Passation de Marchés	<i>Procédure d'appel d'ouvert national conduite sans une stratégie. Cependant, l'alinéa 2 de l'article 24 prévoit que les autorités contractantes doivent établir leur plan de passation sur une stratégie réaliste tenant compte de l'environnement du marché</i>						01
2.	Plan Passation de marchés	Le marché est inscrit au plan de passation des marchés publics de l'année 2021 joint au dossier et publié sur le portail web des marchés publics sous le numéro T_DO_766855. Le marché est inscrit au PPM de 2020 sous le numéro T_DO_68849						03
3.	Publication de l'avis d'appel d'offres	L'avis d'appel d'offres a été publié : - Dans La Nation N°7457 du 01/04/2020 ; - dans La N°7480 du 06/05/2020 suite à un avis de report en date du 30 avril 2021 reportant la date initiale de dépôt fixée au 04 mai 2020 au 15 mai 2020 (mesures gouvernementales du 24 avril 2020). Le dossier ne comporte aucune preuve de publication dans le Journal des Marchés Publics et sur le portail web des marchés publics (le PV de réexamen de la DNCMP mentionne que l'avis est publié sur le SIGMaP le 01/04/2020). Or la procédure a débuté en mars 2020 avant la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 et selon les dispositions de l'article 63 de la loi n°2017-04 du 19 octobre 2017, cet avis devrait être publié dans le journal des marchés publics et/ou dans le quotidien de service public et, en cas de nécessité, dans toute autre publication nationale et/ou internationale de large diffusion ainsi que sous le mode électronique.						01

³⁷ 3= Bon 2 = Moyen 1 = Insuffisant

4.	Qualité du DAO	Le dossier ne mentionne aucun avis motivé de la DNCMP compétente sur le DAO qui a reçu le bon à lancer. Cependant la revue du DAO a permis de relever les manquements ci-après au niveau des Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO) : - La clause 1.1 a limité l'attribution du nombre de lot à un soumissionnaire ayant soumissionné à plusieurs lots à un (01) sans en donner la motivation de cette limitation ; - La clause 11.1 (k) a mentionné que le devis quantitatif soit en Excel sans en préciser que la non-production sous ce format est éliminatoire ou non.	02
5.	Temps alloué à la préparation des offres	01/04/2020 au 15/04/2020, soit 45 jours calendaires au journal La Nation	03
6.	Ouverture des offres et procès-verbal	Initialement prévue pour le 04 mai 2020, l'ouverture des plis a eu lieu effectivement les 19 et 20 mai 2020 à la suite d'un avis de report publié dans le journal La Nation n°7480 du mercredi 06 mai 2020 renvoyant le dépôt pour le 15 mai 2020. Date à laquelle les plis ont été réceptionnés et scellés par les services d'un huissier pour permettre à la COE de démarrer l'ouverture le 19 mai 2020. Toutefois, la preuve de réception de la notification du report aux candidats ayant retiré le dossier, ne figure pas dans la documentation fournie par l'autorité contractante.	02
7.	Cautions de Soumissions	Le dossier mentionne une garantie de soumission de 3.500.000 F CFA pour le lot JPN BN-4 et le montant prévisionnel est de 820.084.746 F CFA HT.	03
8.	Qualité de la procédure d'évaluation des offres ; Rapport d'Evaluation des Offres ; Transparence et Confidentialité ; Eligibilité.	La DNCMP a émis un avis réservé sur le rapport d'évaluation des offres notamment sur les motifs d'élimination de certains soumissionnaires. Ledit rapport ne figure pas au dossier. Un rapport de réexamen a été dressé par la sous-commission et les résultats d'attribution restent inchangés, mais les motifs de rejet des soumissionnaires concernés par les observations de la DNCMP ont été revus. Les différentes notifications de rejet des offres des autres soumissionnaires ne figurent pas au dossier.	01
9.	Evaluation de la Qualification de l'Attributaire ?	Tous les attributaires des cinq (5) ont rempli les critères de qualification énoncés dans le DAO.	03
10.	Extensions de la validité des offres ?	La notification d'attribution du marché à l'entreprise ARACOM Sarl par lettre N°490/PRMP/ACISE/PR/DG/2020 a demandé la prorogation du délai de validité des offres de 45 jours. Le dossier ne mentionne aucune preuve prouvant que l'attributaire a confirmé ladite prorogation.	02
11.	Plaintes et traitement des plaintes ?	Le dossier ne mentionne aucune plainte	03
12.	Références aux validations par DNCMP ou CCMP ?	Le PV de validation du DAO ne figure pas au dossier mais le DAO a reçu le bon à lancer. La DNCMP a entériné les résultats de jugement des offres après un réexamen du rapport de réexamen de la commission.	02
13.	Publication des résultats et avis d'attribution	Le procès-verbal de réexamen de l'attribution provisoire a été publié à La Nation N°7585 du lundi 05/10/2020. L'avis d'attribution définitive a été publié à La Nation N°7694 du mercredi 10/03/2021. Il manque les preuves de publication sur les autres supports.	01
14.	Paiement Avance et archivage caution ?	Bien que le contrat ait prévu le paiement d'avance, le dossier ne mentionne aucune preuve de demande d'avance par le titulaire du marché.	03
15.	Validité du cautionnement de bonne exécution	Bien que le contrat ait prévu la garantie d'exécution, le dossier ne mentionne aucune preuve de la production et de la validité du cautionnement de bonne exécution	01

16.	Date contractuelle de fin de marché (étendue ? Avenants, autres ?	L'ordre de service ne figure pas au dossier. Mais le délai contractuel est 4 mois. Absence de PV de réception du marché	01
17.	Paielements identiques au marché ?	Aucune preuve de paiement ne figure au dossier.	01
18.	Application Formule de Révision des prix ?	Sans objet	NA
19.	Réceptions et Vérifications	Le dossier ne comporte aucune preuve de réceptions et de vérifications quand bien même ces aspects sont mentionnés au contrat	01
20.	Délais de paiement	Aucune preuve de paiement ne figure au dossier pour examiner le délai de paiement	01
21.	Archivage des documents	Absence de beaucoup de documents liés à la passation et à l'exécution du marché, ce qui suppose un mauvais archivage des documents	01
22.	Prix Unitaires raisonnables par rapport au marché ?	Le montant attribué est inférieur au montant prévisionnel du marché	03
23.	Allégation ou investigation de cas de corruption ?	Suspicion de vouloir éliminer certains soumissionnaires sans motifs valables. Défaut de publication du PV d'ouverture, du rapport d'évaluation et des avis d'attribution sur tous les supports requis pouvant entraîner une absence de transparence.	01
Moyenne des Scores (total divisé par # alinéas)			1.52/3
Conclusion : Suspicion de vouloir éliminer certains soumissionnaires sans motifs valables. Mauvais archivage des documents. Défaut de preuve de notification des résultats de rejet des offres des soumissionnaires évincés. Défaut de publication du PV d'ouverture, du rapport d'évaluation et des avis d'attribution sur tous les supports requis entraînant une absence de transparence.			

Nombre de sous-critères évaluable : 23

Nombre de sous-critères réellement évalués : 22

Total score : 40

Moyenne des scores des sous critères réellement évalués : 1.82/3

7.7.4. **Marché de Fournitures/ Demande de Cotations:** Contrat N°....

Date de la Revue : 18/10/2022		Nom et Administration d'origine de l'Evaluateur : Sous-comité d'évaluation						
Nom de la Commande : Acquisition de mobiliers scolaires au profit des CEG de MEDETOGBO et de GBAKPODJI No : F_DO_781082 Date : 08/09/2021		Travaux :	O	Services	O	Fournit.	X	Montant de la Commande en FCFA : 7 982 799 (TTC)
Nom et Nationalité de l'Attributaire : BCR CONSULTING SARL – Nationalité Béninoise								
N°	Points relatifs à la conformité du cycle de la passation des commandes (Blocs Deux et Trois de la page de couverture)			Commentaires et points saillants de la revue			Scores ³⁸	
1.	Plan de Passation de Marchés			Inscrit au PPMP de l'année 2021 de référence F_DO_781082 NB : le marché n'est pas inscrit aux PPM produits par l'ACISE mais se trouve sur le portail web des marchés publics. Ce qui pose le problème d'archivage			3	
2.	Présélection des candidats pour la constitution de la liste des prestataires			L'autorité contractante a choisi la procédure d'avis public à candidature de marché public et non la procédure de constitution de liste des prestataires			3	
3.	Lettre de Demande de Cotations à au moins 3 prestataires + date			L'autorité contractante a choisi la procédure d'avis public à candidature de marché public et non la procédure de constitution de liste des prestataires			3	
4.	Qualité du dossier de demande cotation			Le dossier de demande de cotation utilisé est certes conforme au dossier type de demande de cotation en vigueur en 2021 mais l'avis ne comporte pas les éléments de qualification des entreprises naissances et celles qui n'ont pas encore trois années d'existence			1	
5.	Temps alloué pour soumettre des cotations écrites			Date de transmission pour affichage : 08/09/2021 Date de dépôt des offres : 15/09/2021. Soit cinq (05) jours ouvrables			3	

³⁸ **3= Bon 2 = Moyen 1 = Insuffisant**

6.	Vérification de l'existence et de la conformité des réponses	Aux date et heure limites de dépôt des offres, cinq (05) plis ont été réceptionnés. Il en résulte que le minimum de trois (03) plis exigés par la réglementation pour l'ouverture est respectée. Le rapport d'évaluation des offres a mentionné que toutes les cinq (05) soumissions sont conformes au dossier de demande de cotation	3
7.	Ouverture et Rapport d'évaluation des réponses, et date	Date d'ouverture des plis : 15/09/2021 conformément à la date annoncée dans le dossier de demande de cotation. Date de fin d'évaluation des offres : 15/09/2021 ; soit 01 jour ouvrable, conforme à la réglementation en vigueur	3
8.	Plaintes et recours, le cas échéant	Le dossier ne comporte aucune mention de plaintes ou recours	3
9.	Type de Commande signée (Marché / Bon de commande et date)	Marché de fournitures signé par la PRMP et le titulaire le 04/10/2021 et approuvé le 21/10/21. Du lancement de l'avis le 08/09/2021 à l'approbation de ce marché le 21/10/2021, il s'est écoulé un délai de 44 jours calendaires. Ce délai est au-dessus des 30 jours réglementaires.	2
10.	Procès-verbal de livraison/réception	Le dossier ne comporte aucun PV de réception	1
11.	Date d'Achèvement/Livraison	Inexistence de PV de réception donc pas d'information sur la date de livraison	1
12.	Délai de paiements	Le dossier ne comporte aucune preuve de paiement	1
13.	Avenant	Le dossier ne mentionne aucune prise d'avenant	N/A
14.	Prix Unitaires raisonnables en ligne avec les prix du marché ?	Le montant attribué est inférieur au montant prévisionnel du marché.	3
15.	Allégation ou investigation de cas de corruption ?	Le dossier ne mentionne aucun cas de corruption	3
	Moyenne des Scores (total divisé par # alinéas)		2,36
	CONCLUSION : le marché ne comporte d'information ni sur l'exécution ni sur le paiement. Le délai de passation du marché est légèrement au-dessus du délai réglementaire pour ce type de procédure.		

Nombre de sous-critères évaluable : 15

Nombre de sous critères réellement évalués : 14

Total score : 33

Moyenne des scores des sous critères réellement évalués : 2,36/3

7.7.5. **Marché de Fournitures/ Appel d’Offres National (AON): Contrat N° 2836/MEF/PR/ACISE/DNCMP/SP du 23/08/2021**

Date de la Revue: 17/10/2022		Nom et Administration d'origine de l'Evaluateur : Sous-comité d'évaluation						
Maitre d'ouvrage ou autorité contractante : ACISE Nom Marché : Fournitures et installation de matériels et équipements de formation au profit de l'Ecole de formation des métiers du numérique N° : 2836/MEF/PR/ACISE/DNCMP/SP du 23/08/2021 Date d'approbation : .23/08/2021		Travaux	O cocher	Services	O cocher	Fournitures	X	Montant du Marché (FCFA) : 105.251.655 TTC 89.067.928 HT Montant en US\$ équivalent :
Nom et Nationalité de l'Attributaire : ABENNES SARL_ LEMA PLUS SARL_ Béninoise								
N°	Points relatifs à la conformité du cycle de la passation des marchés (Blocs Deux et Trois de la page de couverture)	Commentaires et points saillants de la revue						Scores ³⁹
1.	Stratégie de Passation de Marchés	Procédure d'appel d'offre ouvert national conduite sans une stratégie. Cependant, l'alinéa 2 de l'article 24 prévoit que les autorités contractantes doivent établir leur plan de passation sur une stratégie réaliste tenant compte de l'environnement du marché.						01
2.	Plan Passation de marchés	Le marché est inscrit au PPMP de l'année 2021 sous le numéro F_DO_766814 de montant prévisionnel de FCFA 111.606.719.						03
3.	Publication de l'avis d'appel d'offres	L'avis d'appel du 20 mai 2021 est publié dans la Nation n°7745 du 25/05/2021. Les preuves de publication dans le journal des marchés publics et sur le portail web des marchés ne sont pas fournies au dossier alors que l'article 53 portant obligation de publicité des avis d'appel a exigé au moins trois supports pour la publication des avis d'offres à savoir : La NATION, le JMP et SIGMAP.						01
4.	Qualité du DAO	Le DAO utilisé n'est pas conforme au modèle en vigueur car il ne comporte pas toutes les sections afférentes en l'occurrence la sous-section C « critères d'évaluation et de qualification ». Bien qu'en étant pas exhaustif, il a reçu le « bon à lancer » de la cellule de contrôle des marchés publics compétente le 20/05/2021.						01
5.	Temps alloué à la préparation des offres	La date de publication dans la nation est le 25/05/2021. Le procès-verbal n°38/PRMP/ACISE/2021 mentionne une date d'ouverture des offres du 16/06/21 soit 22 jours calendaires soit 01 jour de plus que le minimum de jours requis.						03
6.	Ouverture des offres et procès-verbal	L'ouverture des offres est effectuée le 16/06/21, à la même date de remise des offres mentionnée dans l'avis d'appel d'offres. Le procès-verbal d'ouverture des offres est publié dans la Nation du 22/06/2021.						03

³⁹ 3= Bon 2 = Moyen 1 = Insuffisant

7.	Cautions de Soumissions	Le DAO a exigé aux soumissionnaires à la clause 20.1 des DPAO, la fourniture d'une garantie de soumission pour chacun des lots. L'examen du PV montre que les cautions fournies par les soumissionnaires sont conformes au taux de 1% du montant prévisionnel.	03
8.	Qualité de la procédure d'évaluation des offres ; Rapport d'Evaluation des Offres ; Transparence et Confidentialité ; Eligibilité.	Les travaux d'évaluation des offres par la COE ont duré du 21/06/21 au 14/07/21 soit 18 jours ouvrables nettement supérieurs aux 10 jours ouvrables règlementaires requis. Cette évaluation est effectuée suivant le document modèle établi par l'ARMP. Le rapport d'évaluation est signé de l'ensemble des membres de la commission et l'organe de contrôle a validé les résultats d'attribution le 21/07/2021 par le PV n°369-07/ DNCMP /CCMP/PR/2021 du 21/07/2021. Le rapport d'évaluation ne mentionne pas une étape pour la détection de l'offre anormalement basse.	02
9.	Evaluation de la Qualification de l'Attributaire ?	La qualification de l'attributaire est évaluée sur la base des exigences formulées dans le DAO validé par l'organe de contrôle. Elle a permis de vérifier la capacité technique (domaine d'activité, expérience, moyens humains, moyens matériels) et la capacité financière (chiffre d'affaires, avoir liquide). Cet examen de qualification est fait pour le soumissionnaire dont l'offre est évaluée économiquement la plus avantageuse en l'occurrence le groupement ABENES SARL-LEMA PLUS	03
10.	Extensions de la validité des offres ?	Le dossier ne fait aucune mention de la prorogation de la validité des offres. Les contrats ont été approuvés le 23/08/21 dans le délai de validité des offres étant entendu que les soumissions sont déposées le 16/06/2021	03
11.	Plaintes et traitement des plaintes ?	Le dossier ne mentionne aucun recours ou plaintes	03
12.	Références aux validations par DNCMP ou CCMP ?	Validation du DAO : PV n°220-07/DNCMP/CCMP/PR/2021 du 18/05/21 ; BON A LANCER reçu le 19/05/2021 sur la base du PV n°222-05 DNCMP/CCMP/PR/2021 de la même date ; Validation des résultats d'attribution : PV n°369-07/DNCMP/CCMP/PR/2021 du 21/07/21.	03
13.	Publication des résultats et avis d'attribution	Un PV d'attribution provisoire n°41/PRMP/ACISE/2020 du 14 juillet 2021 est publié dans la « NATION » n°7787 du 23 juillet 2021.	03
14.	Paiement Avance et archivage caution ?	Le dossier ne fournit aucune preuve de paiement d'avance de démarrage. Cependant la preuve de son cautionnement est fournie avec comme référence n°BSIC/DR-CSAdC/CAD22089 du 27/10/2021.	02
15.	Validité du cautionnement de bonne exécution	Le dossier fait mention d'une garantie de bonne exécution de montant FCFA 5.562.583 représentant 5% de référence n°BSIC/DR-CSAdC/AC/CBE 22088 du 27/10/2021	03
16.	Date contractuelle de fin de marché (étendue ? Avenants, autres ?	Un ordre de service n°318/PRMP/ACISE/2021 ordonnant la livraison des fournitures est donné au groupement ABENES SARL-LEMA PLUS de livrer les fournitures le 12/09/2021, pour un délai contractuel de trois mois, la réception des fournitures étant programmée pour être effectuée le 12/12/2021. Aucune mention d'avenant n'est portée au dossier	03

17.	Paielements identiques au marché ?	Le dossier ne fait aucune mention de preuve de paiement pour faciliter la détection de paiement identique	01
18.	Application Formule de Révision des prix ?	Le dossier ne fait aucune mention de l'application de la formule de révision.	NA
19.	Réceptions et Vérifications	La preuve de la réception et des inspections n'est pas fournie au dossier afin de certifier la preuve de la réception desdites fournitures	01
20.	Délai de paiement	L'inexistence des preuves de paiement ne permet pas de compter les délais de paiement de la prestation.	01
21.	Archivage des documents	La non fourniture dans le dossier de la facture de l'avance de démarrage, des preuves de publication des PV d'ouverture et d'attribution dans le JMPet sur le portail web des marchés publics, l'inexistence des factures et des ordres de paiement ainsi que le procès-verbal de réception montrent que le système d'archivage est incomplet	01
22.	Prix Unitaires raisonnables par rapport au marché ?	Le montant attribué est inférieur au montant prévisionnel du marché.	03
23.	Allégation ou investigation de cas de corruption ?	Le dossier ne fait aucune mention de corruption, d'allégation ou investigation pour des faits de corruption.	03
	Moyenne des Scores (total divisé par # alinéas)	2.27	
	Conclusion : Les preuves de publication sur les deux supports requis à savoir le journal des marchés publics et le portail web des marchés ne sont pas fournies. Il en est de même des preuves de présentation des factures et de paiement pour évaluer le délai de paiement. L'incomplétude des documents montre un système d'archivage inadéquat.		

Nombre de sous-critères évaluable : 23

Nombre de sous critères réellement évalués : 22

Total score : 50

Moyenne des scores des sous critères réellement évalués : 2.27/3

7.7.6. Marché de prestations intellectuelles/ DRP-PI: Contrat N° PI_DO_766753 du 14/05/2021

Date de la Revue : 19/10/2022		Nom et Administration d'origine de l'Evaluateur : Sous-comité d'évaluation	
Maitre d'ouvrage : Agence pour la Construction des Infrastructures du Secteur de l'Education (ACISE) Nom du marché : Mise en place d'un système informatisé de suivi-évaluation des projets/programmes d'investissement public au MESRS No : PI_DO_766753 du 14/05/2021 Méthode : DRP/PI Financement : BADEA		Consultants	Montant du Contrat en FCFA 21 240 000 (TTC) 18 000 000 (HT)
Nom et Nationalité de l'Attributaire : GROUPEMENT GAK GROUP SARL/PRODEV BENIN/GEC INTER_Nationalité : Béninoise			
N°	Points relatifs à la conformité du cycle de la passation des commandes	Commentaires et points saillants de la revue	Scores 40
1	Plan de passation de contrats	Inscrit au plan de passation des marchés de 2021 sous la référence PI_DO_766753	3
2	Avis de non-objection de la DNCMP ou CCMP sur le dossier de consultation	PV n°019-01/DNCMP/CCMP/PR/2021 du 18/01/2021 de la CCMP	3
3	Analyse du processus de la consultation : - Publication de l'avis d'Expression d'Intérêts ; - Constitution de la liste restreinte ; - Invitation à soumettre une proposition.	- Le modèle de dossier de présélection utilisé est conforme au modèle en vigueur ; - L'AMI a été publié dans le journal La Nation n°7670 du 04/02/2021 ; - Le dossier ne comporte pas les preuves de l'affichage public du dossier de présélection à la préfecture du littoral, à la CCIB, à la Mairie de Cotonou, à la Chambre de Métiers et au siège de l'ACISE, comme le recommandent les dispositions de l'article 13 du décret 2020-605 fixant les règles et modalités de mise en œuvre des procédures de sollicitations de prix ; - Le rapport d'évaluation n°020/PRMP/ACISE/2021 du 26/03/2021 de l'AMI a mentionné une liste restreinte de six (6) candidats ; - Le dossier ne mentionne aucune preuve d'invitation des candidats à soumettre une proposition.	1
4	Evaluation des candidatures : - Ouverture des propositions techniques ; - Evaluation des propositions techniques ; - Ouverture des propositions financières ; - Evaluation combinée (technique + financière) ; - Choix du consultant.	- Le modèle de DP utilisé est conforme au modèle en vigueur ; - Existence du PV d'ouverture des propositions techniques n°33/PRMP/ACISE/2021 du 31/05/2021 ; - Existence du rapport d'évaluation des propositions techniques n°37/PRMP/ACISE/2021 du 14/06/2021 ; - Existence du PV d'ouverture des propositions financières n°42/PRMP/ACISE/2021 du 22/07/2021 ; - Existence du rapport d'évaluation des propositions financières n°43/PRMP/ACISE/2021 du 26/07/2021 ; - Existence du PV d'attribution provisoire n°44/PRMP/ACISE/2021 du 26/07/2021 mentionnant le choix du Consultant sur la base de la méthode de sélection fondée sur la qualité et sur le coût (SFQC) annoncée dans l'AMI et dans la DP ;	3

⁴⁰ **3= Bon 2 = Moyen 1 = Insuffisant**

Bénin – Rapport d’Evaluation MAPS – Juillet 2023

5	Publication des résultats et période d'attente	Absence de preuve de publication des résultats, absence de preuve de notification de rejet/acceptation aux soumissionnaires et d'observation de la période d'attente	1
6	Qualité du processus de négociations	Absence de preuve des négociations relatives au dossier. Toutefois, il convient de rappeler qu'un PV de négociation (Réf N° 50/PRMP/ACISE/2021 du 31/08/2021) est joint mais dont l'objet n'est pas conforme à celui du marché.	1
7	Plaintes et recours, le cas échéant	Le dossier ne comporte aucune mention de plaintes ou recours	3
8	Avis technique de la DNCMP ou de la CCMP sur le contrat	PV n°562-10/DNCMP/CCMP/PR/2021 du 14/10/2021 de la CCMP	3
9	Date de signature du contrat	Date de signature du contrat : 14/10/2021 Visa DCMP : 15/10/2021 Visa A : 21/10/2021 Date d'approbation du marché : 03/11/2021	3
10	Certificat de services rendus	Le dossier ne donne aucune information sur l'exécution du marché notamment les rapports d'étape et le rapport final	1
11	Délais de paiement et intérêts moratoires	Le dossier ne donne aucune information sur les paiements effectués au titre du marché	1
12	Pénalités de retards	Le dossier ne donne aucune information sur l'exécution du marché notamment le délai réel d'exécution	1
13	Avenant	Le dossier ne mentionne aucune prise d'avenant.	NA
14	Prix Unitaires raisonnables ?	Le montant attribué est supérieur au montant prévisionnel du marché.	01
15	Allégation ou investigation de cas de corruption ?	Le dossier ne mentionne pas de cas de corruption ni de recours devant l'ARMP	3
Moyenne des Scores (total divisé par # alinéas notés)			2
CONCLUSIONS : Le dossier ne mentionne aucune preuve de publication des résultats ni de négociation. En outre, aucune information n'est disponible sur le délai réel d'exécution du marché, les paiements effectués et les livrables. Ces manquements ne sont pas de nature à garantir une bonne gestion du marché.			

Nombre de sous-critères évaluable : 15

Nombre de sous critères réellement évalués : 14

Total score : 28

Moyenne des scores des sous critères réellement évalués : 2

7.7.7. **Marché de Travaux/ Entente Directe :** Contrat N°du

Date de la Revue : 19/10/2022	Nom et Administration d'origine de l'Evaluateur : Sous-comité d'évaluation
---	--

Nom de l'autorité contractante : Agence pour la Construction des Infrastructures du Secteur de l'Education (ACISE) Nom Marché : Reprise totale de la couverture du bloc pédagogique de type R+1 sur le site du centre universitaire de Sakété No : T_DO_778129 Méthode : Entente directe Financement : Budget national Délai d'exécution : deux (02) mois							
	Travaux	X	Services	O cocher	Fournitures	O cocher	Montant du Marché : FCFA 111 201 706 (TTC) 94 238 734 (HT)
Nom et Nationalité de l'Attributaire : Groupement HJ Import-Export-MARA Services_ Nationalité Béninoise							
N°	Points relatifs à la conformité du cycle de la passation des marchés (Blocs Deux et Trois de la page de couverture)	Commentaires et points saillants de la revue					Scores ⁴¹
001	Plan de Passation de marchés (PPM)	Inscrit au PPM de l'année 2021 sous la référence T_do_778129					3
002	Existence et conformité du motif de recours au gré à gré	Existence d'un rapport spécial qui expose les raisons du recours à cette procédure de gré à gré lié notamment à une extrême urgence conformément aux dispositions de l'article 34, point 3 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin. En effet, l'urgence est justifiée par la clôture imminente du projet qui finance le marché					3
003	Preuve de l'autorisation préalable de la DNCMP/Conseil des ministres	Autorisé par le conseil des ministres en sa séance du 17 février 2021 conformément aux dispositions du point 5 de l'article 34 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin PV n°12-44/DNCMP/DC/2021 du 07/04/2021 portant autorisation du gré à gré pour la reprise totale de la couverture du bloc pédagogique de type R+1 sur le site du centre universitaire de Sakété					3
004	Qualité des documents de marché	Entente directe sur la base d'une négociation sanctionnée par un procès-verbal en date du 31 mars 2021 portant négociation du montant du marché. Existence d'un rapport de nécessité de reprise qui mentionne les éléments techniques des travaux (spécifications techniques, cahier des clauses techniques et description de la prestation)					3
005	Evaluation de la Qualification de l'Attributaire	Entente directe					NA
006	Références aux validations par DNCMP ou CCMP ?	PV n°170-04/DNCMP/CCMP/PR/2021 du 23/04/2021 de la CCMP					3
007	Signature et approbation du marché	Date de signature par le titulaire : 26 avril 2021 Date de signature par la PRMP : 26 avril 2021 Date d'approbation par le directeur général : 26 mai 2021. Le marché étant sur financement extérieur, l'approbation est intervenue après validation de la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA) le 12 mai 2021					3

⁴¹ **3= Bon 2 = Moyen 1 = Insuffisant**

008	Paiement Avance et archivage caution ?	Avance de démarrage non prévu au contrat Mais une caution de restitution d'avance de démarrage est fournie au dossier (Caution N° 015GRT12111600002 du 09/06/2021 de NCIA BANK) : Preuve qu'une avance a été payé au titulaire sans que le contrat ne l'ai prévu.	01
009	Validité du cautionnement de bonne exécution	Non fourni au dossier	1
010	Date contractuelle de fin de marché (étendue ? Avenants, autres ?	Un ordre de service n° 207/PRMP/ACISE/2021 du 28/05/2021 ordonnant le démarrage de l'exécution des prestations au 1 ^{er} juin 2021, déchargée par le titulaire à la même date pour une durée d'exécution de deux (02) mois. La fin des travaux est prévue pour 30/07/2021. Mais l'ordre de service indique un achèvement au plus tard le 30/06/2021 date de clôture du contrat, alors qu'il est bien mentionné le démarrage pour compter du 1 ^{er} juin 2021.	2
011	Paiements identiques au marché ?	Le marché a été nanti à la NSIA Banque mais aucune information disponible sur les règlements effectués au profit de la banque	1
012	Application Formule de Révision des prix ?	Non prévue au contrat	N/A
013	Réceptions et Vérifications	Les informations relatives aux réceptions, vérifications des prestations ne sont pas disponibles	1
014	Délai de paiement	Les informations sur les paiements effectués ne sont pas disponibles	1
015	Archivage des documents	Le dossier est incomplet sur les preuves de réception et de paiement du marché. Le système d'archivage est alors incomplet.	2
016	Prix Unitaires raisonnables par rapport au marché ?	Le montant du marché a été négocié à la baisse mais aucun autre élément d'appréciation des prix unitaires proposés n'est donné pour apprécier leur raisonnable	3
017	Allégation ou investigation de cas de corruption ?	Le dossier ne mentionne pas de cas de corruption ni de recours devant l'ARMP	3
	Moyenne des Scores (total divisé par # alinéas)		2.20

Conclusion : Le marché de gré à gré est passé à la suite d'une décision du conseil des ministres et d'une autorisation de la DNCMP. Les preuves de réception et de paiement du marché ne sont pas fournies. Ces faits compromettent un tant soit peu la bonne gestion contractuelle des prestations

Nombre de sous-critères évaluable : 17

Nombre de sous critères réellement évalués : 15

Total score : 33

Moyenne des scores des sous critères réellement évalués : 2.20/3

7.8. Fiches d'examen des marchés passés par le Port Autonome de Cotonou (PAC)

7.8.1. Marché de Prestation intellectuelles/Demande de renseignement et de prix (DRP) :

Contrat N°du

Date de la Revue : 11/10/2022		Nom et Administration d'origine de l'Evaluateur : sous-comité d'évaluation	
Maitre d'ouvrage ou autorité contractante : Port Autonome de Cotonou (PAC) Nom Contrat : Recrutement d'un cabinet pour l'urbanisation des systèmes d'informations du PAC Méthode : DRP PI Financement : Budget Autonome		Consultants	Montant du Contrat en FCFA 45,312,000 TTC ou 38,400,000 HT Equivalent: 58.626 US\$
Nom et Nationalité de l'Attributaire : Cabinet ATHEGOS SAS – nationalité française			
N°	Points relatifs à la conformité du cycle de la passation des commandes	Commentaires et points saillants de la revue	Scores ⁴²
1	Plan de passation de contrats ?	Oui. Ce marché est inscrit au plan de passation de 2021 sous la référence PI_DSI_74433	3
2	Avis de non-objection de la DNCMP ou CCMP	PV n°125/2020/PAC/DG/DCCMP du 14/08/2020 transmis le 18/08/2020 à la PRMP	3
3	Analyse du dossier de consultation : - Publication de l'avis d'Expression d'Intérêts ; - Constitution de la liste restreinte ; - Invitation à soumettre une proposition.	- Absence du dossier de présélection ; - Preuve d'affichage seulement à la préfecture - Absence de preuve d'affichage à la mairie, à la CCIB et à la Chambre de Métiers - Absence de la liste restreinte - Absence des lettres d'invitation	1
4	Evaluation des candidatures : - Ouverture des propositions techniques ; - Evaluation des propositions techniques ; - Ouverture des propositions financières ; - Evaluation combinée (technique + financière) ; - Choix du consultant.	La méthode de sélection mentionnée dans le rapport d'évaluation des propositions techniques est la sélection fondée sur la qualité technique et le coût contrairement à ce qui est indiqué dans la Demande de Propositions (DP) : sélection fondée sur le plus bas prix. Bien que ce changement de méthode de sélection n'ait pas eu d'impact sur l'évaluation, ce changement des règles du jeu au cours du processus démontre une faiblesse de la capacité des organes de passation et de contrôle des marchés publics.	1
5	Publication des résultats et période d'attente	Absence de preuve de publication des résultats.	1
6	Plaintes et recours, le cas échéant	Le dossier ne comporte aucune mention de plainte et de recours	3
7	Approbation du contrat par la DNCMP ou CCMP	Contrat validé par la CCMP	3
8	Dates d'approbation et de signature du contrat	Absence dans le dossier du procès-verbal de négociation Date de signature du contrat : 14/06/2021 Date d'approbation du contrat : 18/06/2021	3

⁴²3= Bon 2 = Moyen 1 = Insuffisant

9	Certificat de services rendus	Conformément à l'annexe C du contrat, le consultant devrait livrer : (i) le document de stratégie d'urbanisation, (ii) le document de solutions retenues, (iii) le plan d'intégration, et (iv) le document décrivant la procédure de gestion des changements à l'architecture d'entreprise. Tous ces livrables ne figurent pas dans le dossier sous-revue de même que les preuves de leur validation par étapes pour certification de la qualité desdits livrables. Seul le PV de validation du rapport final est mentionné.	1
10	Délais de paiement et intérêts moratoires	PV de validation du rapport de prestation d'urbanisation des systèmes d'informations du PAC signé le 19/11/2021 par les membres de la commission mise en place par note de service n°2416/2021/PAC/DG/DPRMP/DEMP/SAE du 17/11/2021. Trois (03) factures du 12/11/2021 introduites le 22/11/2021 sont payées le 07/12/2021 par ordre de virement, soit moins de 60 jours prévus par les textes	3
11	Pénalités de retards	Sans objet parce qu'il n'y a pas eu de retard. Toutefois, il est constaté que cette clause ne figure pas au contrat.	3
12	Avenant		N/A
13	Prix Unitaires raisonnables ?	Le contrat étant conclu au forfait, le prix payé ici est adossé aux différents livrables. De même, il n'existe pas un référentiel de prix pour apprécier la raisonnable du prix facturé. Même si le contrat est forfaitaire, une estimation basée sur des prix unitaires devrait figurer dans le contrat.	1
14	Allégation ou investigation de cas de corruption ?	Le changement de méthode de sélection sans la prise d'un addendum, la grande variabilité entre le montant prévisionnel du marché et le montant d'attribution ainsi que la non-validation des livrables par étapes constituent des suspicions de corruption. Le silence de fait observé par les différents soumissionnaires laisse entrevoir une présomption de pratiques collusoires entre les cinq (05) cabinets évincés et l'attributaire ATHEGOS SAS.	1
Moyenne des Scores (total divisé par # alinéas)			2,08
CONCLUSION : Le montant prévisionnel du marché a été sous-estimé de sorte que le coût réel de la prestation se chiffre à un montant de 38.400.000 F CFA hors taxes contre une prévision initiale de 15.000.000 F CFA hors taxes, soit un accroissement de 156%. La méthode de sélection utilisée lors de l'évaluation des propositions est sujette à caution parce que contraire à celle indiquée dans la DP -- sélection fondée sur la qualité technique et le coût contrairement à ce qui est indiqué dans la Demande de Propositions (DP) : sélection fondée sur le plus bas prix. Il y a eu des manquements dans la gestion du contrat (processus de validation des livrables).			

Nombre de sous-critères évaluables : 14

Nombre de sous-critères réellement évalués : 13

Total score : 27

Moyenne des scores :

Moyenne des scores des sous-critères réellement évalués : 2,08/3

7.8.2. **Marché de Service/Demande de renseignement et de prix (DRP) : Contrat N°**
du

Date de la Revue : 13/10/2022		Nom et Administration d'origine de l'Evaluateur : Sous-comité d'évaluation					
Maitre d'ouvrage ou autorité contractante : Port Autonome de Cotonou (PAC) Nom de la Commande : Marché de clientèle relatif à l'entretien et au maintien au propre des latrines publiques du PAC No : Financement : Budget Autonome Date d'approbation : 19/07/2021		Travaux : O cocher	Services X	Fournit. O cocher	Montant de la Commande 28.346.340 F CFA HT 33.448.681 F CFA TTC en US\$ équivalent : 51.007 US\$		
Nom et Nationalité de l'Attributaire : CACEP SARL – Nationalité béninoise							
N°	Points relatifs à la conformité du cycle de la passation des commandes (Blocs Deux et Trois de la page de couverture)	Commentaires et points saillants de la revue					Scores ⁴³
001	Plan de Passation de Marchés	Marché inscrit au plan de passation de marché de 2020 sous la référence S_SEEP_763176 de montant prévisionnel de 50.000.000 F CFA HT sans mention du report au titre du PPMP 2021 du même marché. Ce qui pourrait laisser à croire que ce marché n'a donc pas fait l'objet de planification.					01
002	Publication de l'avis de Demande de Renseignements et de Prix (affichage)	Affichage de l'avis de relance de la DRP - à la préfecture du littoral (bordereau N°292/2021/PAC/DG/PRMP/SPRMP/DPM/SA du 26/03/2021 déchargé à la même date) - à la CCIB (bordereau N°293/2021 /PAC/DG/PRMP/SPRMP/DPM/SA du 26/03/2021 déchargé à la même date). Cependant, il manque la preuve de publication à la Mairie, à la Chambre de Métiers et au siège du PAC. - Le marché a fait l'objet d'un avis initial de DRP affiché à la préfecture du littoral par bordereau N°460/2020/PAC/DG-DPSOI/DSPRMP du 17/12/2020 déchargé à la même date ; - Les motifs de la relance de cet avis le 26/03/2021 ne sont pas documentés ; - Le marché s'est effectué sans une reprogrammation de la réalisation au titre du PPMP 2021.					02

⁴³ **3= Bon 2 = Moyen 1 = Insuffisant**

Bénin – Rapport d’Evaluation MAPS – Juillet 2023

003	Temps alloué pour soumettre des offres	Date de transmission pour affichage : 26/03/2021 Date du d'ouverture des offres : 12/04/2021. Soit 10 jours ouvrables	03
004	Ouverture des plis, évaluation des offres et date	Date d'ouverture des plis : 12/04/2021 Date de fin d'évaluation des offres : 16/04/2021 ; soit 4 jours ouvrables	03
005	Plaintes et recours, le cas échéant	Le dossier ne comporte aucune mention de plaintes ou recours	03
006	Publication des résultats	Preuve de publication de l'attribution provisoire à la Préfecture du littoral, à l'Union des Chambres Interdépartementales de Métiers du Bénin (UCIMB), à la CCIB par bordereau unique N°816/2021/PAC/DG/PRMP/SPRMP/DPM/SA du 19 mai 2021 déchargé à la même date par les structures respectives. Il manque la preuve de publication au siège du PAC et de la Mairie. Il s'est écoulé un délai assez long entre la fin de l'évaluation (16/04/2021) et la transmission des PV d'ouverture et rapport d'évaluation (07/05/2021) à la Cellule de Contrôle des Marchés Publics du PAC, soit 15 jours ouvrables de retard.	01
007	Type de Commande signée (Marché / Bon de commande et date) / respect du délai de passation	Marché de clientèle signé par la PRMP le 12/07/2021 et approuvé le 19/07/2022. Du lancement de l'avis de relance à l'approbation de ce marché, il s'est écoulé un délai de 115 jours calendaires. Ce délai est largement au-dessus des 30 jours réglementaires prorogeable à 45 jours calendaires.	01
008	Procès-verbal de livraison/réception	Les prestations sont réceptionnées mensuellement au moyen d'un attachement et d'un rapport signés par les personnes habilitées, membres de la commission de réception mise sur pied par la clause 11 du contrat.	03
009	Date d'Achèvement/Livraison	La prestation est effectuée sur une durée de 12 mois conformément à la clause 11 du contrat en l'absence d'un ordre de service régulièrement délivré au titulaire (CACEP SARL). Par ailleurs, le dossier produit par le PAC mentionne un ordre de service au profit d'un autre prestataire (AS-NJ SARL) qui n'est pas l'attributaire du marché. Pas nécessaire de mentionner ceci.	03
010	Pénalités de retard	Le dossier ne fait mention d'aucun retard	03
011	Délais de paiements	Facture mensuelle payée conformément aux modalités définies à la clause 5 du contrat. Conformément au certificat 1. n°182/22/PAC/DG/DPSOI/DFC/STR/OV du 16/03/2022, le PAC a payé 2 factures introduites par le prestataire le 11/03/2022 et qui sont relatives aux prestations des mois de novembre et décembre 2021 ; soit un paiement sous huitaine. 2. n°762/22/PAC/DG/DPSOI/DFC/STR/OV du 11/11/2021, le PAC a payé 2 factures introduites par le prestataire le 07/10/2021 et qui sont relatives aux prestations des mois de juillet et août 2021 ; soit un paiement dans un délai inférieur à 60 jours réglementaires.	03
012	Prix Unitaires raisonnables en ligne avec les prix du marché ?	Le montant attribué est inférieur au montant prévisionnel du marché.	03
013	Avenant ?	Le dossier ne mentionne aucune prise d'avenant.	NA

014	Allégation ou investigation de cas de corruption ?	L'ordre de service n'a pas référencé un contrat mais plutôt un avis qui n'est adossé à aucun contrat. Il porte le même objet que le marché en cours de passation et est délivré le 08/04/2021 alors que la date limite du dépôt des offres de ce marché est prévue pour le 12/04/2021. L'ordre de service faisait mention de ces prestations sur une durée de trois (03) mois.	1
	Moyenne des Scores (total divisé par # alinéas)		2,3
• CONCLUSION : Le marché s'est effectué sans une reprogrammation de la réalisation au titre du PPMP 2021 et les motifs de la relance de l'avis de DRP ne sont pas documentés. Le délai de passation du marché est assez long comparativement à la célérité recommandée pour ce type de procédure.			

Nombre de sous-critères évaluable : 14

Nombre de sous critères réellement évalués : 13

Total score : 30

Moyenne des scores des sous critères réellement évalués : 2,3/3

**7.8.3. Marché de Travaux /passé par Entente Directe : Contrat
N°2435/PAC/DPRMP/DNCMP/SP du 23/07/22**

Date de la Revue : 20/09/2022		Nom et Administration d'origine de l'Evaluateur: Bernard Abeille				
Nom Marché : Travaux de construction d'un vraquier (terminal 5) No : 2435/PAC/DPRMP/DNCMP/SP Date : 23/07/22 Délai d'Exécution : 38 mois		Travaux	X cocher	Fournitures	O cocher	Montant du Marché : 120,360,623,038 FCFA US\$ équivalent : 183,756,676 \$
Nom et Nationalité de l'Attributaire : China Harbour Engineering Comapny (CHEC) -- Chine						
Points relatifs à la conformité du cycle de la passation des marchés (Blocs Deux et Trois de la page de couverture)		Commentaires et points saillants de la revue				Scores ⁴⁴
Plan Passation de marchés (PPM)		Marché inscrit au PPM 2020 sous la référence T_dt 74088				3
Publication		Entente directe				NA
Qualité du DAO		Entente directe				NA
Temps alloué à la préparation des offres		Entente directe				NA
Ouverture des offres et procès-verbal		Entente directe				NA
Cautions de Soumissions		Entente directe				NA

⁴⁴ 3= Bon 2 = Moyen 1 = Insuffisant

Qualité de la procédure d'évaluation des offres ; Rapport d'Evaluation des Offres ; Transparence et Confidentialité ; Eligibilité.	Entente directe	NA
Evaluation de la Qualification de l'Attributaire ?	Entente directe	NA
Extensions de la validité des offres ?	Entente directe	NA
Plaintes et traitement des plaintes ?	Le dossier ne mentionne pas de plainte.	3
Références aux validations par DNCMP ou CCMP ?	Entente directe décidée en Conseil des Ministres puis validée par la DNCMP le 8/07/2021.	3
Paieement Avance et archivage caution ?	Information non disponible.	NA
Validité du cautionnement de bonne exécution	Une garantie de bonne exécution a été émise par la Société Générale du Bénin pour un montant de 699,670,092 FCFA le 5/01/21 – soit 0,5% du montant du marché. Normalement le pourcentage de la garantie de bonne exécution ne devrait pas être inférieur à 5%. Le montant de la garantie aurait dû être de l'ordre de 6,018,031,152 FCFA et non de 699,670,092 FCFA. Cette déviation aurait dû être notée par la supervision de ce marché.	1
Date contractuelle de fin de marché (étendue ? Avenants, autres ?	Des ordres de service ont notifié le démarrage des différentes phases de travaux.	3
Paieements identiques au marché ?	Existence de preuves de paiement du marché	3
Application Formule de Révision des prix ?	Le marché ne comporte pas de clause de révision de prix	NA
Réceptions et Vérifications	Procès-verbal de remise de site le 1/09/2021. Le dossier ne comporte pas de PV de réception des ouvrages.	1
Délais de paiement	Décompte #3 : Facture No 0003 du 7/02/22 de 1,003,293 US\$ payée en US\$ le 4/03/22, soit en moins d'un mois Décompte #5: Facture No 00027 du 21/03/22 de 60,761,361 FCFA payée en FCFA le 6/04/22, soit en un mois Décompte #5: Facture No 00027 du 21/03/22 de 60,761,361 Euros payée en Euros le 8/04/22, soit en un mois Décompte #4 : Facture No 00030 du 21/03/22 de 446,942 Euros payée en Euros le 8/04/22, soit en un mois Décompte #4 : Facture No 00030 du 21/03/22 de 207,824,594 FCFA payée en FCFA le 6/04/22, soit en moins d'un mois Décompte #2 : Facture No 0002 du 7/02/22 de 340,368,682 FCFA payée en FCFA le 2/03/22, soit en un mois Décompte #2 : Facture No 0002 du 7/02/22 de 731,988 Euros payée en Euros le 4/03/22, soit en un mois Décompte #3 : Facture No 0002 du 7/02/22 de 466,523,456 FCFA payée en FCFA le 2/03/22, soit en un mois	3

Archivage des documents	Compte tenu du manque d’informations, le système d’archivage semble être insuffisant.	2
Prix Unitaires raisonnables par rapport au marché ?	Il manque d’éléments pour donner une opinion à ce sujet.	1
Allégation ou investigation de cas de corruption ?	Il n’a pas mentionné de cas de corruption pour ce marché.	3
Moyenne des Scores (total divisé par # alinéas)		2.17

Conclusion :

La Décision du Conseil des Ministres d’attribuer les travaux par entente directe, sans en préciser les motifs, est discutable et représente un cas de manque de transparence. Le Plan de Passation de Marchés (PPM) devrait indiquer cette entente directe et l’attribution du marché devrait être publiée au même titre que les autres marchés. La garantie de bonne exécution de 0,5% du montant du marché est hautement insuffisante. Normalement le pourcentage de la garantie de bonne exécution ne devrait pas être inférieur à 5%. Cette déviation aurait dû être relevée par la supervision de ce marché.

Nombre de sous-critères évaluable : 22

Nombre de sous critères réellement évalués : 12

Total score : 26

Moyenne des scores des sous critères réellement évalués : 2.17/3

7.8.4. Marché de DRP /passé par DRP : Contrat N°.....du.....

Date de la Revue:		Nom et Administration d’origine de l’Evalueur:			
Nom de la Commande :					
No :					
Date : ../../....					
		Travaux:	O cocher	Fournit.	O cocher
		Montant de la Commande en US\$ équivalent :			
Nom et Nationalité de l’Attributaire:					
Points relatifs à la conformité du cycle de la passation des commandes (Blocs Deux et Trois de la page de couverture)		Commentaires et points saillants de la revue			Scores⁴⁵
Lettre de Demande de Cotations à au moins 3 firmes + date					
Temps alloué pour soumettre des cotations écrites					
Vérification de l’existence et de la conformité des réponses					
Ouverture et Rapport d’évaluation des réponses, et date					
Type de Commande signée (Marché / Bon de commande et date)					
Procès-verbal de livraison/réception					
Date d’Achèvement/Livraison					

⁴⁵ 3= Bon 2 = Moyen 1 = Insuffisant

Délais de paiements		
Prix Unitaires raisonnables en ligne avec les prix du marché ?		
Allégation ou investigation de cas de corruption ?		
Moyenne des Scores (total divisé par # alinéas)		
CONCLUSION :		

Nombre de sous-critères évaluable :

Nombre de sous critères réellement évalués :

Total score :

Moyenne des scores des sous critères réellement évalués :

7.8.5. Marché de Prestations intellectuelles/passé par ED : Contrat N° 2979/PAC/DPRMP/DPMP/DNCMP/SP du 12/08/2021

Date de la Revue : 13/09/2022		Nom et Administration d'origine de l'Evaluateur :	
Maître d'ouvrage ou autorité contractante : Port Autonome de Cotonou (PAC) Nom Contrat : Mission de représentation du Maître d'Ouvrage pour les travaux du Terminal 5 du PAC. No : Marché No 2979/PAC/DPRMP/DPMP/DNCMP/SP du 12/08/2021 Méthode : Entente Directe Financement : Budget Autonome		Consultants	Montant du Contrat en FCFA 1,571,019,800 TTC ou 1,285,610,000 FCFA HT Equivalent : 2,398,503 US\$ TTC
Nom et Nationalité de l'Attributaire : Bureau d'Etudes Inros Lackner – nationalité allemande			
N°	Points relatifs à la conformité du cycle de la passation des commandes	Commentaires et points saillants de la revue	Scores ⁴⁶
1	Plan de passation de contrats ?	Ce marché ne figure pas sur le Plan de Passation de Marchés (PPM) ; même pour une entente directe, le PPM devrait indiquer ce marché ;	1
2	Avis de non-objection de la DNCMP ou CCMP	Transmission à la DNCMP le 22 juin 2021 ; approuvé à la suite de la Décision du Conseil des Ministres d'autoriser une entente directe ;	3
3	Analyse du dossier de consultation	Entente directe suivant la Décision du Conseil des Ministres en sa séance du 19 mai 2021 ; La décision prise par le Conseil des Ministres en sa séance du 19 mai 2021, décide la contractualisation par entente directe avec l'entreprise China Harbour Engineering Company (CHEC) et le bureau Inros Lackner, <u>sans donner aucun motif pour une telle décision.</u> Manque en annexe au projet de contrat le personnel clé et les sous-traitants ; ainsi que la durée d'exécution du contrat ; l'annexe C a été ensuite ajoutée ; Réviser l'article relatif aux intérêts dus au titre des retards de paiement ;	1
4	Evaluation des candidatures	Sans objet à cause de l'entente directe ;	NA

⁴⁶**3= Bon 2 = Moyen 1 = Insuffisant**

5	Approbation du contrat par la DNCMP ou CCMP	Autorisation de la DNCMP du 25 février 2022 ; Visas des contrôles financier et engagements des crédits ; Le contrat (article 45) prévoit des intérêts à verser si les paiements ne sont pas effectués huit (8) jours à compter de la date de paiement indiquée à la clause 44, soit 60 jours après présentation de la facture et livraison des services ; Les termes de référence omettent d'énumérer les responsabilités de l'Ingénieur en matière d'obligations sociales et environnementales ; une étude d'impact environnemental et social est pourtant confiée à l'Ingénieur, mais le contrat n'est pas précis sur le suivi des obligations sociales et environnementales de l'entreprise ;	3
6	Publication des résultats et période d'attente	Le dossier ne comporte aucune mention de la publication des résultats ;	1
7	Plaintes et recours, le cas échéant	Le dossier ne comporte aucune mention de plaintes ou recours ;	3
8	Dates de conclusion, de signature et d'approbation	Signature du contrat le 31 août 2021 ;	3
9	Certificat de services rendus	Effectué par une commission représentative sur présentation du rapport mensuel d'activité par le Bureau d'Etudes ; Un PV de validation du rapport est effectué ;	3
10	Délais de paiement et intérêts moratoires	Païement de l'avance de démarrage de 10% (6,109,382 FCFA) le 1 ^{er} mars 2022, au titre du contrat no 2979/2021/PAC/DG/DPRMP/DPMP/DNCMP/SP du 31/08/2021 ; Païement de 90% (54,984,436) le 24 février 2022 au titre du contrat no 2979/2021/PAC/DG/DPRMP/DPMP/DNCMP/SP du 31/08/2021 ;	3
11	Pénalités de retards	Les conditions particulières du contrat prévoient à l'article 39.2 des pénalités de retard sans préciser de quel retard il s'agit – retard dans les travaux ou retard dans les prestations de services ?	1
12	Avenant	Le 11 février 2022, un ordre de service a ordonné des prestations supplémentaires en attente d'une régularisation ultérieure par avenant. L'ordre de service ne faisait aucune référence à l'incidence financière de l'ordre de service ; c'est une pratique pas recommandable ;	1
13	Prix Unitaires raisonnables ?	Le contrat ne comporte pas de détails suffisants pour évaluer les prix unitaires ;	NA
14	Allégation ou investigation de cas de corruption ?	NA	NA
Moyenne des Scores (total divisé par # alinéas notés)			2.18
CONCLUSIONS : La Décision du Conseil des Ministres d'attribuer les travaux et la représentation du Maître d'Ouvrage par entente directe, <u>sans en préciser les motifs</u> , est discutable et représente un cas de manque de transparence. Le Plan de Passation de Marchés (PPM) devrait indiquer cette entente directe et l'attribution du marché devrait être publiée au même titre que les autres marchés. L'ordre de service pour prestations supplémentaires sans incidence de prix et <u>faisant référence à un futur avenant</u> n'est pas une pratique autorisée.			

Nombre de sous-critères évaluable : 14

Nombre de sous critères réellement évalués : 11

Total score : 24/42

Moyenne des scores des sous critères réellement évalués : 2.18/3

7.8.6. **Marché de Prestations intellectuelles/passé par ED : Contrat N° 2979/PAC/DPRMP/DPMP/DNCMP/SP du 12/08/2021**

Date de la Revue : 13/09/2022		Nom et Administration d'origine de l'Evaluateur :	
Maître d'ouvrage ou autorité contractante : Port Autonome de Cotonou (PAC) Nom Contrat : Mission de représentation du Maître d'Ouvrage pour les travaux du Terminal 5 du PAC. No : Marché No 2979/PAC/DPRMP/DPMP/DNCMP/SP du 12/08/2021 Méthode : Entente Directe Financement : Budget Autonome		Consultants	Montant du Contrat en FCFA 1,571,019,800 TTC ou 1,285,610,000 FCFA HT Equivalent : 2,398,503 US\$ TTC
Nom et Nationalité de l'Attributaire : Bureau d'Etudes Inros Lackner – nationalité allemande			
N°	Points relatifs à la conformité du cycle de la passation des commandes	Commentaires et points saillants de la revue	Scores ⁴⁷
1	Plan de passation de contrats ?	L'extrait de plan de passation des marchés publics figurant au dossier est celui de 2020. Le marché n'est pas reporté au PPMP de 2021 ni à celui de 2022.	1
2	Avis de non-objection de la DNCMP ou CCMP	Transmission à la DNCMP le 22 juin 2021 ; approuvé suite à la décision du Conseil des Ministres d'autoriser une entente directe ;	3
3	Analyse du dossier de consultation	Entente directe suivant la Décision du Conseil des Ministres en sa séance du 19 mai 2021 ; La décision prise par le conseil des ministres en sa séance du 19 mai 2021, décide la contractualisation par entente directe avec l'entreprise China Harbour Engineering Company (CHEC) et le bureau Inros Lackner, <u>sans donner aucun motif pour une telle décision.</u> Manque en annexe au projet de contrat, le personnel clé et les sous-traitants ainsi que la durée d'exécution du contrat ; l'annexe C a été ensuite ajoutée ; Réviser l'article relatif aux intérêts dus au titre des retards de paiement.	1
4	Evaluation des candidatures	Sans objet à cause de l'entente directe ;	NA

⁴⁷ 3 = Bon 2 = Moyen 1 = Insuffisant

5	Approbation du contrat par la DNCMP ou CCMP	Autorisation de la DNCMP du 25 février 2022 ; Visas des contrôles financier et engagements des crédits ; Le contrat (article 45) prévoit des intérêts à verser si les paiements ne sont pas effectués huit (8) jours à compter de la date de paiement indiquée à la clause 44, soit 60 jours après présentation de la facture et livraison des services ; Les termes de référence omettent d'énumérer les responsabilités de l'Ingénieur en matière d'obligations sociales et environnementales ; une étude d'impact environnemental et social est pourtant confiée à l'Ingénieur, mais le contrat n'est pas précis sur le suivi des obligations sociales et environnementales de l'entreprise ;	3
6	Publication des résultats et période d'attente	Le dossier ne comporte aucune mention de la publication	1
7	Plaintes et recours, le cas échéant	Le dossier ne comporte aucune mention de plaintes ou recours	3
8	Dates de conclusion, de signature et d'approbation	Signature du contrat et approbation le 31 août 2021 ;	3
9	Certificat de services rendus	Effectué par une commission représentative sur présentation du rapport mensuel d'activité par le Bureau d'Etudes ; Un PV de validation du rapport est effectué ;	3
10	Délais de paiement et intérêts moratoires	Païement de l'avance de démarrage de 10% (6,109,382 FCFA) le 1 ^{er} mars 2022, au titre du contrat no 2979/2021/PAC/DG/DPRMP/DPMP/DNCMP/SP du 31/08/2021 ; Païement de 90% (54,984,436) le 24 février 2022 au titre du contrat no 2979/2021/PAC/DG/DPRMP/DPMP/DNCMP/SP du 31/08/2021 ;	3
11	Pénalités de retards	Les conditions particulières du contrat prévoient à l'article 39.2 des pénalités de retard sans préciser de quel retard il s'agit – retard dans les travaux ou retard dans les prestations de services ?	1
12	Avenant	Le 11 février 2022, un ordre de service a ordonné des prestations supplémentaires en attente d'une régularisation par avenant. L'ordre de service ne faisait aucune référence à l'incidence financière des prestations ; c'est une pratique pas recommandable ;	1
13	Prix Unitaires raisonnables ?	Le contrat ne comporte pas de détails suffisant pour évaluer les prix unitaires ;	NA
14	Allégation ou investigation de cas de corruption ?	NA	NA
Moyenne des Scores (total divisé par # alinéas notés)			2.18
CONCLUSION : La Décision du Conseil des Ministres d'attribuer les travaux et la représentation du Maître d'Ouvrage par entente directe, <u>sans en préciser les motifs</u>, est discutable et représente un cas de manque de transparence. L'ordre de service pour prestations supplémentaires sans incidence de prix et <u>faisant référence à un futur avenant</u> n'est pas une pratique raisonnable.			

Nombre de sous-critères évaluable : 14

Nombre de sous critères réellement évalués : 11

Total score : 24/42

Moyenne des scores : 1.71/3

Moyenne des scores des sous critères réellement évalués : 2.18/3

7.8.7. Marché de travaux /passé par ED : Contrat N° 2026/MEF/MCVDD/PAC/DNCMP du 01/07/2021

Date de la Revue : 13/10/2022		Nom et Administration d'origine de l'Evaluateur : Sous-comité d'évaluation						
Nom de l'autorité contractante : Port Autonome de Cotonou Nom Marché : Réalisation des études et des travaux de fondation et du socle du monument Bio GUERA à Cotonou N° du Contrat : 2026/MEF/MCVDD/PAC/DNCMP du 01/07/2021 Date d'approbation : 01/07/2021 Délai d'Exécution : 6 semaines		Travaux	X	Services	O cocher	Fournitures	O cocher	Montant du Marché : 87.322.727 F CFA HT 103.040.818 F CFA TTC US\$ équivalent :
Nom et Nationalité de l'Attributaire : SOGEA SATOM. Nationalité béninoise								
N°	Points relatifs à la conformité du cycle de la passation des marchés (Blocs Deux et Trois de la page de couverture)	Commentaires et points saillants de la revue					Scores ⁴⁸	
1.	Plan de Passation de marchés (PPM)	Oui. Le PPMP est publié sur le portail web des marchés publics sous le numéro T DT 777638					03	
2.	Existence et conformité du motif de recours au gré à gré	Le Conseil des Ministres a autorisé la contractualisation par gré à gré la réalisation des études et des travaux de fondation et du socle du monument Bio GUERA à Cotonou par relevé du 05 mai 2021 (la communication n°107/21) conformément au 5 ^{ème} point de l'article 34 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin.					03	
3.	Preuve de l'autorisation préalable de la DNCMP	La DNCMP a pris acte de l'autorisation du Conseil des Ministres par PV N°20-58/DNCMP/CEA/2021 transmis par bordereau N°1341-C/MEF/DNCMP/SP du 22/06/2021					03	
4.	Qualité des documents de marché	Manque en annexe au projet de contrat le personnel clé.					01	
5.	Evaluation de la Qualification de l'Attributaire	Aucune mention sur l'évaluation de la qualification de l'attributaire					NA	

⁴⁸ 3= Bon 2 = Moyen 1 = Insuffisant

6.	Références aux validations par DNCMP ou CCMP ?	Le projet de contrat a fait l'objet d'un examen juridique de la DNCMP avec avis favorable (PV N°20-60/DNCMP/CEA/2021 transmis par bordereau N° N°1341-C/MEF/DNCMP/SP du 22/06/2021)	03
7.	Signature et approbation du marché	Le contrat a été signé par l'attributaire le 29 juin 2021, par la PRMP le 30 juin 2021 et approuvé le 01 juillet 2021 par le Directeur Général du PAC.	03
8.	Paiement Avance et archivage caution ?	Le dossier ne mentionne aucun paiement de l'avance et de son cautionnement	01
9.	Validité du cautionnement de bonne exécution	Le dossier ne mentionne aucune preuve de fourniture de la garantie de bonne exécution.	01
10.	Date contractuelle de fin de marché (étendue ? Avenants, autres ?)	L'ordre de service N°032/2021/PAC/DG/DPRMP/SPRMP/DEMP/SA a été remis au titulaire le 08/07/2021 pour le démarrage des travaux dès le lendemain de la réception et pour 06 semaines. Invitation à la réception provisoire du représentant du Ministre du Cadre de Vie par lettre N°304/2022/PAC/DG/DPRMP/DEMP/SA du 25/02/2022 pour le 01/03/2022	03
11.	Paiements identiques au marché ?	Le dossier ne comporte aucun paiement	01
12.	Application Formule de Révision des prix ?	Le dossier ne comporte aucune application de la formule de révision des prix (la durée d'exécution est de 6 semaines et donc inférieur à 6 mois)	NA
13.	Réceptions et Vérifications	Existence de deux (02) PV de réceptions référençant : • Un contrat N° 1380/MEF/MCVDD/PAC/DNCMP du 19/06/2020 d'un montant 283.190.042 F CFA TTC ; • Un marché complémentaire N° 001/MEF/MCVDD/MIT/PAC/DNCMP du 01/07/2021 d'un montant 47.816.092 F CFA TTC au marché N° 1380/MEF/MCVDD/PAC/DNCMP. Malgré la clause 14 du contrat instituant les membres de la commission de réception, ces 2 PV ne concernent pas le marché sous revue de même que la note de service N°319/2022/PAC/DG/DPRMP/DEMP/SAE mettant en place la commission de réception des travaux. Les PV de réception ne sont pas en conformité avec le marché sous revue. Le délai contractuel qui est de 6 semaines est largement dépassé car la demande de réception est prévue pour le 01/03/2022 pour un démarrage des travaux à compter du 09/07/2021.	01
14.	Délais de paiement	Absence de preuves ni de dépôt de factures ni de paiement	01
15.	Archivage des documents	Toute la documentation demandée n'a pas été fournie par le PAC	01
16.	Prix Unitaires raisonnables par rapport au marché ?	Le montant attribué qui est de 103.040.818 F CFA TTC est inférieur à la prévision (103.840.000 F CFA TTC).	03
17.	Allégation ou investigation de cas de corruption ?	Le dossier ne mentionne aucun fait de corruption	03

	Moyenne des Scores (total divisé par # alinéas)		2,07/3
--	--	--	--------

Conclusion : Les PV de réception ne sont pas en conformité avec le marché sous revue et le délai contractuel est largement dépassé. Production de preuves d’autres marchés en lieu et place de celui sous revue.

Nombre de sous-critères évaluables : 17

Nombre de sous critères réellement évalués : 15

Total score : 31

Moyenne des scores des sous critères réellement évalués : 2,07/3

7.8.8. **Marché de Fournitures/passé par ED** : Contrat N° 1946/MEF/MCVDD/MIT/PAC/DNCMP du 28 juin 2021

Date de la Revue : 14/10/2022		Nom et Administration d'origine de l'Evaluateur : Sous-comité d'évaluation						
Nom Marché : Location de l'échafaudage mise en place autour du monument Amazone No : 1946/MEF/MCVDD/MIT/PAC/DNCMP du 28 juin 2021 Date : 28 juin 2021 Délai d'Exécution : 9 mois		Travaux	O cocher	Services	O cocher	Fournitures	X cocher	Montant du Marché : 101.000.000 FCFA HT 119.180.000 FCFA TTC US\$ équivalent : ---
Nom et Nationalité de l'Attributaire : TMA SARL_ Nationalité béninoise								
N°	Points relatifs à la conformité du cycle de la passation des marchés (Blocs Deux et Trois de la page de couverture)	Commentaires et points saillants de la revue				Scores⁴⁹		
1.	Plan de Passation de marchés (PPM)	Inscrit au PPMP de l'année 2021 de référence F_DT_777634				03		
2.	Existence et conformité du motif de recours au gré à gré	Autorisé par le conseil des ministres en date du 05 mai 2021 conformément au point 5 de l'article 34 du code des marchés publics.				03		
3.	Preuve de l'autorisation préalable de la DNCMP	Le dossier ne comporte pas la mention d'une autorisation de la DNCMP mais celle du Conseil des Ministres				03		

⁴⁹ 3= Bon 2 = Moyen 1 = Insuffisant

4.	Qualité des documents de marché	Entente directe sur la base d'une négociation sanctionnée par un procès-verbal en date du 17 février 2021 portant négociation sur l'objet du marché ainsi que le prix unitaire négocié. Le DQE revu est fourni et disponible au dossier de consultation. Le dossier mentionne un document technique (spécifications techniques, cahier des clauses techniques et description de la prestation) des prestations	03
5.	Evaluation de la Qualification de l'Attributaire	Entente directe	NA
6.	Références aux validations par DNCMP ou CCMP ?	Gré à gré autorisée en conseil des ministres du 05 mai 2021	NA
7.	Signature et approbation du marché	Date de signature par le titulaire : 23 juin 2021 Date de signature par la PRMP : 23 juin 2021 Date d'approbation par le directeur général : 28 juin 2022	03
8.	Paie ment Avance et archivage caution ?	Information non disponible	NA
9.	Validité du cautionnement de bonne exécution	Information non disponible	NA
10.	Date contractuelle de fin de marché (étendue ? Avenants, autres ?)	Un ordre de service n° 026 /2021 /PAC/DG/DPRMP/SPRMP/DEMP/SA du 30 juin 2021 ordonnant le démarrage d'exécution de la prestation au 1 ^{er} juillet 2021 déchargée par le titulaire à la même date d'émission pour une durée d'exécution de neuf mois	03
11.	Paie ments identiques au marché ?	Un ordre de virement n°601/2021/PAC /DG/DPSOI/DFC/STR/OV de montant FCFA 99.990.000 émis au profit de la société TMA introduit à Coris Bank International délivré le 02 septembre 2021 visant la facture n°IT01003468-19 du 1 ^{er} juillet 2021 (non disponible au dossier), soit seulement deux mois après le démarrage de l'exécution de la prestation. Ce montant payé est inférieur au montant contractuel de FCFA 119.180.000 et aucun autre acte de paiement n'est fourni au dossier.	01
12.	Application Formule de Révision des prix ?	Le dossier ne mentionne pas l'application de cette formule	NA
13.	Réceptions et Vérifications	Les informations relatives aux réceptions, vérifications des prestations sont indisponibles	01
14.	Délais de paiement	Facture de référence n° n°IT01003468-19 du 1 ^{er} juillet 2021 payée par ordre de virement en date du 02 septembre 2021 soit soixante (60 jours) conforme au délai réglementaire de paiement des acomptes.	03

15.	Archivage des documents	Le dossier est incomplet sur les preuves de réception, les factures du titulaire, la prise d'acte par la DNCMP de l'autorisation du gré à gré décidé en Conseil des Ministres etc. Cela montre qu'il y a un problème dans la mise à disposition des informations.	01
16.	Prix Unitaires raisonnables par rapport au marché ?	Un BPU et un DQE sont fournis au dossier. Le montant d'attribution couvre le montant prévisionnel	03
17.	Allégation ou investigation de cas de corruption ?	Le dossier ne mentionne aucun cas de corruption.	03
	Moyenne des Scores (total divisé par # alinéas)		2.5

Conclusion : Le marché de gré à gré est passé à la suite de la décision du conseil des ministres. Les preuves de publication du procès-verbal d'attribution définitive ne sont fournies au dossier. Les preuves de paiement de la totalité du montant contractuel ne sont pas fournies. L'objet du marché requiert des garanties et assurances spécifiques qui ne sont pas fournies au dossier. Ces faits associés à l'inexistence de PV de réception ne permettent pas de conclure à une bonne gestion contractuelle de la prestation.

Nombre de sous-critères évaluable : 17

Nombre de sous critères réellement évalués : 12

Total score : 30

Moyenne des scores des sous critères réellement évalués : 2.5/3

7.9. Fiches d'examen des marchés passés par la Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB)

7.9.1. Marché de Fournitures/passé par Appel d'Offres International (AOI) : Contrat N° 3471/21/MEF/MEM/DNCMP/SONEB/SP du 29/09/2021

Date de la Revue: 14 octobre 2022		Nom et Administration d'origine de l'Evaluateur : sous-comité d'évaluation						
Nom Marché : Fourniture de matériels et exécution des travaux de génie civil et de pose des équipements hydrauliques, électriques et électromécaniques du système d'AEP de la ville de Porto-Novo No :3471/21/MEF/MEM/DNCMP/SONEB/SP du 29/09/2021 Date : 29/09/2021		Trav aux	O coch er	Service s	O coch er	Fourni- tures	x coch er	Montant du Contrat en FCFA 3 562 543 812 TTC
Nom et Nationalité de l'Attributaire : Groupement SOGEA SATOM/RMT de Nationalité Française								
N°	Points relatifs à la conformité du cycle de la passation des marchés (Blocs Deux et Trois de la page de couverture)	Commentaires et points saillants de la revue						Scores 50

⁵⁰ 3= Bon 2 = Moyen 1 = Insuffisant

00 1	Stratégie de Passation de Marchés	Procédure d'appel d'offres international conduite sans une stratégie. Cependant, l'alinéa 2 de l'article 24 prévoit que les Autorité contractantes doivent établir leur plan de passation sur une stratégie réaliste tenant compte de l'environnement du marché.	03
00 2	Plan Passation de marchés	- Marché inscrit au PPMP sous le n° T_DDPE_758889 au titre de la gestion 2020. - Marché réinscrit au PPMP sous le n° T_DPPE_764257 au titre de la gestion 2021	3
00 3	Publication de l'avis d'appel d'offres	Avis n°064/20/SONEB/DG/PRMP/CCMP-SPRMP/DDPE lancé : - le 22/12/2021 dans le quotidien « La matinal » sous le numéro de parution 5983, - le 04/01/2021 dans le même quotidien « le Matinal » sous le n° 5991. La publication de cet avis ne respecte pas les prescriptions légales en matière de publication des avis dans le cadre d'un appel d'offre international. En effet, conformément aux dispositions de l'article de 53 de la loi n°202-26 du 29/09/2020 portant CMP en RB, « les marchés publics doivent faire l'objet d'un avis d'appel à concurrence porté à la connaissance du public par une insertion faite au minimum dans le quotidien de service public et sur le portail web national des marchés publics et le journal des marchés publics. En cas de nécessité, l'avis peut être inséré dans tout autre publication national et/ou internationale de large diffusion, ainsi que sous le..... » Les insuffisances constatées au niveau de la publication sont : • Absence de preuve d'insertion de l'avis sur le portail web des national des MP et dans le journal des marchés publics ; • Absence de preuve d'insertion de l'avis dans une publication internationale bien que le rapport d'évaluation ait fait mention de publication dans GTAI .. ; • Absence de preuve de publication sur le site de l'UEMOA pour tenir compte des obligations en matière de publicité relatives aux marchés à seuil communautaires	1
00 4	Qualité du DAO	- Ce marché a fait l'objet d'un Avis d'appel d'offre international AOI n°064/20/SONEB/DG/PRMP/CCMP/S-PRMP/DDPE du 17/12/2020. - Le DAO a fait l'objet d'étude par la DNCMP conformément au PV n° 36-46/DNCMP/DIAS/2020 du 06/11/2020 et le bordereau d'envoi n°2549-c/MEF/DNCMP/SP du 19/11/2020. - L'avis de la DNCMP sur le DAO est favorable sous réserve de la prise en compte par la PRMP de certaines observations. Les observations ont été prises en compte par la PRMP et le BON A LANCER apposé au DAOI - Le DAO a été élaboré sur la base du dossier type travaux en vigueur au Bénin.	3
00 5	Temps alloué à la préparation des offres	- De la date de lancement de l'avis d'appel d'offre (22/12/2020 et 04/01/2021) à la date de dépôt des offres (17/02/2021), il se décompte 58 jours calendaires donc délai supérieur à la norme qui est de 45 jours.	3

00 6	Ouverture des offres et procès-verbal	- L'ouverture des plis a lieu à la date et à l'heure fixées dans le DAO à savoir le 17/02/2021 ; - La séance d'ouverture des offres est présidée par la PRMP ; - 5 offres ont été reçues et ouvertes contre 34 attendues ; - Aucune mention de preuve de publication du procès-verbal d'ouverture dans les mêmes canaux de publication de l'AOI.	1
00 7	Cautions de Soumissions	- Montant de la garantie est de 50.000.000 FCFA soit 1,52% du montant prévisionnel du marché (3.300.000.000) ; - Les garanties de soumission fournies par les soumissionnaires sont conformes aux prescriptions du DAO	3
00 8	Qualité de la procédure d'évaluation des offres ; Rapport d'Evaluation des Offres ; Transparence et Confidentialité ; Eligibilité.	- Aucune objection par rapport à la qualité de la procédure d'évaluation ; - Le rapport d'évaluation des offres reste conforme au rapport standard ; - La procédure ne fait mention d'aucune irrégularité en matière de transparence et de confidentialité, et d'éligibilité.	3
00 9	Evaluation de la Qualification de l'Attributaire ?	Au terme de cette évaluation, seule la Société SOGEA SATOM, classée 4 ^{ème} au terme de l'évaluation financière, remplit tous les critères de qualification pour être attributaire du marché. L'évaluation de la qualification de l'attributaire est mentionnée dans le rapport d'évaluation et reste conforme aux critères de qualification mentionnés dans le DAO.	3
01 0	Extensions de la validité des offres ?	De la date de l'ouverture des plis (17/02/2021) à la date d'approbation du marché (29/09/2021), la procédure de passation du marché a enregistré un délai estimé de deux cent vingt-six jours (226) calendaires contre 120 règlementaires . Le dossier soumis sous revue ne fait mention d'aucune preuve d'extension de la validité des offres.	1
01 1	Plaintes et traitement des plaintes ?	La procédure n'a fait mention d'aucune plainte	3
01 2	Références aux validations par DNCMP ou CCMP ?	PV n° 12-55/DNCMP/DIAS/2021 du 09/ 04/2021 prenant acte de l'avis de non objection du bailleur KFW en date du 31/03/2021 selon laquelle, la procédure n'appelle aucune objection.	3
01 3	Publication des résultats et avis d'attribution	Le dossier sous revue ne fait mention d'aucune preuve de publication des résultats et le procès-verbal d'attribution	1
01 4	Paiement Avance et archivage caution ?	Une garantie de remboursement de l'avance de démarrage de 20% (712.508.762) du marché (3.562.543.812) a été délivrée à la SONEB par la Société Générale du Bénin (SGB) au profit du Titulaire du marché le 02/11/2021. Néanmoins, il faut signaler que le dossier ne mentionne aucune preuve de paiement de cette avance.	3
01 5	Validité du cautionnement de bonne exécution	- Garantie de bonne exécution délivrée par la SGB au profit du Titulaire du marché ; - Montant de la garantie est de 178.127.191 FCFA, équivalent à 5% du marché ; - Garantie valable jusqu'à la date de réception provisoire des travaux Le dossier sous revue ne fait mention d'aucun avenant	3

Bénin – Rapport d’Evaluation MAPS – Juillet 2023

01 6	Date contractuelle de fin de marché (étendue ? Avenants, autres ?)	Le contrat est conclu pour un délai d'exécution de 15 mois à compter de son entrée en vigueur. Conformément à l'ordre de service délivré le 12/10/2021 par la PRMP au Titulaire du marché, le date de démarrage immédiate et sans délai est le 12/10/2021 et la date de fin du des travaux est le 1. Pas mention d'avenant	3
01 7	Paielements identiques au marché ?	- Le dossier sous revue ne fait mention d'aucune preuve de paiements d'acomptes. - La collecte des données sur les marchés a été faite courant juillet 2022, donc à une date à laquelle l'exécution de ce marché est au 9^{ème} mois. - En 9 mois, un marché de travaux ne saurait s'exécuter par un titulaire qui s'abstiendrait de soumettre le moindre décompte. - Il y a lieu de conclure, au regard de ce qui précède que le dossier manque de précision sur les informations relatives aux paiements et donc pas de données pour attester sir les paiements sont identiques aux clauses du marché.	1
01 8	Application Formule de Révision des prix ?	Le marché est conclu à prix ferme donc non révisable	N/A
01 9	Réceptions et Vérifications	Marché en cours d'exécution	N/A
02 0	Délais de paiement	Absence de preuves de paiement pour apprécier le respect des délais de paiement	1
02 1	Archivage des documents	La revue révèle une incomplétude de ce dossier qui manque de beaucoup d'informations.	1
02 2	Prix Unitaires raisonnables par rapport au marché ?	Marché conclu à prix ferme pour un montant de 3.562.543.812 FCFA contre une enveloppe prévisionnelle de 3.300.000,	1
02 3	Allégation ou investigation de cas de corruption ?	La procédure ne fait mention d'aune investigation pour fait de cas de corruption.	3
	Moyenne des Scores (total divisé par # alinéas)		2,24
	Conclusion : La procédure de passation du marché comporte quelques faiblesses notamment dans le respect des dispositions de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics. Le dossier ayant été validé en décembre 2020, la procédure a dû être conduite sur la base de la loi 2017-04 du 19/10/2017 portant code des marchés publics. Le délai de passation est trop long sans que le dossier sous revue ne fasse mention d'une prorogation du délai initialement fixé à 120 jours calendaires. Le dossier sous revue ne fait mention d'aucune preuve de paiements du marché afin d'apprécier le respect des délais.		

Nombre de sous-critères évaluables : 23

Nombre de sous-critères réellement évalués : 21

Total score : 47/63

Moyenne des scores des sous-critères réellement évalués : 2,24/3

7.9.2. **Marché de Prestations intellectuelles /passé par Entente Directe: Contrat N° 2698/MEF/MEM/SONEB/DNCMP du 12/08/2021**

Date de la Revue : 14/09/2022		Nom et Administration d'origine de l'Evaluateur : Sous-comité d'évaluation	
Maitre d'ouvrage ou autorité contractante : Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB) Nom Contrat : Réalisation des études hydrogéologiques, géophysiques d'avant-projet sommaire et d'avant-projet détaillé du Projet de Renforcement des Systèmes d'Alimentation en Eau Potable des Villes de Banikoara, Bembèrèkè, Nikki et leurs Environs. No : Marché No 2698/MEF/MEM/SONEB/DNCMP du 12/08/2021 Méthode : Entente Directe Financement : Budget National Date d'approbation : 12/08/2021 Délai d'exécution : 09 mois		Consultants	Montant du Contrat en FCFA 265.071.494 TTC ou HT Equivalent : TTC
Nom et Nationalité de l'Attributaire : Groupement IGIP Afrique/IGIP mbH – nationalité béninoise			
N°	Points relatifs à la conformité du cycle de la passation des marchés (Blocs Deux et Trois de la page de couverture)	Commentaires et points saillants de la revue	Scores⁵¹
1.	Plan de Passation de marchés (PPM)	Oui. Le PPMP est publié sur le portail web des marchés publics sous le numéro P_DDPE_764606	03
2.	Existence et conformité du motif de recours au gré à gré	Le Conseil des Ministres a autorisé la Réalisation des études hydrogéologiques, géophysiques d'avant-projet sommaire et d'avant-projet détaillé du Projet de Renforcement des Systèmes d'Alimentation en Eau Potable des Villes de Banikoara, Bembèrèkè, Nikki et leurs Environs par relevé du n°06/PR/SGG/REL/ORD du 10 février 2021 (la communication n°37/21) conformément au 5 ^{ème} point de l'article 34 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin. Le relevé du Conseil des Ministres a n'a donné aucun motif pour une telle décision.	03
3.	Preuve de l'autorisation préalable de la DNCMP	La DNCMP a pris acte de la décision du Conseil des Ministres par bordereau n°1008-c/MEF/DNCMP/SP du 07/05/2021 transmettant les PV n°15-29/DNCMP/DIAS/2021 et n°15-30/DNCMP/DC/2021 à la PRMP de la SONEB. Les deux PV avec une différence des visas et des numéros ont le même objet.	03

⁵¹ 3= Bon 2 = Moyen 1 = Insuffisant

4.	Qualité des documents de marché	Manque en annexe au projet de contrat l'accord de groupement. Le même bordereau n°1008-c/MEF/DNCMP/SP du 07/05/2021 transmet l'autorisation de gré à gré et l'examen juridique du contrat.	03
5.	Evaluation de la Qualification de l'Attributaire	Aucune mention sur l'évaluation de la qualification de l'attributaire	01
6.	Références aux validations DNCMP CCMP ?	Le projet de contrat a fait l'objet d'un examen juridique de la DNCMP avec avis favorable (PV N°15-29/DNCMP/DC/2021 et PV N°15-30/DNCMP/DC/2021 transmis par bordereau n°1008-c/MEF/DNCMP/SP du 07/05/2021). La DNCMP a donné à la PRMP son autorisation de visa du contrat par bordereau N°1288/MEF/DNCMP/DC/2021	03
7.	Signature et approbation du marché	Le contrat a été signé par l'attributaire le 26 mai 2021, le 31 mai 2021 par la PRMP et approuvé le 12 août 2021 par le Ministre de l'Economie et des Finances. Le ministre de l'Eau et des Mines (sectoriel) a également signé le marché 22 juin 2021. Les contrats types n'ont pas prévu la signature du ministre sectoriel dans le cas d'un financement sur budget national de même que le Directeur du Contrôle Financier (simple visa requis).	03
8.	Paiement Avance et archivage caution ?	Une caution d'avance de démarrage a été fournie par le titulaire via sa banque. Les paiements sont échelonnés sur deux (02) volets : Volet N°1 Etudes techniques (Phase 1 : APS et Phase 3 : APD) : (paiement forfaitaire) Volet N°2 Contrôle et Surveillance des travaux (Phase 2) : (paiement au temps passé). L'échelonnement des paiements pour le volet N°1 est de 120% (supérieur à 100%). Quant au volet n°2, l'échelonnement est de 100%. Le dossier ne mentionne aucun paiement de l'avance et de son cautionnement	01
9.	Validité du cautionnement de bonne exécution	Le dossier ne mentionne aucune preuve de fourniture de la garantie de bonne exécution.	01
10.	Date contractuelle de fin de marché (étendue ? Avenants, autres ?)	L'ordre de service N°187/21/SONEB/DG/PRMP/CCMP/DDPE/SPRMP/DET/SEP a été remis au titulaire le 01/09/2021 pour le démarrage des prestations. Par ailleurs le contrat a prévu 9 mois comme délais d'exécution des travaux. Bien qu'il existe un chronogramme de travail du titulaire, la date de fin des prestations n'a pas été mentionnée au dossier. Aucun avenant n'a été mentionné au dossier.	03
11.	Paiements identiques au marché ?	Deux (02) pour un montant global de 104.223.515 F CFA TTC ont été effectués respectivement le 25/01/2022 et le 13/04/2022. Le dossier ne comporte aucun paiement	01

12.	Application Formule de Révision des prix ?	Le dossier ne comporte aucune application de la formule de révision des prix	NA
13.	Réceptions et Vérifications	Existence d'un PV de séance de présentation et de validation des rapports des études hydrogéologiques, géophysiques et d'avant-projet sommaire en date du 27/01/2022.	01
14.	Délais de paiement	Facture N° B0011322 du 09/12/2021 réglée par virement en date du 25/01/2022 pour un montant 42.062.297 F CFA TTC. A la date de la revue, le sous-comité d'évaluation n'a pas eu la preuve du reste des paiements, ni de l'achèvement des prestations. Facture N° B0066422 du 04/03/2022 payée par virement en date du 13/04/2022 pour un montant 62.161.213 F CFA TTC	03
15.	Archivage des documents	Toute la documentation demandée n'a pas été fournie par la SONEB notamment les dossiers techniques du marché et les dossiers de suivi de l'exécution	02
16.	Prix Unitaires raisonnables par rapport au marché ?	Le montant attribué qui est de 265.071.494 TTC F CFA (224.636.859 F CFA HT) est inférieur à la prévision (265.000.000 F CFA TTC). Toutefois, les prix unitaires tels que présentés à l'annexe du contrat ne permettent pas de juger de la raisonnable desdits prix car il n'y a pas de référentiel de comparaison	02
17.	Allégation ou investigation de cas de corruption ?	Le contrôle et la surveillance des prestations est assurée par le même groupement qui fait la prestation.	01
	Moyenne des Scores (total divisé par # alinéas)		2,125/3
Conclusion : L'échelonnement des paiements des prestations dépassant 100% sur le volet 1 relative à la phase 1 et phase 3. Mauvais archivage des documents. Le contrôle et la surveillance (phase 3) opéré par le même groupement. Inexistence de garantie de bonne exécution.			

Nombre de sous-critères évaluable : 17

Nombre de sous-critères réellement évalués : 16

Total score : 34/48

Moyenne des scores : 2,125/3

Moyenne des scores des sous-critères réellement évalués : 2,125/3

7.9.3. **Marché de Fourniture /passé par Entente Directe:** Contrat N°
3355/21/SONEB/DG/PRMP/DDPE/DECR/DF/DNCMP du 23 septembre 2021

Date de la Revue : 14/10/2022		Nom et Administration d'origine de l'Evaluateur : Sous-comité d'évaluation						
Nom Marché : Fourniture et installation de groupes électrogènes ainsi que leur maintenance au profit de la SONEB No :3355/21/SONEB/DG/PRMP/DD PE/DECR/DF/DNCMP du 23 septembre 2021 Date d'approbation : 23 septembre 2021 Délai d'Exécution : 4 mois (fournitures des groupes) et trois (03) ans (maintenance des groupes)		Travaux	O cocher	Servi ces	X coch er	Fourn itures	X coc her	Montant du Marché : 655.854.912 FCFA HT 773.908.796 FCFA TTC US\$ équival ent : ---
Nom et Nationalité de l'Attributaire : ANDREPOL SARL_ Nationalité béninoise								
N°	Points relatifs à la conformité du cycle de la passation des marchés (Blocs Deux et Trois de la page de couverture)	Commentaires et points saillants de la revue					Scores ⁵²	
1.	Plan de Passation de marchés (PPM)	Inscrit au PPMP de l'année 2021 de référence F_DECR_779113					03	
2.	Existence et conformité du motif de recours au gré à gré	Entente directe autorisée en conseil des ministres en date du 28 avril 2021 conformément à l'article 34 du code des marchés publics.					03	
3.	Preuve de l'autorisation préalable de la DNCMP	Le dossier ne comporte pas la mention d'une autorisation de la DNCMP mais fournit le relevé du Conseil des Ministres ayant autorisé l'entente Directe.					03	
4.	Qualité des documents de marché	Entente directe sur la base d'une négociation sanctionnée par un procès-verbal en date du 17 février 2021 portant négociation sur l'objet du marché ainsi que le prix unitaire négocié. Le DQE revu est fourni et disponible au dossier de consultation. Le dossier mentionne un document technique (spécifications techniques, cahier des clauses techniques et description de la prestation) des prestations					03	
5.	Evaluation de la Qualification de l'Attributaire	Entente directe					NA	
6.	Références aux validations par DNCMP ou CCMP ?	Gré à gré autorisée en conseil des ministres du 05 mai 2021					03	
7.	Signature et approbation du marché	Date de signature par le titulaire : 23 juin 2021 Date de signature par la PRMP : 23 juin 2021 Date d'approbation par le directeur général : 28 juin 2022					03	
8.	Paiement Avance et archivage caution ?	Information non disponible					NA	

⁵² 3= Bon 2 = Moyen 1 = Insuffisant

9.	Validité du cautionnement de bonne exécution	Information non disponible	NA
10.	Date contractuelle de fin de marché (étendue ? Avenants, autres ?)	Un ordre de service n° 026 /2021 /PAC/DG/DPRMP/SPRMP/DEMP/SA du 30 juin 2021 ordonnant le démarrage d'exécution de la prestation au 1 ^{er} juillet 2021 déchargée par le titulaire à la même date d'émission pour une durée d'exécution de neuf mois	03
11.	Paielements identiques au marché ?	Un ordre de virement n°601/2021/PAC /DG/DPSOI/DFC/STR/OV de montant FCFA 99.990.000 émis au profit de la société TMA introduit à Coris Bank International délivré le 02 septembre 2021 visant la facture n°IT01003468-19 du 1 ^{er} juillet 2021 (non disponible au dossier), soit seulement deux mois après le démarrage de l'exécution de la prestation. Ce montant payé est inférieur au montant contractuel de FCFA 119.180.000 sans qu'aucun autre acte de paiement ne soit fourni au dossier.	01
12.	Application Formule de Révision des prix ?	Le dossier ne mentionne pas l'application de cette formule	NA
13.	Réceptions et Vérifications	Les informations relatives aux réceptions, vérifications des prestations, sont indisponibles	01
14.	Délais de paiement	Facture de référence n° n°IT01003468-19 du 1 ^{er} juillet 2021 payée par ordre de virement en date du 02 septembre 2021 soit soixante (60 jours) conforme au délai réglementaire de paiement des acomptes.	03
15.	Archivage des documents	Le dossier est incomplet sur les preuves de réception, les factures du titulaire, l'autorisation du gré à gré par la DNCMP etc., preuve que le système d'archivage est incomplet.	02
16.	Prix Unitaires raisonnables par rapport au marché ?	Un BPU et un DQE sont fournis mais aucun autre élément d'appréciation du prix unitaire proposé n'est donné pour apprécier leur raisonabilité.	02
17.	Allégation ou investigation de cas de corruption ?	Le dossier ne mentionne aucun cas de corruption. Cependant, le fait que le titulaire du marché soit un sous-traitant de l'entreprise en charge de la réalisation du monument AMAZONE présage que des prix compétitifs ne soient pas pratiqués. Ce qui laisse à croire à des relations d'affaires préalables à la conclusion de la procédure.	02
Moyenne des Scores (total divisé par # alinéas)			2.46/3

Conclusion : Le marché de gré à gré est passé à la suite de la décision du conseil des ministres. Les preuves de publication du procès-verbal d'attribution définitive ne sont pas fournies au dossier. Les preuves de paiement de la totalité du montant contractuel ne sont pas fournies. L'objet du marché requiert des garanties et assurances spécifiques qui ne sont pas fournies au dossier. Ces faits associés à l'inexistence de PV de réception ne permettent pas de conclure à une bonne gestion contractuelle de la prestation.

Nombre de sous-critères évaluable : 17

Nombre de sous-critères réellement évalués : 13

Total score : 32/39

Moyenne des scores des sous-critères réellement évalués : 2.46/3

7.9.4. Marché de Travaux /passé par Entente Directe: Contrat N°
3356/MEF/MEM/DNCMP/SONEB/SP du 23/09/2021

Date de la Revue : 17/10/2022			Nom et Administration d'origine de l'Evaluateur : Sous-comité d'évaluation						
Nom Marché : Travaux de renforcement de la desserte en eau potable des quartiers Godomey à Abomey-Calavi et Fidjrossè à Cotonou dans le cadre des mesures gouvernementales de lutte contre la COVID-19 N° :3356/MEF/MEM/DNCMP/SONEB/SP du 23/09/2021 Date d'approbation : 23/09/2021 Délai d'Exécution : 03 mois			Travaux	X	Services	O Cocher	Fournitures	O Cocher	Montant du Marché : FCFA 1.084.929.486 TTC FCFA 919.431.768 HT US\$ équivalent :
Nom et Nationalité de l'Attributaire : SOGEA SATOM_ Nationalité béninoise									
N°	Points relatifs à la conformité du cycle de la passation des marchés (Blocs Deux et Trois de la page de couverture)	Commentaires et points saillants de la revue							Scores ⁵³
1.	Plan de Passation de marchés (PPM)	Marché inscrit au PPM 2021 pour un montant prévisionnel de FCFA 920.000.000 HT de référence SIGMAP T_DDPE_779085							03
2.	Existence et conformité du motif de recours au gré à gré	Entente directe obtenue conformément au point 5 de l'article 34 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin. Le conseil des ministres en sa séance du 24 février 2021 a autorisé la procédure de contractualisation par gré à gré telle que consignée dans le relevé n°08/PR/SGG/REL/ORD des décisions administratives de l'instance gouvernementale.							03
3.	Preuve de l'autorisation préalable de la DNCMP	PV n°18-34/DNCMP/CEA/2021 par lequel la direction nationale de contrôle des marchés publics a pris acte en formulant des recommandations							03
4.	Qualité des documents de marché	Le dossier ne fait pas mention de document de marché. Cependant il existe des clauses techniques décrivant la consistance des travaux, l'étendue des prestations ainsi qu'un BPU, un sous détail des prix et un planning d'exécution.							03
5.	Evaluation de la Qualification de l'Attributaire	Entente directe décidée en conseil des ministres en sa séance du 24 février 2021							03
6.	Références aux validations DNCMP ou CCMP ?	PV n°18-34/DNCMP/CEA/2021							03
7.	Signature et approbation du marché	Contrat signé le 17/06/2021 par l'entreprise SOGEA SATOM et le 21 juin 2021 par la personne responsable des marchés publics de la SONEB Contrat approuvé le 23 septembre 2021							03

⁵³ **3= Bon 2 = Moyen 1 = Insuffisant**

8.	Paie ment Avance et archivage caution ?	Avance payée par lettre de transmission de chèque n° 0092/22/SONEB/DG/DF/DFFC/STR DU 14 janvier 2022 sur présentation de la facture n°01/AEP/G.AC.F du 16 novembre 2021 de montant FCFA 216.985.897 avec preuve du bordereau de paiement correspondant. Une garantie de remboursement d'avance délivrée par NSIA BANQUE en date du 05 novembre 2021 de montant FCFA de 216.985.897 correspondants au taux de 20% requis pour l'avance de démarrage est fournie au dossier.	03
9.	Validité du cautionnement de bonne exécution	Une garantie de bonne exécution existe et valide jusqu'à la réception provisoire de la prestation. Elle a été émise par la banque NSIA Banque au profit de la société SOGEA SATOM pour un montant de 54.246.474 émise 05 novembre 2021 correspondant au taux légal de 5% prévue pour la garantie de bonne exécution.	03
10.	Date contractuelle de fin de marché (étendue ? Avenants, autres ?	Un ordre de service de démarrage des prestations n'est pas fourni au dossier. Cependant, il est fait mention d'un procès-verbal de constat d'achèvement partiel en date du 24 décembre 2021 attestant la fin des travaux de pose et de raccordement de la conduite PEHD de 315. Il est à noter qu'un ordre de service de suspension des travaux de référence n°004/22/SONEB/DG /PRMP/DDPE/CCMP/DET/SSAP est intervenu le 11 janvier 2022 et levé dans les mêmes conditions par l'ordre de service n°145/22/ SONEB/DG/PRMP/DDPE/CCMP/DET/SSAP du 23 juin 2022 ordonnant la levée de la suspension au 28 juin 2022 soit 5 mois et demi de suspension pour un délai d'exécution de trois mois. La date de notification sur le contrat est celle de l'autorisation du conseil des ministres alors que la PRMP a notifié l'attribution provisoire du marché à une date postérieure à savoir le 19/05/2021 déchargée le 28/05/21 par l'entreprise SOGEA SATOM. L'inexistence d'un ordre de service de démarrage ne permet pas d'apprécier l'effectivité du délai contractuel.	02
11.	Paie ments identiques au marché ?	Une avance de démarrage est payée par ordonnancement n°B0002722 de montant FCFA de 203.746.081 en date du 13/01/2022. Un premier décompte est payé par ordonnancement n°B0021822 du 08 février 2022 de montant FCFA 473.982.487. Cependant le dossier ne présente aucune mention du paiement du décompte général définitif (DGD) pour permettre d'apprécier la concordance du montant effectivement payé au montant contractuel.	02
12.	Application de Formule de Révision des prix ?	Le dossier ne comporte aucune mention de révision de prix	NA
13.	Réceptions et Vérifications	Un procès-verbal en date 29 juin 2022 de réception provisoire des travaux est fourni au dossier. Preuve que les prestations ont été réceptionnées par une commission de réception. Un constat d'achèvement des travaux est fait par les différentes parties prenantes le 24/12/2021	03
14.	Délais de paiement	La facture de l'avance de démarrage émise le 16 novembre 2021 est payée par lettre de transmission de chèque le 14 janvier 2022, soit 58 jours calendaires inférieurs aux 60 jours réglementaires requis. Celle du premier décompte introduit le 08 février 2022 est payée le 10/02/2022 soit exactement deux jours inférieurs également au délai réglementaire requis pour le paiement.	03
15.	Archivage des documents	Le dossier ne fait pas mention de l'ordre de service de démarrage ainsi que du dossier d'appel d'offres pour le marché.	02

16.	Prix Unitaires raisonnables par rapport au marché ?	Un cadre de sous-détail des prix et fourni ainsi qu'un bordereau des prix unitaires (BPU). Le dossier ne fournit aucune information sur leur caractère compétitif	01
17.	Allégation ou investigation de cas de corruption ?	Entente directe conclue à l'issue d'une décision du Conseil des ministres. Le dossier ne fait aucune mention de fraude ou de cas de corruption	03
Moyenne des Scores (total divisé par # alinéas)			2.68
Conclusion : Le marché objet de l'entente directe décidée en conseil des ministres du 28/02/2021 a connu cinq mois de suspension pour cas de force majeure en raison du retard dans la livraison des moteurs électriques et des pompes de forages par le fournisseur GROUNDFOSS alors que la garantie de bonne exécution émise le 05 novembre 2021 est sensée couvrir l'exécution d'un marché dont le délai contractuel est de trois mois.			

Nombre de sous-critères évaluable : 17

Nombre de sous-critères réellement évalués : 16

Total score : 43/48

Moyenne des scores des sous-critères réellement évalués : 2.68/3

7.10. Fiches d'examen des marchés passés par la Commune de KANDI

7.10.1. Marché de Travaux /passé par Appel d'offres National (AON): Contrat N° 54/12/MKDI/PRMP/DDCMP/SP-PRMP/2021

Date de la Revue : 17/10/2022		Nom et Administration d'origine de l'Evaluateur : sous-comité d'évaluation						
Autorité contractante : Commune de Kandi Nom Marché : Réalisation de quatre (04) ouvrages de franchissement à Faranguédou, Sam centre, Gambanè et Kandi centre (entre UDP et CEG2) avec infrastructures connexes (lot3 : travaux de construction de deux (02) quadruples dalots 4 x 200 x 200 à SAM) N° Contrat : 54/12/MKDI/PRMP/DDCMP/S P-PRMP/2021 Méthode : Appel d'offres ouvert national Financement : FADeC non affecté Date d'approbation : 05/07/2021 Délai d'exécution : six 06 mois		Travaux	X	Services	O cocher	Fournitures	O coche r	Montant du Marché en F CFA : 63.970.160 TTC ou HT Montant du Marché en US\$ équivalent :
Nom et Nationalité de l'Attributaire : Nouvelle Entreprise de Tropic (NET) – nationalité béninoise								
N°	Points relatifs à la conformité du cycle de la passation des marchés (Blocs Deux et Trois de la page de couverture)	Commentaires et points saillants de la revue						Scores ⁵⁴
1.	Stratégie de Passation de Marchés	Procédure d'appel d'offre ouvert national conduite sans une stratégie. Cependant, l'alinéa 2 de l'article 24 prévoit que les autorités contractantes doivent établir leur plan de passation sur une stratégie réaliste tenant compte de l'environnement du marché.						01
2.	Plan Passation de marchés	Le marché est prévu au plan de passation de marché de l'année 2021 sous le numéro T_DST_763708						03
3.	Publication de l'avis d'appel d'offres	La publication a été faite conformément aux dispositions des articles 53 et 54 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 dans le quotidien de service public et sur le portail web national des marchés publics et le journal des marchés publics du 26/04/2021 au 17/05/2021						03

⁵⁴ 3= Bon 2 = Moyen 1 = Insuffisant

4.	Qualité du DAO	Dans l’avis d’appel d’offres ayant reçu le Bon à lancer de la direction départementale du Contrôle des marchés publics, on peut relever : • Aux points 4.2 « conditions d’ordre technique », 4.3 « conditions d’ordre financier », 5 « délai d’exécution » et 9 « garantie de soumission », les lots 1 et 2 sont mis ensemble sans préciser si ces exigences concernent chacun ou l’ensemble des lots. Cela peut soulever diverses interprétations. ➤ Concernant les données particulières de l’Appel d’offres (DPAO) : • L’IC 5.1 relative aux critères de qualification, lorsque l’appel d’offres a été précédé d’une pré-qualification devrait mentionner « non applicable » dans la mesure où l’appel d’offres n’a pas été précédée d’une pré-qualification ; • La clause 13.2 n’a pas spécifié le délai d’exécution par lot ou par groupe de lots ; • Quand bien même le délai de réalisation étant supérieur à 6 mois pour certains lots, la PRMP n’a pas ouvert la possibilité de révision de prix conformément à l’article 97 de la loi ; • Au niveau de l’IC 20.1, la garantie de soumission n’a pas précisé s’il s’agit de chacun des lots 1 et 2 ou pour l’ensemble des deux lots ; • bien que la clause 13.2 ait précisé les variantes de délai d’exécution, la méthode d’évaluation ne l’a pas spécifié à la clause 32.3 e) et a juste mentionné « non applicable » ; • les marges de préférence communautaire et spécifique n’ont pas été renseignées aux clauses 33.1 et 33.2 ; ce qui est contraire aux exigences des dispositions des articles 75, 76 et 77 de la loi. ➤ Cahier des clauses administratives particulières • La formule d’actualisation n’a pas été prévue à la clause 11.4.3 malgré le fait que le DAO ait prévu que les prix sont fermes et non révisables ; • La prolongation des délais d’exécution à la clause 20.2.2 et 20.2.4 n’a pas été fixée de même que le seuil de prolongation des délais d’exécution ouvrant droit à la résiliation du marché ; • Le nombre de jours maximum de pénalités de retard n’a pas été mentionné ; • Le droit applicable à la clause 51.1 n’a été précisé.	01
5.	Temps alloué à la préparation des offres	Du 26/04/2021 au 17/05/2021, soit 21 jours conformément à l’article 54	03
6.	Ouverture des offres et procès-verbal	La DDCMP a été invitée à la séance d’ouverture des offres mais la représentante de la DDCMP n’a pas signé le PV d’ouverture. Le DAO lancé concerne 4 lots tandis que le PV d’ouverture ne concerne que les 3 premiers lots. Le DAO a fait l’objet d’un addendum N°1 avec l’avis favorable de la DDCMP (BE N°049/MEF/DNCMP/DDCMP-BA/SA du 06 mai 2021) favorable à la suppression du lot 4 en raison de la non-disponibilité des ressources consacrées à ce lot. Le dossier ne mentionne aucune publication ou notification du PV d’ouverture aux soumissionnaires.	01

7.	Cautions de Soumissions	Les cautions de soumissions ont été fournies par les soumissionnaires pour chacun des lots à l'exception du lot 1 où seul le soumissionnaire « ETS MH NOUR » n'a pas produit de garantie de soumission. Lesdits soumissionnaires ont produit les montants requis pour la garantie de soumission par lot.	03
8.	Qualité de la procédure d'évaluation des offres ; Rapport d'Evaluation des Offres ; Transparence et Confidentialité ; Eligibilité.	Le dossier ne mentionne aucun aspect relatif à la transparence, à la confidentialité et à l'éligibilité dans la procédure d'évaluation des offres.	03
9.	Evaluation de la Qualification de l'Attributaire ?	La COE a évalué la qualification de tous les soumissionnaires au lieu de celle de l'attributaire uniquement.	01
10	Extensions de la validité des offres ?	Le marché est passé dans le délai de validité des offres	03
11	Plaintes et traitement des plaintes ?	Le dossier ne mentionne aucune plainte ou recours	03
12	Références aux validations par DNCMP ou CCMP ?	La DDCMP a validé le DAO et l'addendum. La DDCMP a validé par bordereau N°058/MEF/DNCMP/DDCMP-BA/SA du 28 mai 2021, le rapport d'évaluation des offres avec quelques observations.	03
13	Publication des résultats et avis d'attribution	L'avis d'attribution définitive date du 27/07/2021. Mais on ne note aucune preuve de publication dudit avis.	01
14	Paiement Avance et archivage caution ?	Le dossier ne mentionne aucune avance perçue par le titulaire	03
15	Validité du cautionnement de bonne exécution	La garantie de bonne exécution d'un montant de 3.198.508 F CFA équivalent à 5% du montant du marché a été fournie par l'Africaine des Garanties au profit du titulaire NET	03
16	Date contractuelle de fin de marché (étendue ? Avenants, autres ?	Le délai contractuel du lot 3 attribué à l'entreprise NET est de 6 mois à compter de l'ordre de service qui a été émis le 29/09/2021 mais reçu le 29/12/2021. Il s'est écoulé un délai de trois (03) mois entre la date d'émission et la date de réception de l'ordre de service. L'incidence financière de l'avenant n°1 relatif au lot 3 est d'un montant de 5.490.540 F CFA TTC. Cet avenant a été signé par les parties et approuvé le 08/06/2022. Ce montant représente 8,58% du montant de base. Le délai d'exécution est de 15 jours	03
17	Paiements identiques au marché ?	Paiement des décomptes 1 et 2 d'un montant respectif de 20.219.300 F CFA TTC et 40.387.860 F CFA TTC le 08/03/2022 avec des retenues de garanties de 1.010.965 F CFA et de 2.019.393 F CFA.	03
18	Application Formule de Révision des prix ?	Le délai d'exécution est de 6 mois.	NA
19	Réceptions et Vérifications	L'achèvement des travaux a été constaté le 02/06/2022 et la réception provisoire a été prononcée le 14/06/2022, soit moins de 6 mois après la notification de l'ordre de service intervenue le 29/12/2021. Les contrôles effectués ne mentionnent aucune anomalie.	03
20	Délais de paiement	• Paiement le 24/12/2021 du décompte N°1 introduit le 22/12/2021 ; soit 2 jours calendaires ; • Paiement le 08/03/2022 du décompte N°2 introduit le 24/12/2021 ; soit plus de 60 jours.	02
21	Archivage des documents	La documentation fournie est assez exhaustive.	03

22	Prix Unitaires raisonnables par rapport au marché ?	Le montant cumulé des contrats qui est de 119.135.160 F CFA TTC est largement inférieur au montant prévisionnel de 250.000.000 F CFA HT (295.000.000 TTC).	03
23	Allégation ou investigation de cas de corruption ?	Le dossier ne mentionne aucun fait de corruption	03
Moyenne des Scores (total divisé par # alinéas)			2.45/3
Conclusion : Validation du DAO par l’organe de contrôle compétent malgré la violation de certaines exigences des dispositions légale et réglementaires par l’autorité contractante.			

Nombre de sous-critères évaluables : 23

Nombre de sous-critères réellement évalués : 22

Total score : 54

Moyenne des scores des sous-critères réellement évalués : 2.45/3

7.10.2. Marché de Travaux /passé par Appel d'offres National (AON): Contrat N° 54/12/MKPI/PRMP/DDCMP/SP-PRMP/2021

Date de la Revue : 18/10/2022		Nom et Administration d'origine de l'Evaluateur : sous-comité d'évaluation									
Nom de la Commande : Réalisation des études techniques d'exécution et de suivi-contrôle pour l'éclairage solaire de deux (02) rues dans la ville de Kandi No : Contrat N°54/003/MKDI/PRMP/SP-PRMP/2021 Date : 21/04/2021		Travaux :	O coc her	Servi ces	O coc her	Fou rnit.	O co ch er	Prestation s intellectue lles	x coc her	Montant de la Commande en FCFA : 9.439.056 Montant de la Commande en US\$ équivalent :	
Nom et Nationalité de l'Attributaire : UNIDDEV SARL. Nationalité béninoise											
	Points relatifs à la conformité du cycle de la passation des commandes (Blocs Deux et Trois de la page de couverture)				Commentaires et points saillants de la revue				Scores ⁵⁵		
1.	Plan de Passation de Marchés				Marché inscrit au plan de passation de marché de 2021 sous la référence PI_DST_776488 de montant prévisionnel de 8.000.000 FCFA				03		
2.	Présélection des candidats pour la constitution de la liste des prestataires				Inexistence de liste de présélection de candidats				01		
3.	Lettre de Demande de Cotations à au moins 3 prestataires + date				Existence de lettre d'invitation à trois candidats				03		
4.	Qualité du dossier de demande de cotation				Le dossier de demande de cotation répond aux exigences du code.				03		
5.	Temps alloué pour soumettre des cotations écrites				Date d'invitation : 30 mars 2021 Date de remise de proposition : 07 avril 2021. Le délai réglementaire de 5 jours ouvrables a été respecté.				03		
6.	Vérification de l'existence et de la conformité des réponses				Les 03 cabinets invités ont individuellement présenté leur proposition comme l'atteste le PV d'ouverture des plis				03		
7.	Ouverture et Rapport d'évaluation des réponses, et date				Les évaluations techniques et financières ont été faites et des rapports d'évaluation disponibles				03		
8.	Plaintes et recours, le cas échéant				Le dossier ne comporte aucune mention de plaintes ou recours				03		

⁵⁵ **3= Bon** **2 = Moyen** **1 = Insuffisant**

9.	Type de Commande signée (Marché / Bon de commande et date)	Prestations intellectuelles dont la méthode de sélection est basée sur la qualité-coût ayant conduit au contrat N°54/003 /MKDI/PRMP/SP-PRMP/2021 du 19 avril 2021 par les parties habilitées et approuvé le 21/04/2021	03
10	Procès-verbal de livraison/réception	Transmission du rapport d'études techniques détaillées version provisoire le 23 avril 2021. Il y a une attestation de service fait en date du 17/06/2021.	03
11	Date d'Achèvement/Livraison	L'ordre de service du 22/04/2021 et reçu la même date par le titulaire indique que la date de démarrage est le 29/04/2021 et l'achèvement est le 30/08/2022, soit 4 mois. Il y a une attestation de service fait en date du 17/06/2021. La prestation a été effectuée et livrée bien avant la date de démarrage inscrit dans l'ordre de service prévu pour le 29 avril 2021.	01
12	Délais de paiements	Mandat de paiement du décompte N°1 en date du 17 juin 2021 correspondant à la facture N°01 du 02 juin 2021 pour un montant de 6.603.839 FCFA,	03
13	Avenant	Le dossier ne mentionne aucune prise d'avenant	NA
14	Prix Unitaires raisonnables en ligne avec les prix du marché ?	Le montant attribué est inférieur au montant prévisionnel du marché.	03
15	Allégation ou investigation de cas de corruption ?	Le dossier ne mentionne aucun cas de corruption.	03
	Moyenne des Scores (total divisé par # alinéas)		2.86
	CONCLUSION : Inexistence de liste de présélection de candidats. Par ailleurs, le fait que le rapport du marché soit livré avant la date de démarrage inscrit dans l'ordre de service fait penser à une distorsion des règles établies dans le document au point 4.6 : calendrier de remise des rapports.		

Nombre de sous-critères évaluable : 15

Nombre de sous-critères réellement évalués :14

Total score : 40

Moyenne des scores des sous-critères réellement évalués : 2.86/3

7.10.3. Marché de Fournitures /DRP : Contrat N° 54/014/MKDI/PRMP/DDCMP/SP-PRMP/2021 (Lot2)
du 29/10/2021

Date de la Revue: 17/10/2022		Nom et Administration d'origine de l'Evalueur : Sous-comité d'évaluation						
Nom Marché : Fourniture et pose de 122 lampadaires solaires tout en un dont 85 mono crosse (Lot 1) et 37 double crosse (lot 2) dans la ville de Kandi en deux lots N° : 54/014/MKDI/PRMP/DDCMP/SP-PRMP/2021 (Lot2) du 29/10/2021 Date d'approbation : .29/10/2021		Travaux	☐ cocher	Services	☐ cocher	Fournitures	☒	Montant du Marché : 34.077.220 FCFA TTC 28.879.000 HT Montant en US\$ équivalent :
Nom et Nationalité de l'Attributaire : ETS MH NOUR_ Béninoise								
N°	Points relatifs à la conformité du cycle de la passation des marchés (Blocs Deux et Trois de la page de couverture)	Commentaires et points saillants de la revue						Scores ⁵⁶
1.	Stratégie de Passation de Marchés	Procédure d'appel d'offres ouvert national conduite sans une stratégie. Cependant, l'alinéa 2 de l'article 24 prévoit que les autorités contractantes doivent établir leur plan de passation sur une stratégie réaliste tenant compte de l'environnement du marché.						01
2.	Plan Passation de marchés	Le marché est inscrit au PPMP de l'année 2021 de l'autorité contractante de référence F_DAFE_763705 de montant prévisionnel de FCFA 110.000.000						03
3.	Publication de l'avis d'appel d'offres	L'avis d'appel n°AAOF_DAFE_763705 signé le 13 juillet 2021 est publié dans les supports ci-après : - le journal des marchés publics n°159 de du 26 juillet 2021 - le portail web des marchés publics le 02 août 2021 La preuve de publication dans le quotidien de service public la « Nation » n'est pas fournie au dossier alors que l'article 53 portant obligation de publicité des avis d'appel a exigé au moins trois supports pour la publication des avis.						01

⁵⁶ 3= Bon 2 = Moyen 1 = Insuffisant

4.	Qualité du DAO	Le DAO utilisé est conforme au modèle en vigueur et comporte toutes les sections afférentes. Il a reçu le « bon à lancer » de la direction départementale de contrôle des marchés publics du Borgou-Alibori le 08/07/2021. Les règles de compétition, les spécifications techniques et le modèle de contrat applicable y figurent. Cependant les observations suivantes peuvent être faites : - l’avis d’appel d’offres est renseigné avec la formulation des exigences de qualification et une description des prestations ; - toutes les clauses des DPAO sont renseignées, cependant les clauses 34.1 et 34.2 relatives aux préférences ne sont pas renseignées alors que la loi en fait une exigence ; - la sous-section C « critères d’évaluation et de qualification » est non renseignée au niveau des modalités d’attribution en cas de lots multiples. La clause 2.4 « acquisition durable » n’est pas renseignée alors que le type d’acquisition le requiert. Les sous-traitants spécialisés ne sont pas renseignés ainsi que la clause 2.4 du tableau de qualification sur les antécédents pour les litiges non renseignés ; Les formulaires relatifs au BPU, bordereau des prix des fournitures et la liste des services connexes non renseignés. Les clauses techniques sont entièrement renseignées sauf que le point 5 de la section IV inspections et essais n’est pas renseigné. Au niveau des CCAP, la version en vigueur de l’incoterm est non renseignée. Le choix entre prix « ferme » ou « révisable » n’est pas prévu à la clause 14.1 ce qui pourrait créer un préjudice à la gestion contractuelle.	02
5.	Temps alloué à la préparation des offres	La date de publication dans le journal des marchés est le 26/07/2021 ; La date d’ouverture des offres est le 18/08/21 soit 24 jours calendaires soit 03 jours de plus que le minimum de jours requis.	03
6.	Ouverture des offres et procès-verbal	L’ouverture des offres est effectuée le 18/08/21, à la même date de remise des offres. Cependant le dossier ne fait pas mention de la publication du procès-verbal d’ouverture ou de sa remise aux représentants des soumissionnaires présents.	02
7.	Cautions de Soumissions	Le rapport d’analyse montre que l’entreprise ETS MH NOUR a fourni une garantie de soumission de montant 400.000 conforme au taux de 1% du montant prévisionnel.	03
8.	Qualité de la procédure d’évaluation des offres ; Rapport d’Evaluation des Offres ; Transparence et Confidentialité ; Eligibilité.	Les travaux d’évaluation des offres par la COE ont duré du 18/08/21 au 20/08/21 soit trois jours ouvrables inférieurs aux 10 jours ouvrables réglementaires requis. Le rapport d’évaluation est signé de l’ensemble des membres de la commission et l’organe de contrôle a validé les résultats d’attribution le 24/08/2021 dans le délai requis pour avoir été saisi le vendredi 20/08/21.	03

9.	Evaluation de la Qualification de l'Attributaire ?	La qualification de l'attributaire est évaluée sur la base des exigences formulées dans le DAO validé par l'organe de contrôle. Elle a permis de vérifier la capacité technique (domaine d'activité, expérience, moyens humains, moyens matériels) et la capacité financière (chiffre d'affaires, avoir liquide). Cependant une vérification des spécifications techniques et de la garantie de soumission à cette étape semble renvoyer à l'examen de la conformité technique, lequel est effectué avant l'examen de la qualification. Le tableau de qualification renseigne une évaluation de la qualification de la plupart des soumissionnaires alors que cet examen est effectué pour le soumissionnaire dont l'offre conforme est évaluée comme la plus avantageuse. Une observation formulée par l'organe de contrôle dans son PV n°08-10/DNCMP/DDCMP-BA/SA/2021 du 24/08/21	01
10.	Extensions de la validité des offres ?	Les contrats ont été approuvés le 29/10/21 dans le délai de validité des offres.	03
11.	Plaintes et traitement des plaintes ?	Le dossier ne mentionne aucun recours ou plaintes	03
12.	Références aux validations par DNCMP ou CCMP ?	Validation du DAO : PV n°05-14/DNCMP/DDCMP-BA/SA/2021 du 24/08/21 BON A LANCER reçu le 08/07/21 Validation des résultats d'attribution PV n°08-10/DNCMP/DDCMP-BA/SA/2021 du 31/05/21.	03
13.	Publication des résultats et avis d'attribution	Le dossier ne mentionne aucune publication alors que la loi renvoie à l'exigence de publication de l'attribution provisoire.	01
14.	Paiement Avance et archivage caution ?	Une avance de démarrage de montant 10.223.166 FCFA a été payée à l'ETS MH NOUR par Ordre de paiement en date du 01/12/2021, sur présentation de la facture de montant 10.223.166 FCFA en date du 25/11/2021. La caution de l'avance est émise sous le numéro 3012/AD/11/2021 par la banque UBA pour le montant de la facture.	03
15.	Validité du cautionnement de bonne exécution	Le dossier ne fait pas mention d'une garantie de bonne exécution, encore moins de son cautionnement	01
16.	Date contractuelle de fin de marché (étendue ? Avenants, autres ?	Aucun ordre de service de démarrage des prestations adressé à l'entreprise ETS MH NOUR n'en a fourni au dossier Aucune mention d'avenant n'est portée au dossier	01
17.	Paiements identiques au marché ?	Le dossier ne mentionne aucun paiement.	01
18.	Application Formule de Révision des prix ?	Le dossier ne fait aucune mention de l'application de la formule de révision.	NA
19.	Réceptions et Vérifications	Le dossier ne mentionne aucun PV de réception des fournitures. Il y a eu mise en demeure de la PRMP par lettre N°54/046/MKDI/PRMP/SP-PRMP du 29 mars 2022, adressée à l'entreprise ETS MH NOUR pour signaler l'épuisement du délai contractuel et l'activation de la pénalité à compter du 07avril 2022.	01
20.	Délais de paiement	La facture d'avance de démarrage introduit par l'ETS MH NOUR du 25/11/2021 a été payée par Ordre de paiement en date du 01/12/2021. Soit un délai de paiement de sept (07) jour calendaires inférieur aux 60 jours calendaires requis pour le paiement des factures	03
21.	Archivage des documents	La non fourniture dans le dossier de la garantie de bonne exécution, les garanties produits spécifiques, des PV de réception ainsi que la preuve de publication à La Nation montrent que le système d'archivage est incomplet.	02

22.	Prix Unitaires raisonnables par rapport au marché ?	En considérant les données fournies au contrat, le prix unitaire des produits pratiqués est raisonnable par rapport au prix de référentiel des prix en vigueur	03
23.	Allégation ou investigation de cas de corruption ?	Le dossier ne fait aucune mention de corruption, d'allégation ou investigation pour des faits de corruption.	03
	Moyenne des Scores (total divisé par # alinéas)		2.13
	Conclusion : Les preuves de publication sur les trois supports requis à savoir la Nation, le journal des marchés publics et le portail web des marchés ne sont pas fournies. La garantie de bonne exécution ainsi que les garanties produites ne sont pas fournies. Le fait qu'il n'existe aucune documentation sur le traitement de la mise en demeure, les procès-verbaux de constat d'achèvement ou de réception laissent présager des difficultés dans la gestion des contrats.		

Nombre de sous-critères évaluables : 23

Nombre de sous-critères réellement évalués : 22

Total score : 47

Moyenne des scores des sous-critères réellement évalués : 2.13/3

7.10.4. Marché Travaux / Avec Demande de Renseignements et de Prix (DRP) : Contrat N° 54/005/MKDI/PRMP/CCMP/SP-PRMP/2021

Date de la Revue : 17/10/2022		Nom et Administration d'origine de l'Evaluateur : Sous-comité d'évaluation						
Nom de la Commande : construction et équipements de la salle d'ouverture des offres avec bureaux de la PRMP et de son secrétariat plus la réfection (placard en maçonnerie-béton, électricité, correction des fissures) de la salle d'archivage des dossiers de marche public N° : 54/005/MKDI/PRMP/CCMP/SP-PRMP/2021 Date d'approbation : 25/05/2021		Travaux :	X	Services	O cocher	Fournit.	O cocher	Montant de la Commande en FCFA : 40.630.938 FCFA TTC 34.402.998 FCFA HT Montant en US\$ équivalent :
Nom et Nationalité de l'Attributaire : ETS ZOUNMENOUE CBTP Nationalité béninoise								
N°	Points relatifs à la conformité du cycle de la passation des commandes (Blocs Deux et Trois de la page de couverture)	Commentaires et points saillants de la revue					Scores ⁵⁷	
1.	Plan de Passation de Marchés	Marché inscrit au plan de passation de marché de 2021 sous la référence T_DST_776490 de montant prévisionnel de 34.500.000 FCFA					03	
2.	Publication de l'avis de Demande de Renseignements (affichage)	Publication de l'avis par affichage : • à la préfecture de Kandi (bordereau N°54/012/MKDI/PRMP/SP-PRMP du 29 mars 2021 déchargé à la même date) • à la mairie de Kandi (bordereau N°54/013/MKDI/PRMP/SP-PRMP du 27 mars 2021 déchargé à la même date). Cependant, il manque la preuve de publication à la chambre de métiers et la CCI Bénin (antenne départementale) ainsi que la preuve de publication sur SIGMAP.					01	
3.	Temps alloué pour soumettre des offres	Date de transmission pour affichage : 29/03/2021 Date du d'ouverture des offres : 13/04/2021 ; Le délai compté pour la remise des offres est de 10 jours ouvrables conforme au délai réglementaire requis pour l'affichage de l'avis de DRP					03	

⁵⁷ 3= Bon 2 = Moyen 1 = Insuffisant

Bénin – Rapport d’Evaluation MAPS – Juillet 2023

4.	Ouverture des plis, évaluation des offres et date	Date d'ouverture des plis : 13/04/2021 Date de fin d'évaluation des offres : 14/04/2021. L'ouverture et l'évaluation est faite sur 2 jours ouvrables inférieurs aux cinq jours ouvrables réglementaires requis.	03
5.	Plaintes et recours, le cas échéant	Le dossier ne comporte aucune mention de plaintes ou recours	03
6.	Publication des résultats	Seuls les soumissionnaires ont été informés des résultats. Aucune autre preuve de publication de l'attribution provisoire ou d'affichage des résultats n'est disponible	01
7.	Type de Commande signée (Marché / Bon de commande et date)	Procédure de demande de renseignements et de prix ayant conduit au contrat N°54/005 /MKDI/PRMP/CCMP/SP-PRMP/2021 du 07 mai 2021 par les parties habilitées et approuvé le 25/05/2021	03
8.	Procès-verbal de livraison/réception	Le dossier mentionne un PV de réception provisoire en date du 16/09/2021. Il mentionne que les travaux ont été exécutés conformément aux prescriptions du marché.	03
9.	Date d'Achèvement/Livraison	La prestation est effectuée sur une durée de 03 mois et demi conformément à l'ordre de service régulièrement délivré au titulaire du marché. Date de démarrage : le 31 mai 2021 Date de réception provisoire : 16 septembre 2021 Le marché est exécuté dans un délai plus court que le délai contractuel de quatre mois.	03
10	Pénalités de retard	Le dossier ne fait mention d'aucun retard	03
11	Délais de paiements	Mandat de paiement du décompte N°1 en date du 08 juillet 2021 correspondant à la facture N°019/ZCBTP/DG-2021 du 08/07/2021 pour un montant de 19.323.727 FCFA, soit un paiement effectué dans les délais de réglementaire. Mandat de paiement du décompte N°2 correspondant en date du 15/05/2021 correspondant à la facture N°020/ZCBTP/DG-2021 du 15/08/2021 pour un montant de 9.598.289 FCFA effectué en deçà du délai réglementaire. Mandat de paiement du décompte N°3 en date du 25/09/2021 correspondant à la facture N°021/ZCBTP/DG-2021 du 25/09/2021 pour un montant de 11.708.922 FCFA, soit un paiement effectué dans le délai réglementaire. On observe que tous les paiements sont effectués dans les délais réglementaires sauf que le dossier ne fait pas mention que le décompte n°3 était le décompte général définitif.	03
12	Prix Unitaires raisonnables en ligne avec les prix du marché ?	Le montant attribué est inférieur au montant prévisionnel du marché.	03
13	Avenant ?	Un avenant sans incidence financière a été autorisé suivant le PV N° OB-16/DNCMP/DDCMP-BA/SA/2021 du 27 août 2021	03
14	Allégation ou investigation de cas de corruption ?	Aucune allégation ou investigation de cas de corruption n'a été constatée dans le dossier.	03
Moyenne des Scores (total divisé par # alinéas)			2.71

CONCLUSION : Les affichages n'ont pas été effectués sur les supports requis pour la procédure de demande de renseignements et de prix. Il manque les preuves de publication à la CCI Bénin et la chambre des métiers de la localité. La célérité dans les paiements montre que le marché est exécuté dans les formes contractuelles requises.

Nombre de sous-critères évaluable : 14

Nombre de sous-critères réellement évalués : 14

Total score : 38

Moyenne des scores des sous-critères réellement évalués : 2.71

7.10.5. Marché Fourniture / Avec Appel d’Offres National (AON): Contrat N° 54/015/MKDI/PRMP/DDCMP/SP-PRMP/2021 (Lot1) du 30/12/21

Date de la Revue: 17/10/2022		Nom et Administration d'origine de l'Evaluateur : Sous-comité d'évaluation						
Nom Marché : Fourniture et pose de 122 lampadaires solaires tout en un dont 85 mono crose (Lot 1) et 37 double crose (lot 2) dans la ville de Kandi en deux lots N° : 54/015/MKDI/PRMP/DDCMP/SP-PRMP/2021 (Lot1) du 30/12/21 Date d'approbation : .30/12/2021		Travaux	O cocher	Services	O cocher	Fournitures	X	Montant du Marché : 74.570.041 FCFA TTC 63.194.950 HT Montant en US\$ équivalent :
Nom et Nationalité de l'Attributaire : JESUTON SARL_ Béninoise								
N°	Points relatifs à la conformité du cycle de la passation des marchés (Blocs Deux et Trois de la page de couverture)	Commentaires et points saillants de la revue						Scores ⁵⁸
1.	Stratégie de Passation de Marchés	Procédure d'appel d'offres ouvert national conduite sans une stratégie. Cependant, l'alinéa 2 de l'article 24 prévoit que les autorités contractantes doivent établir leur plan de passation sur une stratégie réaliste tenant compte de l'environnement du marché.						01
2.	Plan Passation de marchés	Le marché est inscrit au PPMP de l'année 2021 de l'autorité contractante de référence F_DAFE_763705 de montant prévisionnel de FCFA 110.000.000						03
3.	Publication de l'avis d'appel d'offres	L'avis d'appel n°AAOF_DAFE_763705 signé le 13 juillet 2021 est publié dans les supports ci-après : - le journal des marchés publics n°159 de du 26 juillet 2021 - le portail web des marchés publics le 02 août 2021 - La preuve de publication dans le quotidien de service public la « Nation » n'est pas fournie au dossier alors que l'article 53 portant obligation de publicité des avis d'appel a exigé au moins trois supports pour la publication des avis.						01

⁵⁸ **3= Bon 2 = Moyen 1 = Insuffisant**

4.	Qualité du DAO	Le DAO utilisé est conforme au modèle en vigueur et comporte toutes les sections afférentes. Il a reçu le « bon à lancer » de la direction départementale de contrôle des marchés publics du Borgou-Alibori le 08/07/2021. Les règles de compétition, les spécifications techniques et le modèle de contrat applicable y figurent. Cependant les observations suivantes peuvent être faites : - l'avis d'appel d'offres est renseigné avec la formulation des exigences de qualification et une description des prestations ; - toutes les clauses des DPAO sont renseignées, cependant les clauses 34.1 et 34.2 relatives aux préférences ne sont pas renseignées dans le DAO alors que la loi en fait une exigence ; - la sous-section C « critères d'évaluation et de qualification » est non renseignée au niveau des modalités d'attribution en cas de lots multiples. La clause 2.4 « acquisition durable » n'est pas renseignée alors que le type d'acquisition le requiert. Les sous-traitants spécialisés ne sont pas renseignés ainsi que la clause 2.4 du tableau de qualification sur les antécédents pour les litiges non renseignés ; Les formulaires relatifs au BPU, bordereau des prix des fournitures et la liste des services connexes non renseignés. Les clauses techniques sont entièrement renseignées sauf que le point 5 de la section IV inspections et essais ne sont pas renseignées. Au niveau des CCAP, la version en vigueur de l'incoterm est non renseignée. Le choix entre prix « ferme » ou « révisable » n'est pas prévu à la clause 14.1 ce qui pourrait créer un préjudice à la gestion contractuelle.	02
5.	Temps alloué à la préparation des offres	La date de publication dans le journal des marchés est le 26/07/2021 ; La date d'ouverture des offres est le 18/08/21 soit 24 jours calendaires soit 03 jours de plus que le minimum de jours requis.	03
6.	Ouverture des offres et procès-verbal	L'ouverture des offres est effectuée le 18/08/21, à la même date de remise des offres. Cependant le dossier ne fait pas mention de la publication du procès-verbal d'ouverture ou de sa remise aux représentants des soumissionnaires présents.	02
7.	Cautions de Soumissions	Le rapport d'analyse montre que l'entreprise JESUTON SARL a fourni une garantie de soumission de montant 700.000 conforme au taux de 1% du montant prévisionnel.	03
8.	Qualité de la procédure d'évaluation des offres ; Rapport d'Evaluation des Offres ; Transparence et Confidentialité ; Eligibilité.	Les travaux d'évaluation des offres par la COE ont duré du 18/08/21 au 20/08/21 soit trois jours ouvrables inférieurs aux 10 jours ouvrables réglementaires requis. Le rapport d'évaluation est signé de l'ensemble des membres de la commission et l'organe de contrôle a validé les résultats d'attribution le 24/08/2021 dans le délai requis pour avoir été saisi le vendredi 20/08/21.	03

9.	Evaluation de la Qualification de l'Attributaire ?	La qualification de l'attributaire est évaluée sur la base des exigences formulées dans le DAO validé par l'organe de contrôle. Elle a permis de vérifier la capacité technique (domaine d'activité, expérience, moyens humains, moyens matériels) et la capacité financière (chiffre d'affaires, avoir liquide). Cependant une vérification des spécifications techniques et de la garantie de soumission à cette étape semble renvoyer à l'examen de la conformité technique, lequel est effectué avant l'examen de la qualification. Le tableau de qualification renseigne une évaluation de la qualification de la plupart des soumissionnaires alors que cet examen est effectué pour le soumissionnaire dont l'offre conforme est évaluée comme la plus avantageuse. Une observation formulée par l'organe de contrôle dans son PV n°08-10/DNCMP/DDCMP-BA/SA/2021 du 24/08/21	01
10.	Extensions de la validité des offres ?	Le dossier ne fait aucune mention de la prorogation de la validité des offres. Les contrats ont été approuvés le 30/12/21 hors du délai de validité des offres soit	01
11.	Plaintes et traitement des plaintes ?	Le dossier ne mentionne aucun recours ou plaintes	03
12.	Références aux validations par DNCMP ou CCMP ?	Validation du DAO : PV n°05-14/DNCMP/DDCMP-BA/SA/2021 du 24/08/21 BON A LANCER reçu le 08/07/21 Validation des résultats d'attribution PV n°08-10/DNCMP/DDCMP-BA/SA/2021 du 31/05/21.	03
13.	Publication des résultats et avis d'attribution	Le dossier ne mentionne aucune publication alors que la loi renvoie à l'exigence de publication de l'attribution provisoire.	01
14.	Paiement Avance et archivage caution ?	Le dossier ne fournit aucune preuve de paiement d'avance de démarrage. Cependant la preuve de son archivage n'est pas fournie ainsi que le cautionnement requis	03
15.	Validité du cautionnement de bonne exécution	Le dossier ne fait pas mention d'une garantie de bonne exécution encore de son cautionnement	01
16.	Date contractuelle de fin de marché (étendue ? Avenants, autres ?	Un ordre de service de démarrage des prestations de référence n°54/001 /MKDI/PRMP/ST-DET/SP-PRMP du 06 janvier est donné à l'entreprise JESUTON SARL de démarrer les travaux le 12/01/2022, pour une durée contractuelle de quatre 04 mois, les travaux devant s'achever le mercredi 11/05/22. Aucune mention d'avenant n'est portée au dossier	03
17.	Paiements identiques au marché ?	La facture n°0023/SG/SC/22 du 09/03/22 de montant FCFA TTC 72.564.041 payé par mandat de paiement émis le 10/03/22 contre un montant contractuel TTC FCFA de 74.570.041 soit 2.006.000 en moins.	02
18.	Application Formule de Révision des prix ?	Le dossier ne fait aucune mention de l'application de la formule de révision.	NA
19.	Réceptions et Vérifications	La réception des matériels avant pose est effectuée le jeudi 17/02/2022. Le vendredi 25/02/2022, le constat d'achèvement des travaux est effectué et constaté par un procès-verbal. La réception provisoire a eu lieu le 10 mars 2022 en l'absence du représentant de l'organe de contrôle des marchés publics soit deux jours d'exécution inférieurs aux quatre mois de délai contractuel.	03

20.	Délais de paiement	La facture n°0023/SG/SC/22 du 09/03/22 de montant FCFA TTC 72.564.041 est payée par mandat de paiement émis le 10/03/22 soit un délai de paiement d'un jour inférieur aux 60 jours calendaires requis pour le paiement des factures	03
21.	Archivage des documents	La non fourniture dans le dossier de la garantie de bonne exécution, les garanties produits spécifiques ainsi que la preuve de publication à la Nation montre que le système d'archivage est incomplet	02
22.	Prix Unitaires raisonnables par rapport au marché ?	Le montant d'attribution est inférieur au montant prévisionnel	03
23.	Allégation ou investigation de cas de corruption ?	Le dossier ne fait aucune mention de corruption, d'allégation ou investigation pour des faits de corruption.	03
	Moyenne des Scores (total divisé par # alinéas)	2.27	
	Conclusion : Les preuves de publication sur les trois supports requis à savoir la Nation, le journal des marchés publics et le portail web des marchés ne sont fournies. La garantie de bonne exécution ainsi que les garanties produites ne sont pas fournies.		

Nombre de sous-critères évaluable : 23

Nombre de sous-critères réellement évalués : 22

Total score : 50

Moyenne des scores des sous-critères réellement évalués : 2.27/3

7.11. Fiches d’examen des marchés passés par la Commune de PARAKOU

7.11.1. Marché de Travaux /passé par Appel d’offres National (AON): Contrat N° 50/13/MPKOU/SG/DST-SVOAEPGD/SP-PRMP/SA

Date de la Revue : 20/10/2022		Nom et Administration d’origine de l’Evaluateur : Sous-comité d’évaluation						
Nom de l’autorité contractante : Commune de Parakou Nom du Marché : Travaux de reprofilage de 80 km de voies et la mise en œuvre de 3860m3 de sable latéritique (lot1) No :50/13/MPKOU/SG/DST-SVOAEPGD/SP-PRMP/SA Date : 10/03/2021		T r a v a u x	X cocher	Services	O cocher	F o u r n i t u r e s	O cocher	Montant du Marché en US\$ équivalent :
Montant du Marché en FCFA: 109.775.160								
Nom et Nationalité de l’Attributaire : ETS LA GENERALE CONSTRUCTION de nationalité béninoise								
N°	Points relatifs à la conformité du cycle de la passation des marchés (Blocs Deux et Trois de la page de couverture)	Commentaires et points saillants de la revue					Scores ⁵⁹	
1.	Stratégie de Passation de Marchés						NA	
2.	Plan Passation de marchés	Plan de passation disponible sur le portail web des marchés publics Le marché est inscrit au numéro T_DST_765845					03	
3.	Publication de l’avis d’appel d’offres	La publication a été faite seulement sur le portail web national des marchés publics					01	
4.	Qualité du DAO	Le DAO ne présente aucun élément qui porte à interprétation					03	
5.	Temps alloué à la préparation des offres	Du 02/02/2021 au 23/02/2021, soit 21 jours conformément à l’article 54					03	
6.	Ouverture des offres et procès-verbal	La CCMP a été invitée à la séance d’ouverture des offres. La représentante de la CCMP a signé le PV d’ouverture. Le dossier ne mentionne aucune publication ou notification du PV d’ouverture aux soumissionnaires.					01	
7.	Cautions de Soumissions	Les cautions de soumissions ont été fournies par les soumissionnaires. Ces derniers ont produit les montants requis pour la garantie de soumission.					03	
8.	Qualité de la procédure d’évaluation des offres ; Rapport d’Evaluation des Offres ; Transparence et Confidentialité ; Eligibilité.	Le dossier ne mentionne aucun aspect relatif à la transparence, à la confidentialité et à l’éligibilité dans la procédure d’évaluation des offres.					03	

⁵⁹ 3= Bon 2 = Moyen 1 = Insuffisant

9.	Evaluation de la Qualification de l'Attributaire ?	La COE a évalué la qualification de tous les soumissionnaires au lieu de celle de l'attributaire uniquement	01
10.	Extensions de la validité des offres ?	Le dossier ne mentionne aucune prorogation du délai de validité des offres.	03
11.	Plaintes et traitement des plaintes ?	Le dossier ne mentionne aucune plainte ou recours	03
12.	Références aux validations par DNCMP ou CCMP ?	La CCMP a validé le DAO. La CCMP a validé par bordereau N°50/011MPKOU/CCMP/S-CCMP du 05 mars 2021, le rapport d'évaluation des offres.	03
13.	Publication des résultats et avis d'attribution	Seuls les soumissionnaires ont été informés des résultats. L'avis d'attribution provisoire et définitive a été notifié au titulaire. Mais on ne note aucune preuve de publication sur le portail national web des marchés publics de même que dans la Nation	01
14.	Paiement Avance et archivage caution ?	Le dossier ne mentionne aucune avance perçue par le titulaire	03
15.	Validité du cautionnement de bonne exécution	Aucune preuve de dépôt d'une garantie de bonne exécution n'est fournie	01
16.	Date contractuelle de fin de marché (étendue ? Avenants, autres ?)	Le délai contractuel du lot 1 est d'un mois à compter de l'ordre de service qui a été émis le 15/03/2021 et prend effet à partir du 18 mars 2021	03
17.	Paiements identiques au marché ?	Aucune preuve de paiement	01
18.	Application Formule de Révision des prix ?	Le dossier ne mentionne aucune application de la formule de révision des prix	03
19.	Réceptions et Vérifications	Aucune documentation relative à une quelconque réception n'est fournie	01
20.	Délais de paiement	Pas de preuve d'exécution ni de paiement	01
21.	Archivage des documents	Le contrat relatif au lot 1 a été fourni dans la documentation	03
22.	Prix Unitaires raisonnables par rapport au marché ?	Montant du marché inférieur au montant prévisionnel	03
23.	Allégation ou investigation de cas de corruption ?	Aucune allégation ou investigation de cas de corruption n'a été constatée dans le dossier	03
	Moyenne des Scores (total divisé par # alinéas)		2.22
	Conclusion : Mauvais archivage des documents. Les documents d'exécution et de réception ne sont pas disponibles.		

Nombre de sous-critères évaluable : 23

Nombre de sous-critères réellement évalués :22

Total score : 50

Moyenne des scores des sous-critères réellement évalués : 2.27

7.11.2. Marché de Service /passé par Appel d’offres National (AON): Contrat N° 50/154/PMKOU/SG/DAF/DPE-SCVCC/SP-PRMP

Date de la Revue : 21/10/2022		Nom et Administration d'origine de l'Evalueur : Sous-comité d'évaluation						
Nom de l'autorité contractante : Commune de Parakou Nom de la Commande : Collecte et transport des ordures des points de regroupement des marchés, des auto-gares et de places publiques de la commune de Parakou vers la décharge finale No : 50/154/PMKOU/SG/DAF/DPE-SCVCC/SP-PRMP Date :1^{er} 12/2021		Travaux :	O cocher	Services	X cocher	Fournit.	O cocher	Montant de la Commande en US\$ équivalent : Montant de la Commande en FCFA : 68.230.000
Nom et Nationalité de l'Attributaire : ETS LA TOUCHE BOSCO, de nationalité béninoise								
N°	Points relatifs à la conformité du cycle de la passation des commandes (Blocs Deux et Trois de la page de couverture)	Commentaires et points saillants de la revue						Scores⁶⁰
1.	Plan de Passation de Marchés	Marché publié dans le Plan de passation sur le numéro S_DFE_765861						03
2.	Publication de l'avis de Demande de Renseignements (affichage)	Publication de l'avis par affichage à la mairie de Parakou et sur SIGMAP						0
3.	Temps alloué pour soumettre des offres	Date de transmission pour affichage : 14/10/2021 Date d'ouverture des offres : 28/10/2021. Soit 10 jours ouvrables						03
4.	Ouverture des plis, évaluation des offres et date	Date d'ouverture des plis : 28/10/2021 Date de démarrage des évaluations des offres : 29/10/2021 ; Date de fin d'évaluation : 02 novembre 2021						03
5.	Plaintes et recours, le cas échéant	Le dossier ne comporte aucune mention de plaintes ou recours						03

⁶⁰ 3= Bon 2 = Moyen 1 = Insuffisant

6.	Publication des résultats	Preuve de publication de l'attribution provisoire/ - à la Préfecture de Parakou par bordereau N° 50/214/PRMP/SP-PRMP du 15 novembre 2021 - à la CCIB, par bordereau N°50/203/PRMP/SP-PRMP du 15 novembre 2021 - à la commune de Parakou par bordereau N°50/111/PRMP/SP-PRMP du 15 novembre 2021. - A tous les soumissionnaires	03
7.	Type de Commande signée (Marché / Bon de commande et date)	Procédure de demande de renseignements et de prix qui a conduit à la signature du contrat N°50/154/PMKOU/SG/DAF/DPE-SCVCC/SP-PRMP	03
8.	Procès-verbal de livraison/réception	Le dossier ne mentionne aucun PV de réception provisoire	01
9.	Date d'Achèvement/Livraison	Le délai d'exécution est de 6 mois mais il n'y a pas de documentation sur son achèvement	01
10.	Pénalités de retard	Manque d'informations	01
11.	Délais de paiements	Manque d'informations	01
12.	Prix Unitaires raisonnables en ligne avec les prix du marché ?	Le montant attribué est inférieur au montant prévisionnel du marché.	03
13.	Avenant ?	Aucun avenant n'a été mentionné	NA
14.	Allégation ou investigation de cas de corruption ?	Aucune allégation ou investigation de cas de corruption n'a été constatée dans le dossier	03
	Moyenne des Scores (total divisé par # alinéas)		2.15
CONCLUSION : Mauvais archivage des documents. Les documents d'exécution et de réception ne sont pas disponibles			

Nombre de sous-critères évaluable : 14

Nombre de sous-critères réellement évalués : 13

Total score : 29

Moyenne des scores des sous-critères réellement évalués : 2.23

7.11.3. Marché de Travaux /passé par Demande de Renseignements et de Prix (DRP): Contrat
N° 50/MPKOU/SG/DAJC/DAF/DST-SUACEPP/SP-PRMP du 29/07/2021

Date de la Revue : 20/10/2022		Nom et Administration d'origine de l'Evaluateur : Sous-comité d'évaluation						
Nom du maitre d'ouvrage ou de l'autorité contractante : Commune de Parakou Nom de la Commande : Construction d'un module de quatre salles de classe dallé plus équipement et un bloc de latrines à quatre cabines au CEG GUEMA N° : n°50/MPKOU/SG/DAJC/DAF/DST-SUACEPP/SP-PRMP du 29/07/2021 Date d'approbation : 29/07/2021		Travaux :	X	Services	O cocher	Fournit.	O coche r	Montant de la Commande : 72.761.545 TTC 61.662.326 HT Montant en US\$ équivalent :
Nom et Nationalité de l'Attributaire : ETS 2FY BUSINESS INTER Béninoise								
N°	Points relatifs à la conformité du cycle de la passation des commandes (Blocs Deux et Trois de la page de couverture)	Commentaires et points saillants de la revue					Scores ⁶¹	
15.	Plan de Passation de Marchés	Le marché est inscrit au plan de passation des marchés de l'exercice 2021 de référence SIGMAP T_DST_765708 de montant prévisionnel HT de 61.545.763.					03	
16.	Publication de l'avis de Demande de Renseignements (affichage)	Bordereau de transmission pour affichage n°059bis/PRMP/SP-PRMP du 15 juin 2021 pour affichage à la mairie de Parakou ; Bordereau de transmission pour affichage n°050/091/MPKOU/SG/SP-PRMP/SA du 15 juin 2021 pour affichage à la CCIB ; Bordereau de transmission pour affichage n°050/091/MPKOU/SG/SP-PRMP/SA du 15 juin 2021 pour affichage à la préfecture du Borgou ; Seule la preuve d'affiche à la chambre des métiers n'est pas fournie au dossier.					02	
17.	Temps alloué pour soumettre des offres	Date d'affichage dans les lieux réglementaires indiqués : 15/07/2021 ; Date du procès d'ouverture des offres : 29/06/2021 Soit 11 jours ouvrables supérieurs aux dix jours ouvrables règlementaires					03	

⁶¹ 3= Bon 2 = Moyen 1 = Insuffisant

18.	Ouverture des plis, évaluation des offres et date	L'ouverture des plis a eu lieu le 29/06/2021 avec un comité d'ouverture et d'évaluation des offres comportant le minimum de membres requis pour délibérer. Après l'affichage dans les lieux indiqués, trois soumissionnaires ont déposé leurs offres contre quatre qui ont retiré le dossier. Les travaux d'évaluation ont duré trois jours ouvrables le 1 ^{er} , 2 et 5 juillet 2021 inférieurs aux jours ouvrables pour les travaux du COE.	03
19.	Plaintes et recours, le cas échéant	Le dossier ne mentionne aucune plainte ni recours	03
20.	Publication des résultats	Trois bordereaux sont pris pour afficher les procès-verbaux d'attribution des résultats : - Bordereau de transmission pour affichage n°50/074/PRMP/SP-PRMP du 13/07/2021 pour affichage du PV d'attribution à la mairie de Parakou ; - Bordereau de transmission pour affichage n°050/133/MPKOU/SG/SP-PRMP/SA du 13/07/2021 pour affichage du PV d'attribution provisoire à la CCIB ; - Bordereau de transmission pour affichage n°050/134/MPKOU/SG/SP-PRMP/SA du 13/07/2021 pour affichage du PV d'attribution provisoire à la préfecture Borgou. Absence de la preuve de publication au niveau de la chambre des métiers	02
21.	Type de Commande signée (Marché / Bon de commande et date)	Contrat de marché signé le 27/07/2021 par la PRMP, le 23/07/2021 par le titulaire du marché et approuvé l'entité approbatrice, en l'occurrence le maire de la Commune le 29/07/2021.	03
22.	Procès-verbal de livraison/réception	Le dossier fournit un procès-verbal de réception en date du 17 juin 2022. Aucune réserve n'est mentionnée audit procès-verbal de réception quant à la réalisation de la prestation.	03
23.	Date d'Achèvement/Livraison	La réception est effectuée le 17/06/2022 après une demande de réception et de constat d'achèvement reçu le 13/06/2022. Pas d'ordre de service de démarrage Notification d'attribution définitive le 30/07/2021. L'exécution du marché pour compter de la notification d'attribution définitive a duré près de 11 mois contre un délai d'exécution contractuel de 6 mois.	01
24.	Pénalités de retard	Le dossier ne mentionne aucune information relative à la pénalité alors que l'exécution a duré près de 11 mois contre 6 mois contractuels.	01
25.	Délais de paiement	Le dossier ne contient pas de document relatif au paiement	01

26.	Prix Unitaires raisonnables en ligne avec les prix du marché ?	Le montant prévisionnel du marché est 61.545.763 F HT et le montant de l'exécution du contrat est de 61.662.326 F HT soit un dépassement de 116.563 F correspondant à un taux de 1,89%.	03
27.	Avenant ?	Le dossier ne contient pas de document relatif à la prise d'un avenant.	03
28.	Allégation ou investigation de cas de corruption ?	Le dossier ne mentionne aucun fait de corruption.	NA
	Moyenne des Scores (total divisé par # alinéas)	2,38	

CONCLUSION : La documentation fournie ne mentionne pas les documents tels que l'ordre de service de démarrage des travaux, les preuves de paiement et les factures et la constitution de la garantie de bonne exécution. Ce qui dénote d'une incomplétude dans le système d'archivage.

Nombre de sous-critères évaluable : 14

Nombre de sous-critères réellement évalués : 13

Total score : 31/39

Moyenne des scores des sous-critères réellement évalués : 2,38/3

7.11.4. Marché de Prestations Intellectuelles /passé par Demande de Renseignements et de Prix (DRP): Contrat N° 778210/MPKOU/SG/DAF/DST-SEAB/DPPDRE/VS/SP-PRMP du 27/05/2021

Date de la Revue : 20/10/2022		Nom et Administration d'origine de l'Evaluateur : Sous-comité d'évaluation	
Maitre d'ouvrage : Commune de Parakou Nom du marché : Etude géophysique, implantation et contrôle des travaux de réalisation de 11 forages équipés de pompe à motricité humaine (FPM) - Lot 1 dans la commune de Parakou No : 778210/MPKOU/SG/DAF/DST-SEAB/DPPDRE/VS/SP-PRMP du 27/05/2021 Méthode : DRP/PI Financement : PARTENARIAT PARAKOU.ORLEANS		Consultants	Montant du Contrat-Lot1 en FCFA : 18 018 600 (TTC) 15 270 000 (HT)
Nom et Nationalité de l'Attributaire-lot1 : SIGEM Sarl Nationalité Béninoise			
N°	Points relatifs à la conformité du cycle de la passation des commandes	Commentaires et points saillants de la revue	Scores 62
1	Plan de passation des marchés	Inscrit au plan de passation des marchés de 2021 sous la référence PI_DST_778210 , publié le	3
2	Avis de non-objection de la DNCMP ou CCMP sur le dossier de consultation	Rapport n°50/28 MPKOU/CCMP/S-CCMP du 21/04/2021 de la CCMP	3
3	Analyse du processus de la consultation : - Publication de l'avis d'Expression d'Intérêts ; - Constitution de la liste restreinte ; - Invitation à soumettre une proposition.	- Le modèle de dossier de présélection utilisé est conforme au modèle en vigueur ; - Le dossier comporte les preuves de l'affichage public du dossier de présélection à la préfecture du Borgou, à la CCIB, à la Mairie de Parakou comme le recommandent les dispositions de l'article 13 du décret 2020-605 fixant les règles et modalités de mise en œuvre des procédures de sollicitations de prix. Toutefois, le dossier ne comporte pas les preuves de l'affichage à la Chambre des métiers ; - Existence du rapport d'évaluation en date du 08/06/2021 des manifestations ayant mentionné la constitution d'une liste restreinte de cinq (5) candidats ; - Le dossier ne mentionne aucune preuve d'invitation des candidats à soumettre une proposition.	2

⁶²3= Bon 2 = Moyen 1 = Insuffisant

4	Evaluation des candidatures : - Ouverture des propositions techniques ; - Evaluation des propositions techniques ; - Ouverture des propositions financières ; - Evaluation combinée (technique financière) ; - Choix du consultant.	- Le modèle de DP utilisé est conforme au modèle en vigueur ; - Existence de la note de service n°50/18/MPKOU/SG/SP-PRMP du 19/07/2021 mettant en place le comité d’ouverture et d’évaluation des offres ; - Existence du PV d’ouverture des propositions techniques n°01/MPKOU/PRMP/COE du 21/07/2021 ; - Existence du rapport d’évaluation des propositions techniques en date du 27/07/2021 ; - Existence du PV d’ouverture des propositions financières n°02/MPKOU/PRMP/COE du 23/09/2021 ; - Existence du rapport d’évaluation des propositions financières en date du 28/09/21 ; - Existence du PV d’attribution provisoire en date du 28/09/2021 mentionnant le choix de l’attributaire provisoire sur la base de la méthode de sélection fondée sur la qualité et sur le coût (SFQC) annoncée dans l’AMI et dans la DP ;	3
5	Publication des résultats et période d’attente	Le dossier comporte les preuves de l’affichage public des résultats en date du 07/07/2021 à la préfecture du Borgou, à la CCIB, à la Mairie de Parakou comme le recommandent les dispositions de l’article 13 du décret 2020-605 fixant les règles et modalités de mise en œuvre des procédures de sollicitations de prix. Toutefois, le dossier ne comporte pas les preuves de l’affichage desdits résultats à la Chambre des métiers	2
6	Qualité du processus de négociations	Absence de preuve des négociations	1
7	Plaintes et recours, le cas échéant	Le dossier ne comporte aucune mention de plaintes ou recours	3
8	Avis technique de la DNCMP ou de la CCMP sur le contrat	Rapport n°50/072/MPKOU/CCMP/S-CCMP du 22/10/2021 de la CCMP	3
9	Date de signature du contrat	Date de signature du contrat : 04/11/2021 Date d’approbation du marché : 1 ^{er} /12/2021, soit 184 jours après le démarrage de la procédure au lieu des 45 jours (y compris prorogation) réglementaires	2
10	Certificat de services rendus	Le dossier ne mentionne aucune information sur l’exécution du marché notamment les rapports d’étape et le rapport final	1
11	Délais de paiement et intérêts moratoires	Le dossier ne mentionne aucune information sur les paiements effectués au titre du marché	1
12	Pénalités de retards	Malgré le retard observé dans l’exécution du marché prouvé par des lettres de rappel à l’ordre, le dossier ne mentionne aucune retenue de pénalités de retard	1
13	Avenant	Le dossier ne mentionne aucune prise d’avenant.	NA
14	Prix Unitaires raisonnables ?	Le montant attribué est inférieur au montant prévisionnel du marché. Cela présage que les prix unitaires sont raisonnables	03

15	Allégation ou investigation de cas de corruption ?	Le dossier ne mentionne pas de cas de corruption ni de recours devant l'ARMP	3
Moyenne des Scores (total divisé par # alinéas notés)			2,21
CONCLUSIONS : Le dossier ne mentionne aucune preuve de négociation. En outre, aucune information n'est disponible sur le délai réel d'exécution du marché, les paiements effectués et les livrables. Ces manquements ne sont pas de nature à garantir une bonne gestion du marché.			

Nombre de sous-critères évaluable : 15

Nombre de sous-critères réellement évalués : 14

Total score : 31

Moyenne des scores des sous-critères réellement évalués : 2,21/3

7.11.5. Marché de Fournitures/passé par Demande de Renseignements et de Prix (DRP):

Contrat N° 050/002/MPKOU/SG/DAF-SAF/SP-PRMP

Date de la Revue : 21/10/22		Nom et Administration d'origine de l'Evaluateur : Sous-Comité d'Evaluation				
Nom du Maître d'ouvrage ou de l'Autorité Contractante : Commune de Parakou Nom de la Commande : Fourniture de 69 lits et matelas locaux (Lot2) No : 050/002/MPKOU/SG/DAF-SAF/SP-PRMP Date d'approbation : 05/01/21		Travaux :	☐ cocher	Services	☐ cocher	Fournit. X Montant de la Commande en F CFA : - 9.355.932 HT - 11.040.000 TTC Montant de la Commande en US\$ équivalent :
Nom et Nationalité de l'Attributaire : CIDIM-Z SARL de nationalité Béninoise						
N°	Points relatifs à la conformité du cycle de la passation des commandes (Blocs Deux et Trois de la page de couverture)	Commentaires et points saillants de la revue				Scores ⁶³
1.	Plan de Passation de Marchés	PPM n° F_DST_765859 de 2021				3
2.	Publication de l'avis de Demande de Renseignements (affichage)	Les BE de transmission de l'avis pour publication ne contiennent pas les décharges.				2
3.	Temps alloué pour soumettre des offres	12 jours ouvrables. Les preuves ne sont pas suffisantes pour s'assurer que ce délai est respecté				2
4.	Ouverture des plis, évaluation des offres et date	L'ouverture des plis a été faite le 11/12/20 en l'absence des représentants des soumissionnaires. Le PV d'ouverture a annoncé que 4 offres ont été déposées alors que 3 offres sont ouvertes				2
5.	Plaintes et recours, le cas échéant	Aucune plainte n'a été enregistrée				3
6.	Publication des résultats	Les résultats sont transmis aux structures habilitées pour affichage. Cependant, il manque la preuve de publication des résultats aux soumissionnaires				2
7.	Type de Commande signée (Marché / Bon de commande et date)	Marché				3
8.	Procès-verbal de livraison/réception	La réception a été faite en l'absence de représentant de la Cellule de Contrôle des Marchés Publics				2
9.	Date d'Achèvement/Livraison	Les réceptions provisoire et définitive ont été faites respectivement le 08 février et 23 juillet 2021. La réception provisoire a été faite avec retard.				2

⁶³ 3= Bon 2 = Moyen 1 = Insuffisant

10.	Pénalités de retard	Les pénalités de retard n'ont pas été appliquées	1
11.	Délais de paiements	Les preuves de paiement ne sont pas fournies	1
12.	Prix Unitaires raisonnables en ligne avec les prix du marché ?	Le contrat de marché n'est pas fourni.	1
13.	Avenant ?	Aucun avenant n'a été pris au contrat de base	2
14.	Allégation ou investigation de cas de corruption ?	Aucune allégation n'a été relevée.	2
	Moyenne des Scores (total divisé par # alinéas)		1,85

CONCLUSION : Le PV d'ouverture a fait mention de 4 offres reçues alors que 3 offres ont été ouvertes sans aucune autre observation.

L'ouverture des offres n'a pas été faite en présence des représentants des soumissionnaires.

Les preuves de notification des résultats aux soumissionnaires ne sont pas jointes. Aucune information n'a été donnée sur les paiements.

Enfin, en lieu et place du contrat du marché concerné (Lot2), un autre contrat (Lot1) a été fourni.

Nombre de sous-critères évaluable : 14

Nombre de sous-critères réellement évalués : 14

Total score : 27

Moyenne des scores des sous-critères réellement évalués : 1,92

Annexe No 8

Rapport de l’atelier de validation par les acteurs du secteur privé et de ceux des organisations de la société civile



ARMP AUTORITÉ DE
RÉGULATION DES
MARCHÉS PUBLICS
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

**ATELIER NATIONAL DE VALIDATION DES RESULTATS
ISSUS DE L'AUTO-EVALUATION DU SYSTEME NATIONAL
DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS PAR LES ACTEURS
DU SECTEUR PRIVE ET DE CEUX DES ORGANISATIONS DE
LA SOCIETE CIVILE,**

Rapport de l'atelier de validation des résultats

GOLDEN TULIP LE DIPLOMATE COTONOU, le 23 mai 2023

1

Introduction

L’Etat béninois s’est engagé depuis l’année 2021 à évaluer son système de gestion des marchés publics suivant la méthodologie **MAPS II** qui est la méthodologie harmonisée d’appréciation de la conformité des systèmes de passation des marchés publics avec les standards internationaux.

Cette autoévaluation du système national de passation des marchés publics a été réalisée par un comité national, sous la supervision et l’appui technique d’un consultant chargé de faire appliquer toute la démarche scientifique afférente à ladite méthodologie et a abouti à des résultats qui doivent être validés par les différentes parties prenantes.

Dans ce cadre, l’Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) a organisé le mardi 23 mai 2023 un atelier national de validation desdits résultats par les acteurs du secteur privé, ceux des organisations de la société civile et autres parties prenantes et dont les objectifs se résument ainsi qu’il suit :

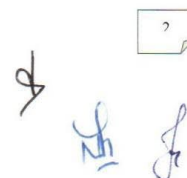
- informer les participants sur les résultats de l’évaluation et plus spécifiquement sur les aspects relatifs aux pratiques en matière de passation des marchés publics, au fonctionnement du système des marchés publics et à la compétitivité du marché national ;
- informer les parties prenantes sur les conclusions de l’évaluation, notamment les aspects relatifs à l’obligation de rendre compte, à l’intégrité et à la transparence du système national de passation des marchés publics ;
- recueillir les opinions/recommandations des participants sur les résultats de l’évaluation et les réformes à engager en vue de l’amélioration des performances du système national des marchés publics.

Participaient à cet atelier les acteurs du secteur privé et de la société civile, les membres du comité technique, les représentants du Ministère de l’Economie et des Finances, les membres du Conseil de régulation de l’ARMP, les corps de contrôle administratif à savoir le Bureau d’Analyse et d’Investigation (BAI), l’Inspection Générale des Finances (IGF), la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics (DNCMP), la Direction Nationale du Contrôle Financier (DNCF) et les représentants des Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

La liste nominative des participants est jointe en annexe au rapport.

Le présent rapport est articulé autour des cinq (05) points ci-après :

- cérémonie d’ouverture ;
- présentation des conclusions de l’auto-évaluation ;

Handwritten signatures in blue ink, including a stylized 'J' and 'NH', and a small rectangular box containing a question mark.

- synthèse des préoccupations ;
- recommandations ;
- cérémonie de clôture.

I. Cérémonie d’ouverture

A l’entame de l’atelier, Monsieur Ludovic GUEDJE, Secrétaire Permanent de l’ARMP et maître de la cérémonie a d’abord rappelé les objectifs de l’atelier et présenté le calendrier de déroulement avant d’inviter le Président de l’ARMP à procéder à l’ouverture officielle des travaux.

Dans ses propos liminaires, Monsieur Séraphin AGBAHOUNGBATA, Président de l’ARMP, a remercié les participants pour leur présence effective et a souligné l’importance de l’évaluation et la priorité qu’accorde le gouvernement à cet exercice. Selon lui, tout système qui ne s’évalue pas porte en lui-même les germes de son imperfection.

Il a ensuite rappelé les évaluations antérieures de 1999 et 2014 et l’importance que revêt le présent atelier de validation qui permet de recueillir les commentaires pertinents des différentes parties prenantes notamment le secteur privé et la société civile.

Enfin, le Président de l’ARMP a dit toute sa gratitude à l’endroit du Ministre en charge des finances pour son soutien permanent dans la conduite des réformes et a invité les participants à prendre une part active aux travaux tout en rappelant l’atelier du lendemain, mercredi **24 mai 2023**, sur le thème « **information et sensibilisation sur la participation des opérateurs économiques béninois aux marchés publics financés par la banque mondiale** ».

C’est sur ces mots de gratitude et d’exhortation que le Président de l’organe de régulation des marchés publics a déclaré ouverts les travaux de l’atelier.

II. Présentation des conclusions de l’auto-évaluation

La présentation des résultats de l’auto-évaluation a été assurée par le Secrétaire Permanent de l’ARMP par pilier. On peut noter entre autres :

En termes de forces :

- le cadre juridique est complet et bien organisé pour assurer l’encadrement efficace des procédures de passation des marchés publics au Bénin ;
- le cadre juridique assure convenablement la séparation des fonctions de passation, de contrôle et de régulation ;
- les PPM découlent des budgets programmes sectoriels/PAG ;

↓

Nh

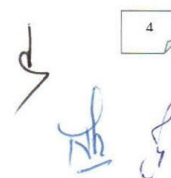
8

3

- la Loi 2020-26 du 29 septembre 2020 aborde expressément le principe de durabilité ;
- l'utilisation des documents types dans la pratique ;
- le choix des méthodes de passation de marchés en fonction des seuils ;
- le respect du principe de confidentialité lors des processus d'évaluation des offres et d'attribution ;
- le code des marchés publics recommande le dialogue avec la société civile et le secteur privé ;
- Il existe un programme global de formation pour tous les acteurs y compris le secteur privé ;
- les mécanismes de recours sont organisés d'une manière adéquate et fonctionnent bien.

En termes de faiblesses :

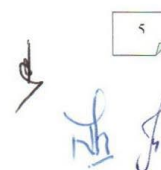
- le positionnement du Conseil des Ministres comme situation limitative de recours à l'entente directe ;
- l'absence de précision dans la loi des conditions de recours à l'appel d'offres national ou international ;
- le défaut de précision que l'appel d'offres ouvert est la procédure par défaut ;
- le défaut de précision quant à l'obligation de publication systématique des rapports, avis de publicité et d'attribution des achats en-dessous des seuils et des marchés par entente directe (gré à gré) ;
- la non-adaptation des délais de préparation des offres à la complexité ou l'ouverture à l'international ;
- la non-conformité aux standards et bonnes pratiques internationalement reconnus des dispositions relatives à la tenue en lieu sûr des archives et documents ;
- la non-clarification des responsabilités normatives de l'ARMP en matière de PPP
- la non-affirmation de la soumission des centrales d'achat aux règles du code des marchés publics ;
- la non-instauratation de l'acquisition électronique ;
- la faible capacité du système à produire de façon exhaustive des données de l'ensemble du processus de passation des marchés ;
- l'absence de clauses contractuelles comprenant des conditions de durabilité dans les marchés objet de la revue ;
- l'absence de mesures d'incitation à la performance (dépassement des niveaux de rendement) ;
- le non-respect des délais de passation entravant l'efficacité et l'efficience du processus de sélection;



- l’absence de données statistiques ne permettant pas la prise de décision et la conduite des actions de réformes pour l’amélioration de la performance du système de passation des marchés ;
- le mauvais archivage des documents des marchés publics conduisant à la carence documentaire et entravant l’efficacité des audits indépendants ;
- la non-publication systématique des avis d’attribution définitive dans les délais et canaux réglementaires ;
- le non-encadrement des délais d’enregistrement des contrats induisant le rallongement des délais de leur mise en œuvre ;
- le non-respect des délais d’exécution et insuffisance de supervision des prestations pouvant conduire à la mauvaise qualité des ouvrages et à la non certification des normes et procédés utilisés pour réaliser des parts importantes des marchés ;
- le non-paiement des factures dans les délais pouvant empêcher la croissance et le développement des entreprises ;
- l’orientation plus accentuée des actions de réformes vers les agents publics au détriment des acteurs du secteur privé conduisant à une gestion peu efficace des risques inhérents au système des marchés publics dans son ensemble ;
- l’inexistence des données statistiques devant permettre de renseigner les indicateurs au niveau national sur la participation des fournisseurs aux appels d’offres, la compétitivité des entreprises nationales en volume et en valeur ;
- la persistance de certaines lacunes notamment la violation des principes de transparence, d’équité et d’égalité de traitement des candidats et des règles relatives au conflit d’intérêt (voir nombre d’acteurs sanctionnés par l’ARMP) ;
- la faible implication de la société civile dans la supervision des marchés publics ;
- l’absence d’une mise à jour régulière et non exhaustive de l’information disponible à l’intention du public ;
- l’absence d’une cartographie des risques au profit des agents des organes de contrôle interne et externe ;
- le retard dans la réalisation des audits des marchés publics conduisant à un suivi peu efficace de la mise en œuvre des recommandations y afférentes ;
- la difficulté de respect strict du délai de sept (07) jours ouvrables réglementaires accordés à l’ARMP dans le cadre du traitement des recours et des auto-saisines en matière de règlement des différends.

III. Synthèse des préoccupations

A la suite de la présentation, de nombreuses interventions ont été recensées. Il s’agit des opinions du secteur privé et de la société civile sur les résultats présentés.



3.1 Résumé des préoccupations liées à l’auto-évaluation et la réponse des acteurs concernés présents à l’atelier de la validation

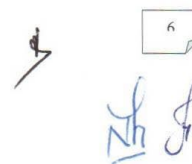
- Au sujet de l’implication de la société civile au processus de passation des marchés publics

L’implication de la société civile au processus de passation des marchés publics demeure une préoccupation importante. Présente au niveau de la régulation, la société civile a engagé un dialogue national pour leur implication au niveau de la passation et du contrôle des marchés publics compte tenu du fait que la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 a supprimé la possibilité de déployer des « observateurs ».

Ce dialogue national, organisé à travers un atelier en 2022, a abouti au consensus qu’en l’état actuel des textes, la société civile ne peut participer physiquement aux processus de passation et de contrôle des marchés publics alors que ces dernières années il a été développé notamment avec les communes une dynamique permettant de prendre part au processus de passation en tant qu’observateurs avec des acquis assez solides. Mais depuis la loi 2020-26, ces acquis ont été perdus.

Le consensus obtenu en août 2022 est de construire la veille citoyenne non plus sur la présence physique au cours du processus de passation des marchés publics mais plutôt axée sur l’accès à l’information étant donné que la plupart des documents de passation (plan de passation, procès-verbaux d’ouverture des plis, rapports d’évaluation, avis d’attribution provisoires et définitifs) sont accessibles au public. Les organisations de la société civile au niveau national vont continuer le plaidoyer pour ramener les observateurs dans le code des marchés publics. Un processus est également en cours, pour revoir la notion de veille citoyenne dans les marchés publics.

- Au sujet du respect des délais contractuels de paiement des prestations
Concernant les délais de paiement, les acteurs du secteur privé pensent que les factures ne sont pas réglées dans les délais pour les marchés financés sur budget national mais ces délais sont souvent respectés pour les marchés sur financement des partenaires techniques et financiers.
- Au sujet des avances de démarrage
Quant à l’avance de démarrage, les acteurs du secteur privé estiment que les banques ne mettent pas souvent l’entièreté des avances de démarrage qu’elles ont préalablement accordées pour couvrir les risques (de performance et de paiement) encourus. Cette provision constitue une forme de garantie pour la banque et tourne autour de 15%. Si c’est une start-up, la banque va jusqu’à une provision d’environ 30%.



- Au sujet de la persistance des entraves à la participation aux marchés publics
- Les acteurs du secteur privé pensent qu’il subsiste des entraves à sa participation aux marchés publics. En effet, les chiffres d’affaires demandés dans les dossiers d’appel à concurrence ne permettent pas la compétition des entreprises nationales lorsque les montants desdits marchés sont élevés.

3.2 Préoccupations diverses

Elles concernent notamment :

- la typologie des réceptions surtout pour les marchés de fournitures (véhicules) où la réception provisoire tient lieu de définitive. Mais des difficultés se posent en ce sens que les garanties internationales pour les véhicules pour vice de fabrication couvrent trois (03) ans et même au-delà de ce qui est exigé ;
- pour les marchés relevant des sollicitations de prix, la publication par voie d’affichage est restrictif ;
- la vente des dossiers d’appel à la concurrence par certaines autorités contractantes malgré l’interdiction faite par la loi ;
- la disponibilité de l’information, sa qualité et son accessibilité sans coût par le public doivent être renforcées ;
- le retard dans la réalisation des audits des marchés publics n’est-il pas dû au manque de ressources financières ?
- la sous-traitance et la participation des entreprises locales aux marchés publics ;
- la clause relative au chiffre d’affaires des entreprises locales dans les DAO ;
- la nécessité de mise en place d’un comité de suivi des recommandations de l’auto-évaluation ;
- la non-pertinence de la garantie décennale pour les marchés de faible montant ;

IV. Recommandations

A l’issue des échanges, les recommandations ci-après ont été formulées :

- prendre en compte lors de la relecture du code des marchés publics le problème de rétention des garanties de bonne exécution au niveau de la réception de certains marchés de fournitures comme c’est le cas pour l’acquisition des véhicules ;
- mettre en place un comité de suivi des recommandations de l’auto-évaluation élargi aux acteurs du secteur privé et de la société civile ;
- renforcer l’affichage des sollicitations de prix en procédant à la publication des avis y afférents sur le portail web des marchés publics ;

↓

7

Nh

- initier des formations adéquates au profit du secteur du secteur privé en vue de l’interprétation des textes sur les marchés publics ;
- vulgariser les résultats de l’auto-évaluation au niveau décentralisé.

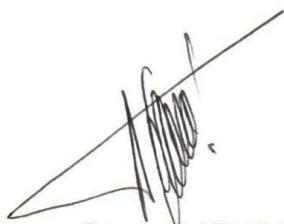
V. Cérémonie de clôture

La clôture de l’atelier a été effectuée par le Directeur des Systèmes d’Informations, des Statistiques, de l’Archivage et du Suivi-Evaluation (DSISASE) de l’ARMP, qui après avoir remercié les différents participants de leur présence, les a félicités pour la qualité des échanges et la pertinence de leurs interventions lors des débats.

Au nom du Président de l’ARMP, il a remercié tous les Partenaires techniques et financiers en particulier la Banque Mondiale qui ne cesse d’accompagner l’organe de régulation dans le processus des réformes du système des marchés publics et ce à travers les projets PAGIPG et PACOFIDE qui ont respectivement assuré ces dernières années le financement du présent exercice d’auto-évaluation.

Cotonou, le 23 mai 2023

Ont signé



Raymond ADEKAMBI
(Rpt Secteur privé)



Théodule NOUATCHI
(Rpt OSC)



Théodore Mathurin ASSOGBA
(Rpt ARMP)